

UNIVERSITE LIBRE DE BRUXELLES

Faculté des Sciences Sociales, Politiques et Economiques

SECTION DES SCIENCES SOCIALES

Année académique 1999-2000

COOPERATION REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO – UNION
EUROPEENNE
De 1960 à 1997
BILAN et PERSPECTIVES D'AVENIR.

OKITODIMBA WUTSHU Alphonse
Mémoire présenté en vue de l'obtention du
Diplôme d'Etudes Spécialisées en
Coopération au Développement

Directeur : Professeur **Alain VERHAAGEN**
Assesseurs : Professeur **Pierre GALAND**
Professeur **Firouzeh NAHAVANDI**

ABREVIATIONS

- A.P.K : Arrière Pays Economique de Kinshasa
- A.C.P : Pays d'Afrique Caraïbes et du Pacifique
- A.G.C.D : Administration Générale de Coopération au Développement
- A.P.D : Aide Publique au Développement
- B.A.T : Bureau d'Appui Technique
- B.D.O.M : Bureau Diocésain des Œuvres Médicales
- B.E.I : Banque Européenne d'Investissement
- C.D.I : Centre de développement Intégral
- C.E.C.A : Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier
- C.E.E. : Communauté Economique Européenne
- C.R.L.S : Centre Régional de Lutte Contre le Sida
- D.T.S : Droits de Tirages Spéciaux
- E.A.M.A : Etats Africains et Malgache Associés
- E.C.H.O : European Community Humanitarian Office
- E.C.U : European Currency Unit
- E.I.C : Etat Indépendant du Congo
- EGMF : Entreprise Générale Malta Forrest
- F.A.B.A.T : Fonds d'Appui aux Bureaux d'Assistance Technique
- F.A.O : Food and Agricultural Organization
- F.E.D : Fonds Européen de Développement
- F.M.I : Fonds Monétaire International
- FOMETRO : Fonds de Médecine Tropicale
- H.C.R : Haut Commissariat pour les Réfugiés
- I.D.H. : Indice du Développement Humain
- I.N.R.B. : Institut National des Recherches Biomédicales
- M.E.C.U : Million d'Unité de Compte Européen
- O.C.D.E : Organisation de Coopération et de Développement Economique
- O.M.S : Organisation Mondiale de la Santé
- O.N.G : Organisation Non Gouvernementale
- O.N.U : Organisation des Nations Unies
- P.A.M. : Programme Alimentaire Mondial
- P.A.P.E : Programme d'Appui au Processus Electoral
- P.A.R. : Programme d'Appui à la Réhabilitation

- P.A.T.S : Programme d'Appui Transitoire au Secteur de la Santé
- P.I.B. : Produit Intérieur Brut
- P.I.N : Programme Indicatif National
- P.M.A : Pays les moins avancés
- P.N.B : Produit National Brut
- P.NU.D : Programme des Nations Unies pour le Développement
- P.R.K : Programme de Réhabilitation au Kasai
- P.S.I. : Programme Spécial d'Importation
- P.S.R.R : Programme Spécial de Réhabilitation des Pays Voisins du Rwanda
- PRO.SI : Projet Sida
- R.D.C. : République Démocratique du Congo
- R.F.A : République Fédérale d'Allemagne
- R.N. : Routes Nationales
- S.S.P : Soins de Santé Primaire
- SE.NA.SEM : Service National des Semences
- STABEX : Système de Stabilisation des Recettes d'Exportation
- SYSMIN : Système Minier
- U.E : Union Européenne
- U.E.B.L : Union Economique Belgo-Luxembourgeoise
- U.M : Union Minière.
- U.S.D : Dollar Américain
- UNESCO : Organisation des Nations Unies pour l'Education , la Sciences et la Culture
- UNICEF : Organisation des Nations Unies pour l'Enfance

TABLE DES MATIERES

ABREVIATIONS	1
INTRODUCTION	6
PROBLEMATIQUE.....	6
CHOIX ET MOTIVATION.....	7
OBJET DE L'ETUDE	8
DELIMITATION DU SUJET	8
METHODOLOGIE.....	8
PLAN	8
CHAPITRE I : LA PRESENTATION DE LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO.....	10
1.0. LE CONCEPT DE COOPERATION	10
1.1. SITUATION GEOGRAPHIQUE ET DEMOGRAPHIQUE	12
1.2. SITUATION HISTORIQUE.....	15
1.2.1. Période 1482-1885	15
1.2.2. Période 1885-1908 : Etat Indépendant du Congo	15
1.2.3. Période 1908-1960 : Le Congo-belge.....	15
1.2.4. Période 1960-1965	15
1.3. SITUATION ECONOMIQUE.....	16
CHAPITRE II : L'UNION EUROPEENNE.....	19
2.1. RAPPEL HISTORIQUE	19
2.2. OBJECTIFS	19
2.3. LES INSTITUTIONS DE L'UNION-EUROPEENNE ET LEURS FONCTIONS	20
2.4. LES INSTRUMENTS DE LA COOPERATION DE L'UNION EUROPEENNE	21
CHAPITRE III : LES INTERVENTIONS DE L'UNION EUROPEENNE EN R.D.C. : 1960 - 1992.....	24
3.1. LES DIFFERENTES INTERVENTIONS COMMUNAUTAIRES EN R.D.C. DE 1960 A 1989.....	26
3.2. LES FLUX FINANCIERS DE L'UNION EUROPEENNE POUR LA RDC DU 1 ^{ER} AU 7 ^{EME} FED	28
3.3. COOPERATION ENTRE L'UNION EUROPEENNE ET LA RDC SOUS LOME I ET II	31
3.3.1. La hauteur des ressources allouées au Sysmin et au Stabex.....	35
3.3.2. Subventions accordées à la RDC par la Banque Européenne d'Investissement.....	36
3.4. COOPERATION SOUS LOME III ET IV	37
3.4.1. Coopération sous Lomé III.....	37
3.4.2. Coopération sous LOME IV	39
3.4.3. Programme spécial ou sectoriel d'importation (PSI).....	43
CHAPITRE IV : ETAT DE LA COOPERATION PENDANT LA PERIODE DE SUSPENSION 1992 - 1997.....	44
4.1. RESSOURCES TOTALES ALLOUEES A LA RDC DE 1994-1997	44
4.1.1. Ventilation des ressources totales allouées à la RDC de 1994-1997.....	47
1. Aide d'urgence	47
2. Aide et sécurité alimentaire	48
3. Programmes de réhabilitation	50
4.2. ANALYSE DES DIFFERENTS PROGRAMMES DE REHABILITATION	55
4.2.1. Programme d'appui transitoire au secteur de la santé (PATS).....	55
1. Première phase : PATS I.....	55
2. Deuxième phase : PATS II	59
4.2.2. Programme spécial de réhabilitation des pays voisins du Rwanda (PSRR).....	60
4.2.3. Programme de réhabilitation au Kasai (PRK).....	60
4.2.4. Programme d'Appui à la Réhabilitation (PAR).....	62
4.2.5. Programme de réinsertion de refoulés du Shaba au Kasai (PSK).....	67
4.3. AUTRES SECTEURS D'INTERVENTIONS	68
4.3.1. Cofinancement des ONG	68
4.3.2. Appui au processus électoral, Actions culturelles et d'information de la délégation et divers	69
CHAPITRE V : LA BALANCE COMMERCIALE ENTRE LA RDC ET L'UE DE 1994 A 1997.	71
5.1. LA COOPERATION COMMERCIALE	71

5.2. COOPERATION FINANCIERE.....	76
CHAPITRE VI : L'APPORT DE LA BELGIQUE	79
6.1. BILAN DE L'APPORT DE LA BELGIQUE	79
6.1.1. <i>Coopération bilatérale Belgo – Congolaise</i>	79
1. Volume de l'Aide Publique au Développement (APD).....	81
2. Coopération bilatérale directe	82
3. Aide bilatérale indirecte.....	87
4. Section de coopération.....	88
6.1.2. <i>Aide multilatérale</i>	89
6.2. . INVESTISSEMENTS BELGES EN REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO	89
6.2.1. <i>Dans le domaine minier et du pétrole</i>	90
6.2.2. <i>En matière d'Or</i>	90
6.2.3. <i>Dans le domaine de l'industrie alimentaire et agro – industries</i>	91
6.2.4. <i>Industries textiles</i>	92
6.2.5. <i>Industries des minéraux non métalliques, Exploitation forestière, Transports et Banques</i>	92
CHAPITRE VII : BILAN ET PERSPECTIVES D'AVENIR	94
7.1. BILAN	94
7.1.1. <i>Les aspects positifs de la coopération entre la RDC et l'Union Européenne</i>	101
7.1.2. <i>Les aspects négatifs de la coopération entre la RDC et l'Union Européenne</i>	105
7.2. CRITIQUES FORMULEES PAR LA RDC A L'ENDROIT DE L'UNION EUROPEENNE	110
7.3. SOUHAITS DE LA RDC	112
7.4. LES PERSPECTIVES D'AVENIR DE LA COOPERATION ENTRE L'UE ET LA RDC	113
CONCLUSION GENERALE.....	118
ANNEXES	121
BIBLIOGRAPHIE	122

INTRODUCTION

Les relations de coopération entre la République Démocratique du Congo et l'union européenne s'inscrivent dans le cadre général de la Convention de Lomé IV révisée par l'accord signé à l'île Maurice le 4 novembre 1995. Il s'agit d'un accord multilatéral qui lie 71 pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (A.C.P.) à l'Union Européenne.

Cette convention de Lomé, qui organise depuis 1975 les relations commerciales et d'aide au développement entre l'union européenne et les pays ACP a expiré le 29 février 2000.

Ces nouveaux accords devront déterminer l'avenir des relations de coopération entre l'UE et les pays ACP dans une perspective nouvelle. Et la République Démocratique du Congo en tant que pays membre ACP ne peut rester en marge de cette nouvelle dynamique.

Elle devra s'aligner sur la position communautaire des pays ACP tout en faisant valoir ses priorités qui devront figurer sur la liste des revendications qui auraient été défendues par lesdits pays ACP de manière commune devant l'U.E.

Problématique

Tenant compte du fait que le plus important des accords de coopération entre l'UE et les pays ACP sera renégocié au courant de ce nouveau millénaire, il nous semble pertinent d'examiner avant la signature des nouveaux accords de coopération entre l'Union Européenne et les pays ACP, quel a été l'apport de l'UE dans le développement de la RDC après près de quarante années de coopération institutionnalisée. Plus précisément est-ce que l'aide européenne a servi à quelque chose à la RDC ? Même si l'aide européenne a été parfois dépensée à mauvais escient, voire mal orientée, les erreurs du passé doivent contribuer à une amélioration du développement du Congo et non au désespoir.

Choix et motivation

Le choix de ce sujet nous a été dicté d'une part, par le soucis de réfléchir sur l'avenir des relations entre la RDC et l'UE avant la signature des prochains accords de coopération et d'autre part, par le fait qu'à ce jour plus qu'hier, le recours au financement extérieur, autrement dit, la coopération (aides bilatérales et aide communautaire) joue un rôle capital dans tout développement d'un pays. Le cas de l'Europe est très révélateur à travers le Plan Marshall dès les premières années d'après guerre.

En effet, «dans les premiers mois de l'année 1947, les autorités américaines prennent conscience de l'ampleur des difficultés auxquelles la plupart des pays européens font face... Dans un discours prononcé à l'Université de Harvard, le 5 juin 1947, le Général Marshall, Secrétaire d'Etat américain, offrait à l'Europe une aide financière substantielle, à condition pour les pays européens d'élaborer en commun un programme coordonné de relèvement économique »¹.

En ce qui concerne les pays ACP, depuis son institution en 1958, la CEE aujourd'hui l'UE demeure le partenaire commercial le plus important des pays en développement dont elle a encouragé les importations. Il convient ainsi de signaler que durant la période comprise entre 1992 et 1993, une bonne partie, soit un tiers environ de ses importations évaluées à plus de 120 milliards d'écus, provenaient de ces pays²

Quant à la RDC, l'UE est son tout premier partenaire commercial, à la fois comme client (elle achète 70 % de toutes ses exportations) et importateur (plus de la moitié de tous les biens importés par la RDC proviennent de l'UE³). Cette coopération s'est étendue aussi dans le domaine financier et technique par la construction des routes, ponts, agriculture etc....

¹ REY J.J. & ROBERT E., Institutions économiques internationales, 2ème édition, Bruylant, Bruxelles 1997, pp.26-27.

² « Les relations commerciales de l'Union Européenne avec les pays en développement » in DEVELOPPEMENT, Bulletin de la Commission de l'UE, Bruxelles, mars 1995, p.5.

³ « Le Zaïre et la Communauté Européenne », *Bulletin d'information de la Commission des Communautés Européennes*, Bruxelles, 1983, p.15.

Ce sujet étant à notre portée, de par notre formation, il se veut une contribution écrite, si modeste soit-elle, au problème de développement qui se pose spécifiquement dans notre pays, la RDC.

Objet de l'étude

Il consiste à montrer comment la coopération entre la RDC et l'UE a évolué à travers les accords bilatéraux et multilatéraux signés à cet effet. Et le rôle joué par la Belgique en particulier dans cette coopération. Enfin, il s'agira de tirer les leçons qui s'imposent en vue de son amélioration. En d'autres termes, dégager les aspects positifs et négatifs de cette coopération et envisager les perspectives d'avenir.

Délimitation du sujet

Notre étude portera sur la période comprise entre 1960 et 1997. Car, c'est depuis le 30 juin 1960, date de son accession à l'indépendance que la RDC reçoit des aides financières, dans le cadre des accords bilatéraux et multilatéraux, pour développer son économie. Le terme de 1997 se justifie par la disponibilité et l'accessibilité des données.

Méthodologie

Nous avons recouru :

- aux sources documentaires obtenues de la commission européenne, des Ministères Congolais du Plan et de la Coopération Internationale;
- à l'entretien avec les personnes physiques impliquées dans le domaine de la coopération tant du côté belge que congolais ;
- à la méthode d'observation scientifique qui consiste, selon le professeur Nahavandi, à « considérer attentivement des faits afin de mieux les connaître »⁴.

Plan

Notre étude s'articulera sur sept chapitres.

- Dans le premier, nous présenterons la République Démocratique du Congo ;

⁴ NAHAVANDI F., Méthodologie de la recherche dans les P.V.D., cours de l'ULB, 2^{ème} Année du D.E.S. en Coopération au Développement, 1998-1999, Bruxelles, p.15.

- Le deuxième chapitre consistera en une présentation de l'union Européenne Cette présentation de l'U.E. est nécessaire pour le public congolais concerné au plus haut point par cette étude. Car celui-ci pour sa grande majorité, ignore tout de l'UE : ses structures, son organisation et ses objectifs ;
- Le troisième chapitre reprendra les interventions détaillées de l'UE en RDC pour la période considérée.
- Le quatrième chapitre analysera l'état de la coopération pendant la période de la suspension comprise entre 1992 et 1997 ;
- Le cinquième chapitre traitera de la balance commerciale entre la RDC et l'UE ;
- Le sixième chapitre analysera de manière particulière l'apport de la Belgique dans le cadre de cette coopération ;
- Le septième chapitre dressera le bilan de la coopération et projettera les perspectives d'avenir pour une coopération meilleure et profitable à tous.

Une conclusion générale mettra un terme à notre travail.

CHAPITRE I : LA PRESENTATION DE LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

Nous essayons dans une première section avant d'entrer dans le vif du sujet de clarifier d'abord de façon minimale le contenu du concept de base « coopération », que nous allons utiliser tout au long de ce travail afin d'éviter toute confusion ou toute mauvaise interprétation dans les esprits de nos lecteurs. Nous démontrerons ensuite le rôle de la coopération pour le développement.

S'agissant de la présentation de la RDC, trois aspects seront analysés dans les autres sections de ce chapitre. Il s'agira successivement de présenter la situation géographique et démographique, la situation historique et enfin la situation économique de la République Démocratique du Congo.

1.0. Le concept de coopération

Le terme « coopération » vient du verbe coopérer qui signifie selon Larousse⁵ : agir conjointement avec quelqu'un, tandis que coopération signifierait : politique d'aide économique technique et financière à certains pays en voie de développement.

Selon BAPA CAMARA⁶, coopérer dit le dictionnaire, c'est agir conjointement avec d'autres personnes pour parvenir à un but commun.

D'après Albert TEVOEDJRE⁷, la coopération devait être, aujourd'hui, la dimension internationale de la solidarité.

Pierre GALAND et Gabriel LEFEVRE⁸ disent que la coopération c'est apprendre à coexister et se respecter.

⁵ LAROUSSE : *Dictionnaire Encyclopédique illustré en couleur*, Ed. Larousse, Paris, 1997, p 375.

⁶ BAPA CAMARA : « Qu'est ce que la coopération ? », in *Economiste du monde*, N°6, Nov-Déc.1974, p.25.

⁷ TEVOEDJRE A. , « Pour un contrat de solidarité », Genève, I.I.E.S, 1975, p.55.

⁸ GALAND P. & LEFEVRE G. , *La coopération belge au développement : aide au business ?*, Ed. EVO, Bruxelles 1996, p.5.

Quant à nous nous considérons la coopération pour le développement comme étant un investissement essentiel pour l'avenir des partenaires engagés afin de lutter ensemble contre la pauvreté.

Tenant compte de la place grandissante accordée à l'aspect humain et à la dimension mondiale du développement durable, les membres du CAD⁹ ont entrepris en 1995, de revoir les orientations communes de leurs efforts pour le développement. Cet examen a débouché sur l'adoption à la réunion à haut niveau des 3 et 4 mai 1995, d'une nouvelle déclaration, concise et tournée vers l'avenir, intitulée : « Vers un partenariat pour le développement dans le nouveau contexte mondial ».

La nouvelle déclaration sur le partenariat pour le développement réitère les principes de base énoncés dans celle de 1989. Elle reconnaît en particulier que c'est avant tout aux pays en développement de prendre en main leur propre développement et que les peuples des pays intéressés doivent se sentir « propriétaire » des politiques et programmes de développement. Elle insiste à nouveau sur l'importance de stratégies intégrées de développement, englobant les aspects économiques, sociaux, politiques et environnementaux.

Cette nouvelle déclaration se distingue surtout par les différents points sur lesquels elle met l'accent, à savoir en particulier que :

- la coopération pour le développement est un investissement dans l'avenir ;
- s'attaquer aux causes profondes de la pauvreté doit être un objectif primordial ;
- il existe aujourd'hui des stratégies menant au succès fondées sur l'intégration d'éléments essentiels bien précis ;
- l'aide au développement est un complément vital des ressources que doivent eux-mêmes générer les pays en développement, ressources qui constituent leur source la plus importante d'investissement dans le progrès économique et social ;

⁹ COMITE D'AIDE AU DEVELOPPEMENT , *Efforts et politiques des membres du CAD*, Rapport 1995, Paris, pp.6-7.

- les politiques suivies dans d'autres domaines par les pays industrialisés doivent être cohérentes et ne pas aller à l'encontre des objectifs de développement ;
- les efforts de coopération pour le développement doivent être efficaces et efficients et ;
- le Comité d'Aide au Développement fera en sorte que ces priorités figurent au centre des préoccupations de l'OCDE¹⁰.

Après avoir tenté d'expliquer le concept de base « coopération pour le développement », nous allons à présent entrer dans le cœur de notre travail en commençant par la présentation de la République Démocratique du Congo.

1.1. Situation géographique et Démographique¹¹

La République démocratique du Congo est bel et bien un géant Par sa taille d'abord, par ses richesses ensuite, ou du moins, par les potentialités que recèlent sa terre et son sous-sol : première forêt mondiale en dehors du Brésil, le fleuve le plus puissant après l'Amazone drainant un bassin hydraulique qui se ramifie dans tout le pays, des terres fertiles et un climat propice aux activités de l'agriculture, cinquième producteur mondial de cuivre, premier de cobalt, des réserves colossales de divers métaux stratégiques aujourd'hui, ou demain, comme le germanium. Mais sans doute ce qui fait le gigantisme du Congo cause aussi sa faiblesse. Ce puissant a des pieds d'argile : ses richesses déclenchent convoitise et concupiscence.¹² C'est ce qui justifie son occupation actuelle par des troupes étrangères venues de certains pays d'Afrique.

Véritable sous-continent, la superficie de la RDC est de 2.345.409 Km². Elle est bornée au Nord par la République Centrafricaine et le Soudan ; au Sud par la Zambie et l'Angola ; à l'Est par l'Ouganda, le Ruanda, le Burundi et la Tanzanie et à l'Ouest par la République du Congo Brazzaville

¹⁰ Idem

¹¹ Commission Européenne, *Note de mise à jour du rapport des conseillers économiques de l'UE pour 1997*, Bruxelles, 15 mai 1998, pp. 15-17.

¹² « Le Zaïre et la Communauté Européenne », Commission des Communautés Européennes, Bruxelles, 1983, p.7.

Les statistiques indicatives pour 1994 de l'UE estiment la population congolaise à environ 42.739.000 d'habitants.

Quant à la répartition régionale de cette même population, elle se présente de la manière suivante :

Tableau 1.1. Répartition géographique de la population congolaise

Provinces	Population en millions d'habitants	%
Kinshasa	4.655	11%
Bas-Congo	2.578	6%
Bandundu	4.907	11%
Equateur	4.789	11%
Province Orientale	5.436	13%
Nord-Kivu	3.575	8%
Sud-Kivu	3.230	8%
Maniema	1.083	3%
Katanga	5.602	13%
Kasai-Oriental	3.777	9%
Kasai-Occidental	3.117	7%
TOTAL	42.739	100%

Selon les mêmes sources, l'extrapolation pour 1997 indiquait une densité de 19 habitants / km² alors que le taux annuel de croissance démographique est évalué à 3,1%. La projection démographique donne quant à elle 48 millions d'habitants en 2000 et 86 millions en 2025.

En 1960, la répartition géographique entre population urbaine et population rurale était de 22% et de 78% respectivement. La répartition actuelle est maintenant considérée comme suit : Population urbaine 29% et population rurale 71%.

Le taux d'alphabétisation des adultes était estimé à 54,50% selon *World Development Report*, 1990.

Les statistiques d'espérance de vie varient entre 46,4 et 53 ans selon les sources. Le PNUD ¹³ indique quant à lui un chiffre de 52 ans pour 1995, et un taux de mortalité de 45/1000 naissances.

L'indice de fécondité par femme est estimé à 6,2 enfants ou 7,3, selon les statistiques pour une mortalité infantile de 142 pour mille en 1995, contre 137 pour mille en 1984 et avec une pointe de 156 pour mille dans les campagnes et 107 dans les villes¹⁴.

Selon la FAO (1990), le Niveau de disponibilité alimentaire au Congo était de 21300 calories par personne et par jour.

Dans le rapport mondial du PNUD sur le développement humain pour 1996, l'indice de développement humain est de 0,381 pour la RDC ce qui la situe à la 142ème place (sur 175).

Pour mémoire, l'IDH prend en compte la longévité, l'instruction et les conditions de vie, c'est à dire le PIB par habitant.

L'indicateur de pauvreté humaine classe la RDC à la 52ème place sur 78. Il s'élève à 41,2, ce qui signifie que 41,2% de la population souffre de trois formes fondamentales de dénuement.

L'indicateur révèle en effet que :

- 30% de la population congolaise court le risque de décéder avant 40 ans ;
- 74% de la population n'a pas accès au service de la santé ;
- 22% des adultes sont analphabètes ;
- 36% des enfants n'atteignent pas la cinquième année primaire ¹⁵.

¹³ PNUD, *rapport mondial sur le développement humain, 1995*

¹⁴ UNICEF, *Rapport 1995*

¹⁵ Discours du 2 juillet 1997 du représentant résident du PNUD en RDC à l'occasion du lancement du rapport mondial sur le développement humain 1996.

1.2. Situation historique

Cette section présente historiquement la République Démocratique du Congo au cours de 4 périodes à savoir : la période 1482-1885, la période 1885-1908, la période 1908-1960 et la période 1960-1965. La période après 1965 étant suffisamment exploitée dans la situation économique.

1.2.1. Période 1482-1885

Tout est parti avec la découverte de l'embouchure du fleuve Congo en 1482 par le navigateur portugais Diego Cao. Les premiers contacts avec l'Occident datent de cette époque. Il faudra attendre le XIX^{ème} siècle pour voir les Européens venir massivement. Cependant, deux d'entre eux marqueront la période coloniale : Léopold II roi des belges et l'explorateur britannique naturalisé américain, Henry Morton Stanley.

1.2.2. Période 1885-1908 : Etat Indépendant du Congo

En Août 1885 avec la conférence de Berlin où il fut question du partage de l'Afrique, l'EIC est confié dans le cadre de ce partage, au roi des belges à titre personnel.

1.2.3. Période 1908-1960 : Le Congo-belge

En 1908 le roi Léopold II céda la colonie à la Belgique suite :

- à un accord intervenu au parlement belge où, pour faire face à ses difficultés financières le roi reçut 25.000.000 de FB en échange de sa propriété(EIC) ;
- à la campagne menée principalement en Grande-Bretagne par les ligues humanitaires contre le traitement infligé aux autochtones ;
- aux critiques des libéraux qui considéraient que le roi n'avait pas respecté les règles de liberté du commerce prévues pour l'EIC à Berlin en 1885.

L'EIC devint le Congo belge marquant ainsi le début de la colonisation belge jusqu'en 1960.

1.2.4. Période 1960-1965

Le 30 Juin 1960 fut solennellement proclamée, l'indépendance du pays, le Congo belge devint la République Démocratique du Congo. Mais les débuts de la jeune république furent douloureux. A peine installé, le gouvernement Lumumba dut faire face aux mutineries, à deux sécessions, celle du Katanga onze jours après l'indépendance et celle du Kasai quelques jours plus tard.

Lumumba sera démis de ses fonctions par le président Kasa-Vubu le 05 septembre 1960 et terminera ses jours dans une prison katangaise. Mobutu, chef de l'armée, fera le même mois de septembre son premier coup d'état et se retirera ensuite. Il récidivera cinq ans plus tard, le 24.11.1965 cette fois définitivement jusqu'à ce qu'un certain Laurent Désiré Kabila vienne mettre un terme à ce long règne, le 17 mai 1997.

1.3. Situation économique

Au moment de l'accession du pays à l'indépendance en 1960, le bilan était nettement positif. « En 1962, la Corée du Sud et la RDC avaient le même PIB (plus ou moins 2 milliards de dollars) et le même nombre d'habitants. Aujourd'hui, le PNB du pays s'élève à 6 milliards de dollars bien moins que sa dette extérieure. Celui de la Corée du Sud, lui, s'élevait ces dernières années à 375 milliards. Le budget de la RDC pour 1995 fixé à 300 millions de dollar, est 44 fois moins élevé que le chiffre d'affaires d'un groupe comme Coca-Cola (13 milliards) et même inférieur au bénéfice net de la même entreprise (1,5 milliards) à la même époque ¹⁶«.

La RDC qui dispose pourtant de richesses potentielles fabuleuses notamment les ressources végétales, énergétiques et minérales exceptionnelles figure actuellement parmi les quinze états les plus pauvres du monde, selon la classification de la Banque Mondiale.

Les jours qui suivirent le coup d'état du 24.11.1965, les nouvelles autorités cherchent à rétablir l'ordre. Bénéficiant d'une conjoncture économique favorable, on assistera à un redressement économique spectaculaire. Deux facteurs externes soutiennent cette politique : D'une part, la hausse constante du cours du cuivre de 1965 à 1975 et d'autre part, l'aide financière et technique internationale.

¹⁶Commission Européenne, *Note de mise à jour du rapport des conseillers économiques de l'UE pour 1997*, Bruxelles, 15 mai 1998, p. 9.

Cependant, sans prendre le temps nécessaire de consolider ces acquis, les nouvelles autorités s'empresseront de passer à la vitesse supérieure en prenant des mesures économiques aux conséquences incalculables dont la plus catastrophique sera la «zaïrianisation ». Elle consiste à nationaliser toute une partie de secteurs de productions importants. Mais son application connut un échec cuisant, pour des raisons suivantes : son improvisation, l'absence des cadres compétents rompus à la gestion des affaires, l'impossibilité d'assurer un encadrement rationnel à l'exécution d'une telle mesure prise brusquement. Tout au plus, cette mesure avait-elle été considérée par les classes dirigeantes principales bénéficiaires, appelés «acquéreurs » comme la manne tombant du ciel. Car, elle leur offrit l'opportunité de piller les entreprises en vue d'amasser des fortunes.

Devant ce triste constat, on procéda à l'étatisation des entreprises nationalisées autrement dit, la «radicalisation ». Selon cette nouvelle disposition, un Délégué Général représentait l'Etat à la tête de chaque entreprise. Cependant, le délégué général n'était pas plus compétent que l' «acquéreur ». Il ne restait plus qu'à tirer un trait sur un tel échec en procédant à la «rétrocession », c'était en 1976. Elle consistait à la remise des 40 ou 60% d'actions des entreprises à leurs anciens propriétaires à qui l'on demandait de s'associer désormais aux autochtones. Cette mesure connut aussi un échec total.

Il convient de noter que toutes ces mesures coïncidèrent avec la chute des prix du cuivre après la crise pétrolière de 1973. C'est en ce moment-là que «la chute du PNB par tête commence : alors qu'il était de 330 USD en 1975 (en dollars de 1973), il tombe à moins de 140 USD en 1993 »¹⁷

A partir de la fin des années 70, les institutions de Bretton Woods exigent des réformes. Le premier programme de stabilisation, qui débute en 1976, se soldera par un échec.

En 1978 et 79, un Allemand, M. Blumenthal, haut fonctionnaire du FMI, est chargé à la Banque centrale de redresser la situation catastrophique de cette institution. Affecté comme directeur à la Banque centrale, il dressera un rapport accablant et exposera les mécanismes qui pervertissent la gestion financière du pays.

¹⁷ Commission Européenne, *note de mise à jour du rapport des conseillers économiques de l'UE pour 1997*, Bruxelles, 15 mai 1998, p. 10.

Un nouveau programme d'assainissement est mis en place à la fin de 1983. Pendant quatre années, il sera exécuté, avec un certain succès.

L'économie congolaise a connu de nombreuses altérations défavorables qui ont rendu la crise structurelle et difficilement extirpable. A partir de 86/87, le pays se trouve dans une crise profonde marquée par une détérioration de la situation économique, financière et sociale due à des facteurs externes (baisse des cours mondiaux) et à des politiques internes inadéquates. Sur la période 1978-1990, le PNB par habitant chutera de 27%.

L'hyperinflation¹⁸ sape les bases de l'économie formelle.¹⁹ A cela s'ajoute un autre phénomène, pourtant existant en filigrane dans les pratiques économiques du pays, mais que le FMI venait de découvrir sous l'appellation de «défiscalisation de l'économie ».²⁰

Il convient aussi de souligner en gros les autres maux dont a souffert l'économie congolaise après 1965. Il s'agit respectivement : du poids de la dette, de l'effondrement de la Gécamines et de la mine de Kamoto, de l'engouement des population aux jeu de hasard connu sous le nom de l'opération BINDO, de la rupture de la coopération internationale et des pillage.²¹

Après cette brève présentation de la République Démocratique du Congo, partenaire de l'Union Européenne, et bénéficiaire de la coopération dont nous analysons l'impact sur le développement, nous allons aborder au chapitre suivant la présentation de l'Union Européenne.

¹⁸ LOLO MASSY, Notes de conjoncture, -Mensuel d'analyses économiques- n°27. Août 1996, Kinshasa-Congo, p. 8.

¹⁹ La coopération UE-ACP en 1995, Commission européenne, page 182.

²⁰ KABUYA KALALA, *Notes de conjoncture*, - Mensuel d'analyses économiques- n°27. Août 1996, Kinshasa-Congo, p.1.

²¹ Le lecteur intéressé par les détails sur ces aspects trouvera un condensé de la situation dans le document : « *Notes de mise à jour du rapport des conseillers économiques de l'union Européenne pour 1997 au 15 mai 1998* » pp.10-13.

CHAPITRE II : L'UNION EUROPEENNE

Ce chapitre a pour objectif de brosse succintement l'historique, les objectifs et les instruments de la coopération de l'UE.

2.1. Rappel historique

La Communauté économique européenne est née du traité de Rome signé le 25 mars 1957 entre six pays membres fondateurs à savoir : l'Allemagne, la Belgique, la France, l'Italie, le Luxembourg et les Pays-Bas. Parallèlement à ce traité, il fut signé à la même date un autre traité instituant la Communauté européenne du Charbon et de l'Acier(CECA) considérée comme l'ancêtre de la CEE.

Répondant à sa vocation d'ouverture à tout pays européen, de six pays à sa création, la communauté compte aujourd'hui quinze membres. Le Royaume-Uni, le Danemark et l'Irlande viendront s'ajouter en 1973 suivis de la Grèce en 1981, de l'Espagne et du Portugal en 1986 et enfin de l'Autriche, de la Finlande et de la Suède en 1995.

Dans sa forme actuelle, l'Union Européenne est née du traité du Maastricht signé le 07/02/1992. Mais entré en vigueur le premier novembre 1993 avec pour unique cadre institutionnel la «Communauté européenne ». Celle-ci remplace la communauté économique européenne (CEE) ou le marché commun.

2.2. Objectifs

Il s'agit de constituer un cadre de la construction d'une Europe unie en intégrant progressivement les économies de ces pays. Autrement dit «regrouper toutes les ressources économiques des pays signataires en une union économique où les biens, les personnes les services et les capitaux peuvent circuler librement et où le commerce extérieur, l'agriculture, les transports et d'autres secteurs de l'économie sont régis par des politiques communes..., assurer le bien être

économique en Europe, pour garantir la paix entre ses états membres et pour aider d'autres pays au moyen de la coopération commerciale et financière.²²

2.3. Les Institutions de l'Union Européenne et leurs fonctions

- **Le Conseil des Ministres**

Chaque pays membre y est représenté au niveau ministériel. C'est organe de décisions. Le Conseil de Ministres arrête les politiques communautaires.

- **La Commission**

Elle comprend 20 membres appelés «commissaires européens » nommés de commun accord par les gouvernements des états membres pour un mandat de 5 ans.

La Commission propose et gère les politiques communes et veille au respect des traités communautaires. Dans l'exercice de leurs fonctions, ils doivent agir dans l'intérêt de la communauté et non dans celui de leurs pays d'origine.

- **Le Parlement européen**

Outre qu'il garantit la participation des citoyens et exerce le contrôle démocratique, le parlement européen donne son avis sur les propositions soumises par la commission. Il adopte aussi le budget de la communauté après discussion avec le Conseil des ministres. Ses membres sont élus au suffrage universel tous les cinq ans.

- **La Cour de justice**

Elle a la charge d'arbitrer ou de régler les différends résultant de l'application du droit communautaire. Elle est composée de 15 juges nommés de commun accord par le gouvernement des états membres pour un mandat de 6 ans. Depuis 1989, un tribunal de première instance fonctionne à ses côtés.

- **La cour des comptes**

²² « Le Zaïre et la Communauté Européenne », *Bulletin d'information de la Commission des Communautés*

Elle contrôle le bon usage des fonds communautaires.

Il existe d'autres organes, à côté de ces institutions, qui participent au fonctionnement de la communauté tels sont le comité économique et social et la Banque européenne d'investissement.

- ***Le comité économique et social.***

C'est l'organe consultatif qui représente les employeurs, les syndicats et d'autres groupes d'intérêt tels que les agriculteurs ou les consommateurs. Il donne, à l'instar du parlement, son avis sur les propositions de la commission avant que le conseil ne puisse les adopter.

- ***La Banque Européenne d'Investissement***

Etablissement financier, elle est chargée d'accorder dans tous les secteurs économiques des prêts, des garanties pour la mise en valeur des pays moins développés. La BEI a son propre pouvoir de décision, autrement dit, son autonomie.

Ses capitaux proviennent des versements des états membres. Elle emprunte aussi de l'argent sur les marchés des capitaux. Ses propres membres comptent aussi parmi les bénéficiaires de ses prêts, en dehors des pays en développement ayant signé des accords de coopération avec elle. C'est le cas notamment des pays ACP et méditerranéens.

2.4. Les Instruments de la coopération de l'union européenne

C'est la Convention de Lomé qui a jeté les bases de la coopération entre l'Europe et ses partenaires, pays ACP. Cette coopération est autrement appelée «coopération Nord-Sud ». Ses instruments sont :

- ***La coopération financière et technique*** : Elle est l'instrument de base. « Elle soutient les projets et les programmes de développement, les micro-réalisations et les petites et moyennes entreprises ; elle prévoit l'octroi de prêts bonifiés, l'utilisation de capitaux à risques et le cofinancement d'actions entreprises par

des partenaires privés. La coopération technique participe aussi au renforcement des ressources humaines dans les pays ACP²³ ».

- **La coopération commerciale** : Elle ouvre, dans la mesure du possible, l'accès des produits ACP au marché européen.
- **La coopération dans le domaine des produits de base** : Elle garantit les recettes d'exportation pour les matières premières, agricoles et minière des pays ACP à destination de la communauté.
- **La coopération dans le domaine des «investissements, mouvements de capitaux établissements et services** : C'est un stimulus aux éventuels investisseurs et aux entrepreneurs privés pour les inciter à s'engager davantage dans les pays partenaires et à participer, à leur manière, au développement.
- **L'aide alimentaire, les accords de pêche, le cofinancement de projets entrepris par les ONG, le programme de lutte contre la faim dans le monde sont les autres institutions de la coopération** : Toutefois ces derniers ne figurent pas dans les accords de la convention de Lomé.
- **Le Fond européen de développement (FED)** : Le FED est un outil de financement des projets et des programmes dans les pays ACP. C'est à ce titre que l'ex-Zaïre avait reçu de lui dans le cadre de Lomé III un montant de 147 millions d'ECU pour son programme de 1985-1990.

Les ressources du FED proviennent des contributions des états membres de la CEE. Il convient de noter que l'ensemble des ressources du Fonds est divisé en aide programmée et en aide non-programmée.

La différence entre ces deux formes d'aide résulte du fait que «l'aide programmée fait l'objet de négociation entre l'UE et les Etats ACP débouchant sur un programme indicatif, sorte de charte qui présidera, durant cinq ans, à la coopération entre les

²³ « Le Zaïre et la Communauté Européenne », *Bulletin d'information de la Commission des Communautés Européennes*, Bruxelles, 1983, p.5.

deux partenaires »²⁴ Tandis que «l'aide non-programmée n'est pas attribuée à l'avance aux pays, et dépendra des circonstances : le Stabex, le Sysmin, le capital à risques et l'aide d'urgence sont quelques-unes de ces aides non-programmées.

Quand on parle des capitaux à risques, il s'agit d'une forme de financement qui a eu le jour au milieu des années 1970 pour favoriser la réalisation de projets productifs, notamment dans le domaine de l'industrie, des mines et du tourisme, et plus généralement pour permettre le développement du secteur privé des pays concernés.²⁵

Depuis 1958, il y a eu huit fonds successifs correspondant à chacune des conventions signées entre l'Europe et ses partenaires. Et la contribution de chacun des Etats membres dans le financement du sixième fonds se présentait de la manière suivante :

Belgique :	3,96%	Irlande :	0,55 %
Danemark :	2,08 %	Italie :	12,58 %
Pays-Bas :	5,64%	Luxembourg :	0,19 %
Portugal :	0,88%	R.F.A :	26,06 %
Royaume-Uni :	16,58%	Grèce :	1,24 %
France :	23,58 %	Espagne :	6,66 %

Après avoir présenté l'Union Européenne, le chapitre qui suit abordera l'essentiel de notre travail. Il s'agit de l'apport de l'UE dans cette coopération avec la RDC sous ses différentes formes.

²⁴ « Le Zaïre et la Communauté Européenne », *Bulletin d'information de la Commission des Communautés Européennes*, Bruxelles, 1983, p.5.

²⁵ PETIT. B., *Politiques bilatérales et multilatérales de financement des projets de développement* ; cours de l'ULB, 1^{ère} Année du DES en Coopération au Développement, 1997-1998, Bruxelles, p. 156.

CHAPITRE III : LES INTERVENTIONS DE L'UNION EUROPEENNE EN R.D.C. : 1960 - 1992

La R.D.C. bénéficie depuis son accession à l'indépendance, soit le 30 juin 1960, dans le cadre des accords bilatéraux et multilatéraux, des aides financières pour développer son économie.

La plus importante source d'aide au développement accordée à la RDC provient des Etats membres de la communauté européenne, aides bilatérales et aide communautaire comprises.

En 1975, la RDC alors Zaïre, a signé la convention de Lomé, un accord de commerce et d'aide au développement entre la C.E.E. et les pays ACP. Cette coopération entre les deux partenaires trouve ses origines dans le traité de Rome de 1957 qui a créé les instruments de la coopération entre les pays européens.

Il convient de noter que «depuis 1960, tous ces instruments ont permis de transférer de la communauté économique européens vers l'ex-Zaïre, plus de 750 millions d'ECU (soit quelque 1700milliards de Zaïres au taux de fin 1988 ²⁶)»

En 1963 d'abord et en 1969 ensuite, dix-huit pays d'Afrique et Madagascar ont décidé de s'associer volontairement, chaque fois pour une durée de cinq ans, à la communauté. Ils vont concrétiser cette volonté à Yaoundé en procédant à la signature de deux accords de coopération.

Un fonds européen de développement devait accompagner chaque convention.

La convention de Yaoundé s'était assignée trois objectifs :

- Le libre échange commercial entre la CEE et les EAMA (Etats africains et Malgache associés).
- La coopération financière et technique (F.E.D. et banque européenne d'investissements)
- Des institutions paritaires (conseil d'association et conférence parlementaire paritaire).

L'association CEE-EAMA s'était montrée ouverte à d'autres pays à économie comparable à celle des EAMA. Ce qui permit à l'île Maurice à ratifier à

son tour la convention et d'en devenir en mai 1972 son 19ème membre. La même année au mois de janvier, la Grande-Bretagne, en adhérant à la CEE incita 19 pays du commonwealth indépendants à devenir à leur tour partenaires de la CEE.

Il faut rappeler que parallèlement le même effort avait été fait du côté français lors de la phase finale des négociations du Traité de Rome. « La France insista pour que fut instauré un système d'association liant la communauté avec les Pays et Territoires français d'Outre Mer (PTOM) d'alors. Ce système prévoyait notamment la libéralisation du commerce entre les états membres et chaque PTOM concerné ainsi qu'une aide financière de la Communauté destinée à contribuer aux investissements nécessaires au développement de ces pays et territoires »²⁷

L'indépendance des pays africains devait par la suite modifier ces rapports. Les 19 pays africains du commonwealth, dans un souci d'unité africaine choisirent de négocier avec la Communauté sur les mêmes bases, à l'instar de leurs collègues des EAMA avec la convention de Yaoundé de 1963.

En réaction, une grande négociation devait s'ouvrir le 25.07.1973 dans la capitale belge entre la Communauté et une quarantaine de pays ACP. Elle aboutit à la signature de la nouvelle convention, à Lomé le 28.02.1975. Dans l'entendement des EAMA, cette nouvelle convention remplaçait celle de Yaoundé I, arrivée à terme le 31.01.1975.

Après cette expiration, étant donné que la convention avait une validité de 5 ans, une nouvelle convention pour une même durée devait être signée toujours à Lomé le 30.10.1979 entre la Communauté (passé entre-temps de 6 à 9 membres avec l'entrée du Royaume-Uni, l'Irlande et le Danemark) et la RDC et les autres pays ACP. Cette nouvelle convention dite de «Lomé II » définissait les relations contractuelles de coopération qualifiées de «plus novatrices et plus global existant entre deux groupes aussi importants de pays en voie de développement et des pays industrialisés »²⁸.

²⁶ « Le Zaïre et la Communauté Européenne », *Bulletin d'information de la Commission des Communautés Européennes*, Bruxelles, 1983, p.1

²⁷ EUROSTAT, Rapport sur les pays ACP-Zaïre, Bruxelles, 1988, p.95.

²⁸ EUROSTAT, op.cit ., p.14.

3.1. Les différentes interventions communautaires en R.D.C. de 1960 à 1989

Il convient de noter que tous ces programmes ont été réalisés grâce au fonds européen de développement (F.E.D.). Dans les lignes qui vont suivre, nous allons essayer de montrer la ventilation des différents F.E.D. qui ont été alloués à la RDC correspondant à chacune des conventions.

3.2. Les flux financiers de l'Union Européenne pour la RDC du 1^{er} au 7^{ème} FED

A partir de 1958, il y a eu 8 Fonds (FED) successifs correspondant à chacune des conventions signées entre l'Europe et ses partenaires. Mais dans le cadre de notre travail nous allons nous limiter uniquement au cinquième FED parce que le 8^{ème} FED n'a pas été accordé, bien que voté, suite à la suspension de la coopération structurelle.

Les flux financiers en provenance de l'UE pour la RDC du 1^{er} au 7^{ème} FED se présente comme suit en millions d'ECU :

1- Le premier FED (1959-1964)	18MECU
2- Le deuxième FED (Yaoundé I : 1964-1970)	77 MECU
3- Le troisième FED (Yaoundé II : 1971-1976)	86 MECU
4- Le quatrième FED (Lomé I : 1976-1980)	124 MECU
5- Le cinquième FED (Lomé II : 1981-1985)	104 MECU
6- Le sixième FED (Lomé III) :	166,5 MECU
7- Le septième FED (Lomé IV):	170 MECU

Quant à l'ensemble des reliquats sur les différents FED exécutés en RDC, il est de l'ordre de plus de 115 MECU²⁹ répartis comme suit :

- Du 1 ^{er} au 3 ^{ème} FED	1,152 MECU
- Quatrième FED	4,024 MECU
- Cinquième FED	23,260 MECU
- Sixième FED	7,749 MECU
- Septième FED	79,052 MECU

²⁹ MINISTERE DE LA COOPERATION, *Etat de la coopération RDC-Union Européenne*, , Kinshasa, 12-06-1998,p.1

A propos de l'utilisation de ces reliquats, il sied de relever que ceux du premier au quatrième FED ont été totalement engagés par l'U.E pour les aides d'urgence en faveur de la RDC et une partie du cinquième FED pour 5,670 MECU.

Il ressort qu'à l'heure actuelle, il n'est pas possible d'estimer les reliquats des différents FED que la RDC peut prétendre récupérer

Ceci suite à la discordance des données disponibles au sein des différentes administrations de l'Etat congolais (Plan et Ambassade) et les informations contenues dans les rapports de l'UE.

La mission du Ministère des Finances permettra de recueillir directement auprès de l'UE à Bruxelles, des informations de premier ordre sur les FED 4,5,6 et 7, le 8^{ème} n'étant pas communiqué suite à la suspension de la coopération.

Comme on peut le constater, la RDC a bénéficié d'un financement total d'environ 182 millions d'Unités de Compte (UCE) au titre des 3 premiers FED dont la plus grande partie de cette aide, soit 55%, a été consacrée en priorité durant cette période (1958-1975) au développement des infrastructures, notamment les routes et barrage hydroélectrique d'Inga ; tandis que 25% des crédits étaient alloués au secteur social et 20% à l'agriculture.

Sous Lomé I, les données vont changer. Le développement rural deviendra le principal secteur d'intervention. C'est l'époque des projets de plantations agro-industrielles (thé, café, palmiers à huile) et de la relance de la culture du coton.

Dans le cadre du programme indicatif dont le pays s'était vu doté, le seul secteur de développement rural résorbera ainsi près de 46% des 96,5 millions d'ECU alloués au programme ³⁰.

Cette situation est la conséquence de l'élargissement de la coopération à un plus grand nombre d'Etats et de la création de nouveaux instruments.

Cependant, malgré ce changement de priorité »les infrastructures n'ont pas été négligées sous le 4^{ème} FED dont elles recevront 25% de l'enveloppe financière disponible. Le reste allant à la formation, aux études et à l'assistance technique »³¹

³⁰ *Coopération CEE-Zaïre in le Courrier n°110, Juillet-Août 1988,p.29*

³¹ *Coopération CEE-Zaïre in le Courrier n°110, Juillet-Août 1988,p.29*

Ci-après, les états de mise en œuvre des conventions de Lomé I et II qui font ressortir les répartitions globales des fonds aux différents secteurs de la vie économique du Congo.

Tableau 3.1 (a). Etat de mise en œuvre Lomé I (4ème FED) en million d'ECU.

Libellé	Total envisagé	Engagé
Programme indicatif	96,5	93,4
BEI	5,2	5,2
Aide exceptionnelle	19,3	19,3
Autres (frais délégitation)	3,4	3,4
	total :	
	124,4	121,3
Programme indicatif :		
-Infrastructures de transport et communication		20,2%
-Agriculture et développement rural		45,6%
-Formation, éducation		25,7%
-Infrastructure sociale		5,2%
-assistance technique et études		2,8%
-Réserve		0,5%
Le reliquat de 3,1 millions d'ECU a été gardé en réserve pour couvrir des déplacements éventuels et pour des rallonges 6 ^{ème} FED.		

Source : *Le Courrier n°110, Juillet-Août, 1988, p .29*

Sous Lomé II, priorité sera encore accordée aux infrastructures de transport et communication où plus de la moitié du montant du programme indicatif 5ème FED, soit 104 millions d'ECU (dont 31,5 millions ECUS de prêts à conditions spéciales) est en effet réservé à ce seul secteur. Viennent ensuite l'agriculture et le développement rural (22,8%), l'assistance technique Coopération CEE-Zaïre, les études(12,11%), les infrastructures sociales(7,2%), la formation(4,8%) et l'énergie(2,4%)³²

Tableau 3.1.(b) Etat de mise en œuvre LOME II (5ème FED) en million_d'ECU

Libellé	Total envisagé	Engagé
Programme indicatif	104,0 (*)	98,2
BEI	18,2	18,2
Aides d'urgence	2,8	2,8
SYSMIN	81,0	81,0
	206,0	190,2
Programme indicatif		
- Infrastructures de transport et communication		50,2 %
- Agriculture et développement rural		22,9 %
- Formation		4,8 %
- Energie		2,4 %
- Infrastructure sociale		7,2 %
- Assistance technique et études		12,1 %
- Réserve		0,5 %
<i>(*) Dont 31,5 mios Ecus sous forme de prêts à conditions spéciales</i>		
Source : Le courrier n° 110, juillet - août 1988 p.21		

3.3. Coopération entre l'Union Européenne et la RDC sous Lomé I et II

Dans le cadre des accords bilatéraux et multilatéraux, la RDC reçoit de l'assistance financière en vue de développer son économie. Dans les lignes qui suivent nous analysons de manière détaillée, les subventions reçues de ces sources bilatérales et multilatérales, par pays membre d'une part, et d'autre part les dépenses nettes de l'aide publique au développement (APD) provenant des mêmes sources.

Il convient de signaler que le total indiqué pour chaque pays donateur englobe l'aide accordée par les institutions publiques et privées.

³² Idem,p.29.

Il ressort de l'analyse des tableaux des deux pages qui suivent les constats ci-après :

- Par ordre d'importance des contributions respectives, la Belgique vient en tête avec 50,9 % de l'assistance totale accordée pendant cette période considérée. Elle est suivie de loin par la France (8,6 %), l'Allemagne (4,8%), l'Italie (1,2 %), les Pays-Bas (0,8 %) et le Royaume-Uni (0,7 %).

- Les plus grandes contributions sont intervenues en 1979 avec 208,9 millions de \$US accordés soit 78,4 % et en 1980 avec 200,2 millions de \$US soit 75,8 %. Cette situation est due à l'augmentation de l'aide apportée pendant cette période par les deux pays : la Belgique et la France. Cependant, durant la période comprise entre 1981 et 1985, cette assistance connaîtra une baisse de la part de la Belgique, alors que la France a observé une certaine stabilité.

- S'agissant de l'aide publique au développement (APD), on observe au niveau des dépenses nettes, le même constat. La Belgique vient de nouveau en tête avec 35,3 % de l'aide totale reçue entre 1975 et 1980.

Tableau 3.2. Subventions accordées par les pays donateurs de 1975 à 1985
(en millions de \$ US)

Pays donateurs	Total 1975-1985												
	1975	1976	1977	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985	Valeur	%
Allemagne (Rép. Féd)	6,8	6,8	8,7	11,4	10,0	11,0	11,2	10,8	12,2	10,8	11,0	110,6	4,8
Belgique	113,0	94,0	103,0	129,0	147,4	148,6	113,4	93,2	81,0	69,3	68,8	1160,6	50,9
Danemark	1,1	1,3	2,1	1,3	1,3	0,9	0,3	0,0	0,0	0,0	0	8,2	0,4
France	14,7	16,2	14,4	17,6	22,4	24,4	19,6	15,7	16,5	17,2	16,5	195,2	8,6
Italie	1,1	0,3	0,5	0,3	0,8	0,6	4,8	3,1	3,0	2,9	10,5	27,9	1,2
Pays Bas	0,4	0,5	1,3	1,6	3,1	1,9	2,3	2,1	1,9	1,4	1,7	18,2	0,8
RoyaumeUni	0,2	0,2	0,2	0,3	4,9	1,3	3,4	0,6	3,3	1,7	1	17	0,7
Total Pays CEE	137,3	119,2	130,1	161,5	189,8	188,6	155,0	125,4	118,0	103,3	109,5	1537,7	67,4
CEE	17,1	20,9	27,9	18,3	19,1	11,6	26,8	15,3	21,5	20,7	21,1	220,2	9,7
Total Etats membres et CEE	154,4	140,1	158,0	179,8	208,9	200,2	181,8	140,7	139,5	124,0	130,6	1758	77
Pourcentage du total	92,4	91,1	90,4	83,5	78,4	75,8	73,4	67,0	72,7	65,5	64,8	64,8	
Canada	0,5	0,6	0,9	4,1	5,6	13,4	7,1	15,0	10,9	14,3	17,7	90	3,9
Etats-Unis	3,0	4,0	4,0	7,0	9,0	10,0	12,0	13,0	13,0	16,0	17	108	4,7
Japon	0,6	0,7	1,6	1,7	5,6	7,4	8,7	4,7	2,4	18,0	9,2	60,6	2,7
Divers	8,6	8,5	10,2	22,7	37,4	33,1	38,1	36,6	26,0	17,0	26,9	265	11,6
Total donateurs	167,1	153,8	174,8	215,3	266,4	264,1	247,7	210,0	191,8	189,2	201,4	2281,6	100

Source : EUROSTAT, Bruxelles Luxembourg, 1988, p.98

Tableau 3.3. Total des dépenses nettes de l'APD de 1975 à 1985
(en millions de \$ US)

Pays donateurs	Total 1975-1985												
	1975	1976	1977	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985	Valeur	%
Allemagne (Rép. Féd)	8,5	8,1	14,5	15,2	19,9	36,8	35,9	31,9	30,9	26,1	20,0	247,7	7,1
Belgique	113,0	94,0	108,6	129,0	153,6	169,7	123,7	103,6	90,0	75,9	78,7	1239,6	35,3
Danemark	1,1	1,3	2,1	1,3	1,3	0,9	0,3	0,0	0,0	0,0	0,0	8,2	0,2
France	20,3	23,1	15,0	24,3	24,9	39,4	25,1	24,7	23,1	25,1	28,5	273,4	7,8
Italie	1,1	0,3	0,5	0,3	0,8	0,6	4,8	3,1	3,0	29,1	11,5	55,1	1,6
Pays Bas	0,4	0,5	1,3	1,6	3,1	1,9	2,3	2,1	1,9	1,4	1,7	18,2	0,5
Poyaume Uni	0,2	0,2	0,2	0,3	4,9	1,3	3,4	0,6	3,3	1,7	1,0	17,0	0,5
Total Pays CEE	144,5	127,4	142,1	172,0	208,5	250,4	195,5	165,9	152,3	159,3	141,3	1859,1	52,9
CEE	18,8	20,1	31,4	19,0	19,3	23,0	44,5	18,5	50,7	34,2	20,5	300,0	8,5
Total Etats membres et CEE	163,4	147,5	173,4	191,1	227,8	273,4	240,0	184,4	202,9	193,5	161,8	2159,1	61,5
Pourcentage du total	79,9	76,2	66,6	60,3	54,7	64,0	61,0	53,0	64,5	61,9	49,9	61,5	
Canada	4,1	3,4	1,8	7,5	5,8	13,5	8,2	20,8	12,7	14,7	17,7	110,2	3,1
Etats-Unis	4,0	17,0	24,0	21,0	44,0	11,0	21,0	16,0	23,0	8,0	38,0	227,0	6,5
Japon	0,6	0,6	2,5	1,9	27,4	39,4	51,3	42,8	3,0	26,0	9,2	204,6	5,8
AID	11,5	16,8	32,3	26,2	26,3	19,6	17,1	38,0	42,2	49,7	57,4	336,9	9,6
Divers	21,0	8,5	26,5	69,2	85,2	70,7	56,1	46,2	30,7	20,6	40,1	474,8	13,5
Total donateurs	204,5	193,7	260,6	316,9	416,4	427,5	393,6	348,2	314,5	312,5	324,2	3512,6	100

Source : EUROSTAT, Bruxelles Luxembourg, 1988, p.99

3.3.1. La hauteur des ressources allouées au Sysmin et au Stabex

A la signature de la Convention de Lomé I le 28 février 1975, un «mécanisme avait été conçu en vue de permettre une stabilisation des recettes d'exportation des produits de base des pays ACP en période de prix bas et/ou de chute de production caractérisée »³³

Cette disposition, l'une des principales de la Convention, a été désignée sous le nom de : « STABEX »

Sous LOME II, une autre disposition avait été prise, cette fois «dans le but de restaurer la viabilité du secteur minier des pays ACP »³⁴. Ce système a été désigné sous le terme « SYSMIN ». le but consistait à assurer aux pays producteurs et exportateurs de ces minerais, une protection indispensable au maintien de la capacité de production.

A ce titre, il y a eu deux interventions Sysmin en cette période.

« La première fois en 1982 : un montant de 40 millions d'Ecus a aidé la Gécamines, qui n'avait pu assurer le financement des investissements de renouvellement, à maintenir en état ses équipements et sa capacité de production. Les fonds communautaires ont servi à l'achat d'engins miniers, au financement d'installations métallurgiques, de matériels de transport et de pièces de rechange. La deuxième opération Sysmin (41 millions d'Ecus, décidée en 1986) ne concerne pas seulement la Gécamines (30 millions d'Ecus) mais aussi la Société Nationale des Chemins de Fer Zaïrois (11 millions d'Ecus) qui assure l'évacuation du cuivre, du zinc et du cobalt. Elle portera sur l'acquisition d'engins miniers et de machines-outils et la réhabilitation du réseau force motrice de plusieurs installations ainsi que sur le remplacement des rails et des traverses sur trois tronçons de chemin de fer très vétustes d'une longueur totale de 68 km où les déraillements étaient très fréquents »³⁵

³³ EUROSTAT, p.96

³⁴ Idem

³⁵ Coopération CEE-Zaïre in le Courrier, op. cit., p.31

3.3.2. Subventions accordées à la RDC par la Banque Européenne d'Investissement

La Banque Européenne d'Investissement avait signé différentes conventions avec la RDC. Elle a utilisé tous ses modes d'interventions à cet effet, notamment : les prêts sur ressources propres, capitaux à risques, prises de participations etc. qui seront repris dans le tableau qui suit. A cette liste, il convient d'ajouter l'aide alimentaire dont les fonds de contrepartie ont servi à financer les investissements productifs et la coopération régionale dont plusieurs projets ont intéressé directement le pays.

Tableau 3.4. Etat des subventions accordées par la BEI

Convention	Date	Nom du prêt	Montant
Prêts sur ressources propres			
	10/03/1971	Gécamines I	16.000.000,00
Yaoundé II	02/12/1971	Sofide I	1.600.000,00
Yaoundé II	16/12/1971	Gécamines II	16.600.000,00
Yaoundé II	25/07/1986	Gécamines III	50.000.000,00
Lomé III			
			84.200.000,00
Total			
Prêts spéciaux gestion BEI/ Capitaux à risques			
Yaoundé I	14/12/1970	Réseau haute tension	9.000.000,00
Yaoundé II	18/12/1974	Inga	5.803.000,00
Lomé I	15/11/1977	Regideso	1.096.000,00
Lomé I	07/04/1978	Sofide II	30.000,00
Lomé I	19/12/1978	Cie.agro-indust. de	4.000.000,00
Yaoundé II	19/12/1978	Gosuma	14.000.000,00
Yaoundé II	19/12/1978	Palmeza	1.786.898,19
Lomé II	08/09/1981	Route Penetungu/Lubutu	6.000.000,00
Lomé I	28/10/1982	Palmeza	380.000,00
Lomé II	29/06/1984	Sofide IV	2.000.000,00
Lomé II	19/12/1984	Etude Zaïretain	12.000.000,00
		Centrale Elect. Ruzizi	

Total		Zaïre Sofide V PG	56.095.898,19
<i>Prises de participation</i>			
Lomé I	15/11/1977	Sofide II	98.264,13
Lomé I	18/12/1980	Sofide III	38.027,63
Lomé II	18/12/1984	Sofide V	154.880,42
Total			291.172,18
<i>Prêts sur mandat commission</i>			
	06/02/1979	Cacaoyère de Bulu	1.970.000,00
Lomé I	14/11/1979	Ubangi	7.513.101,81
Lomé I	07/12/1979	Huilerie de Gosuma	4.850.000,00
Lomé I	04/04/1980	Aliment. Eau potable Kinshasa	1.800.000,00
Lomé I	15/10/1982	Remise en état Ligne	40.000.000,00
Lomé II	31/08/1984	Lobito	5.743.334,00
Lomé II		Réhab. Prod Cuivre et cobalt	61.876.435,81
Total		Centr. Elect. Ruzizi II Zaïre	

Source : « Le courrier » n° 110, juillet-août, 1988, p.31

3.4. Coopération sous LOME III et IV

3.4.1. Coopération sous Lomé III

Lomé III a reçu 147 millions d'Ecus dont 30 millions d'Ecus sous forme de prêts spéciaux. Ces fonds ont été presque entièrement affectés à deux domaines de coopération : d'une part, la production agricole dans l'arrière pays économique de Kinshasa et sa commercialisation dans la capitale, et de l'autre, un ensemble d'actions de développement multisectoriel au Kivu.

Il est à noter que «Lomé III marque un changement dans la politique communautaire de développement qui abandonne le «saupoudrage » au profit de zones et de secteurs «de concentration ». ³⁶ Ce programme d'aide impliquait «l'appui aux activités en amont et en aval de la production agricole, notamment en matière d'infrastructure, d'amélioration des conditions de vie des populations (eau, santé, éducation), de commercialisation et de transformation » ³⁷

Tableau 3.5. Etat de mise en œuvre LOME III (6ème FED)
(000 Ecus)

A. Programme indicatif	117.000	Subvention
	<u>30.000</u>	Prêts spéciaux
	147.000	Total
B. Engagement	Total	%
Situation fin décembre 87	97.300	66,2
Dont		
Projet Batéké	7.100	
Programme Kivu	40.000	
Essais agro-foresterie	1.000	
Etudes & assistance technique	2.200	
Route Oso-Osokari	19.500* prêt spécial	
Route Lubutu – Oso	5.000	
Route Matadi-Kenge	22.500	
(*) + 10.000.000 Lomé II (prêt spécial)		
Comité FED envisagé pour le 2 ^{ème} semestre 88 :		
Programme arrière pays économique de Kinshasa	<u>35.000</u>	
	132.300	90,0 %
<i>Le solde concerne pour l'essentiel un projet de ligne haute tension au Nord-Kivu, dont l'étude technique devait être lancée et financée en 89/90. La BEI devait prendre en charge le financement.</i>		
C. Prêt ressources propres Gécamines	50.000.000 Ecus	

Source : « Le courrier » n° 110, juillet-août, 1988, p.30

³⁶ Coopération CEE-Zaire, op. Cit., p.29.

³⁷ Idem, p .29

A la fin de l'année 1997, les tableaux qui suivent, indiquent que dans le cadre du 6^{ème} FED, le taux des engagements primaires par rapport au programme indicatif national est de 86 %. Et celui des engagements secondaires par rapport aux engagements primaires est de 83 %. Quant au taux des paiements par rapport aux engagements secondaires, il est de 89 %.

Tableau 3.6. Situation financière au 31/12/97 des engagements obtenus sous LOME III en (000 écus)

	Dotation Initiale	ENGAGEMENTS PRIMAIRES			
		31.12.96			31.12.97
TOTAL PIN	166.500	144.162	0	-1.597	142.565
TOTAL HORS PIN		8.289	0	0	8.289
TOTAL		152.451	0	-1.597	150.854

LOME III en(000 écus)

	Dotation Initiale	ENGAGEMENTS SECONDAIRES				PAIEMENTS CUMULES	
		31.12.96			31.12.97	31.12.96	31.12.97
TOTAL PIN	166.500	121.414	328	-2.902	118.840	100.010	105.464
TOTAL HORS PIN		5.974	28	0	6.002	5.219	5.404
TOTAL		127.388	356	-2.902	124.842	105.229	110.868

3.4.2. Coopération sous LOME IV

La République Démocratique du Congo a reçu dans le cadre de cette convention une enveloppe totale de 170 millions d'Ecu et un projet de programme indicatif national (PIN) a été élaboré en mettant l'accent sur les domaines prioritaires ci-après :

- La promotion industrielle, la transformation, la commercialisation, la distribution et le transport des produits de base.
- La coopération régionale.
- La santé ³⁸

Cependant, la coopération recevra un coup dur durant cette période. En effet, face au blocage du processus de démocratisation en cours en RDC, la communauté et ses états membres avaient suspendu en date du 22 janvier 1992 leurs programmes de coopération structurelle à l'exception de l'aide humanitaire. La communauté a

depuis lors alloué au pays un montant global de 107 millions d'Ecu à titre d'aide humanitaire, et de deux programmes de réhabilitation (programme d'appui transitoire au secteur de la santé «PATS » et programme spécial de réhabilitation des pays voisins du Rwanda (PSRR/RDC) ainsi que d'un programme de réinsertion des refoulés du Katanga au Kasai (PSK).

Les conséquences de la suspension de la coopération seront vivement ressenties n, outre qu'elle a eu des effets néfastes et déplorables sur les conditions de vie sociale des populations rurales concernées, cette suspension prolongée a conduit au gaspillage des ressources tant matérielles que financières investies dans la zone de concentration.

La communauté aussi bien que les autres partenaires extérieurs de la RDC s'étaient proposés, à partir de juillet 1994, d'encourager le gouvernement dans sa politique d'assainissement de l'environnement et de la réhabilitation des infrastructures. La communauté avait conclu à cet effet avec le gouvernement congolais un programme d'appui à la réhabilitation visant notamment :

- la réhabilitation des infrastructures de base ;
- l'appui à la production et à la commercialisation des produits vivriers ;
- l'appui aux infrastructures sociales de base.

Tout ce programme avait pour but l'amélioration des conditions de vie des populations, d'inciter la reprise de l'activité économique et faciliter la poursuite des réformes amorcées.

Évaluée à 90 millions d'Ecu, «le coût de ce programme d'Appui à la Réhabilitation couvrant environ trois années, sera financé par des reliquats du 5^{ème} (6 millions d'Ecu), 6^{ème}(3 millions d'Ecu)et 7^{ème} (27 millions d'Ecu) FED et par la contribution du budget de la commission (54 millions d'Ecu) »³⁹

³⁸ MINISTERE DU PLAN , Etat de la coopération RDC-Union Européenne, Kinshasa, juin 1998, p.3.

³⁹ MINISTERE DU PLAN , Etat de la coopération RDC-Union Européenne, Kinshasa, juin 1998, p.3.

La répartition de cette enveloppe par secteur se présentait de la manière suivante⁴⁰ :

- Infrastructures de base	
* Routes nationales	13,0 M ECU
* Routes de desserte agricole	12,0 M ECU
- Secteur social	
* Eau potable et assainissement	5,5 M ECU
* Enseignement technique de base	1,0 M ECU
- Appui à la production et commercialisation	11,0 MECU
- Assistance technique et évaluation	10,0 M ECU
- Divers et imprévus	7,5 M ECU

Le programme avait retenu les zones d'interventions suivantes :

- Arrière pays économique de Kinshasa (APEK)
- Le grand Kivu
- Et les deux Kasai

Parallèlement, d'autres actions ont été menées, à savoir :

- le programme d'appui transitoire à la santé	45 M ECU
- la réhabilitation des routes d'accès à Kinshasa	34 M ECU
- le soutien au processus électoral	30 M ECU

La commission, avec l'accord du gouvernement, a mis directement en œuvre ce programme en faisant appel à des entreprises spécialisées et à d'autres acteurs. L'exécution de ces programmes s'est réalisée sans que le gouvernement ne s'y implique.

⁴⁰ Idem, p.3.

Ainsi, le Programme Indicatif National ne peut être élaboré que dans un cadre macro-économique idéal qui pourra être examiné avec le Fond Monétaire International et la Banque Mondiale.

Comparativement à Lomé III, Lomé IV a affiché un net accroissement des engagements primaires et secondaires sur le PIN. Cela est dû au Programme d'Appui au Processus Electoral (PAPE) dans le pays. Ce projet avait reçu un avis favorable de financement du Comité FED au mois de mars 1997. Le démarrage de la deuxième phase du PATS II explique l'accroissement des engagements secondaires. Ainsi, en termes de pourcentage, dans le cadre du 7ème FED, le taux des engagements primaires par rapport au PIN s'élève à 66 %. Le même rapport annuel 1997 de la Délégation de la Commission européenne note que les paiements effectués en cette même année se sont élevés à 1,1 millions d'écus, dont 0,2 millions d'écus sur le PIN et 0,9 millions d'écus hors PIN.

Tableau 3.7. Situation financière au 31/12/97 des engagements obtenus sous LOME IV en(000 écus)

	Dotation Initiale	ENGAGEMENTS PRIMAIRES			
		31.12.96			31.12.97
TOTAL PIN	170.000	81.405	30.133	0	111.538
TOTAL HORS PIN		43.239	0	-307	42.932
TOTAL		124.644	30.133	-307	154.470

LOME IV en(000 écus)

	Dotation Initiale	ENGAGEMENTS SECONDAIRES			PAIEMENTS CUMULES		
		31.12.96		31.12.97	31.12.96	31.12.97	
TOTAL PIN	170.000	11.177	150	-15	11.312	2.230	2.413
TOTAL HORS PIN		25.567	5.500	-202	30.865	21.553	22.449
TOTAL		36.744	5.650	-217	42.177	23.783	24.862

D'une manière générale, l'ensemble des paiements effectués en 1997 au titre de deux fonds (6ème et 7ème FED) s'est élevé à 6,7 millions d'écus, soit une diminution de 63 % par rapport à l'année précédente (1996).

La clôture d'une part, des projets de développement engagés avant la suspension de la coopération, et de l'autre, des actions financées dans le cadre de la première

phase du PATS I explique la diminution des engagements primaires et secondaires sur le PIN.

Le montant précité de deux FED (6,7 millions d'écus) comprend essentiellement des paiements exécutés dans le cadre du PAR, du PRK et du PATS.

3.4.3. Programme spécial ou sectoriel d'importation (PSI)

L'Union Européenne avait signé en date du 27/05/89 avec le gouvernement «une convention de financement pour une aide non remboursable de 30 millions d'Ecu. C'est ce qu'on a désigné sous le terme de Programme spécial ou sectoriel d'Importation (PSI). Cette aide était destinée :

- au secteur industriel et agro-industriel non public pour 29 M Ecu ;
- au financement de l'assistance technique, de l'audit financier, de l'évaluation liée au programme et à la gestion du fonds de contrepartie pour 1 M Ecu. »⁴¹

L'objectif du programme spécial d'Importation était de fournir des devises nécessaires aux importateurs des secteurs non publics industriels et agro-industriels pour l'acquisition des matières premières, des intrants intermédiaires, du petit matériel et d'alimenter, en zaire monnaie provenant de la vente de ces devises, un compte spécial de «Fonds de contrepartie »⁴².

Après un passage en revue de l'état de la coopération entre l'UE et la RDC durant la période 1960-1992 pendant laquelle la coopération structurelle était au beau fixe, il est intéressant d'analyser ladite coopération au cours de la période de suspension. Tel est l'objet du chapitre suivant.

⁴¹ MINISTERE DU PLAN, op. cit., p.4.

⁴² Idem, p.4.

CHAPITRE IV : ETAT DE LA COOPERATION PENDANT LA PERIODE DE SUSPENSION 1992 - 1997

Le 22 janvier 1992, face au blocage du processus de démocratisation avec la suspension avec force des travaux de la Conférence Nationale Souveraine par le Gouvernement NGUZ, en place et surtout suite au massacre des étudiants de l'Université de Lubumbashi, l'Union Européenne suspendra toute coopération structurelle avec l'ex Zaïre.

Cependant, elle continuera indirectement sous forme humanitaire à travers les ONG interposées, les agences des Nations Unies et la famille des Croix Rouges. Les activités financées s'étaient limitées en aide d'urgence et aux programmes de réhabilitation.

4.1. Ressources totales allouées à la RDC de 1994-1997

Depuis la suspension de la coopération en janvier 1992, les ressources totales allouées par la commission européenne à la République Démocratique du Congo ont atteint un montant de 433,2 millions d'écus dont 257,7 millions d'écus sont des ressources du Fonds Européen pour le Développement (FED) et 17,5 millions d'écus sont des ressources provenant du budget des communautés européennes.⁴³

Le même rapport indique qu'en 1997, l'ensemble des fonds alloués à la RDC ont atteint 95,8 millions d'écus. Ce montant correspond principalement à l'engagement de 30 millions d'écus pour le programme d'appui au processus électoral «PAPE » approuvé par le comité du FED en mars 1997, 4 millions d'écus pour l'appui à l'unité électoral et le fonds fiduciaire des Nations Unies ainsi que 60,5 millions d'écus d'aide d'urgence déployée par ECHO dans le pays.

L'aide alimentaire en faveur de la population congolaise s'est élevée à 600.000 écus.

⁴³ DELEGATION DE LA COMMISSION EUROPEENE, Coopération entre L'Union Européenne et la République Démocratique du Congo, Rapport annuel 1997, Bruxelles, p.8.

Cette aide a été destinée principalement aux couches de la population congolaise les plus démunies de la ville de Kinshasa. A ces programmes d'aide humanitaire et d'urgence s'ajoutent des cofinancements d'actions d'ONG dans les pays, dans différents domaines et notamment la santé et l'éducation. Ces cofinancements se sont élevés à 563.285 écus en 1997.⁴⁴

Cependant, les événements survenus au pays au début de l'année 1997, la guerre de libération, ont perturbé le déroulement normal des activités des différents programmes de réhabilitation en cours : PATS, PAR, PRK. Car, pour des raisons de sécurité et ce à partir du mois de mars 1997, l'ensemble des expatriés travaillant sur le terrain à l'intérieur du pays ont dû se replier sur Kinshasa et ensuite vers l'Europe. Ce n'est qu'à partir des mois d'août / septembre 97 qu'une reprise des activités a eu lieu dans différents programmes à l'exception du programme spécial de réhabilitation des pays voisins du Rwanda (PSRR) qui a été arrêté définitivement à la fin du mois de mars 1997 à cause des troubles dans la région. Le PSSR concentrait l'ensemble de ses actions sur la protection de l'environnement et la réhabilitation de routes dans la région du Kivu.⁴⁵

Le tableau ci-après donne tous les détails sur l'état de la coopération entre l'Union Européenne et la RDC de 1994 à 1997, période de suspension de la coopération classique.

⁴⁴ Idem, p.7

⁴⁵ Idem, p.7.

Tableau 4.1. RESSOURCES ALLOUEES EN AIDE A LA REHABILITATION 1994-1997 (en 000)										Total
	EN 1994		EN 1995		EN 1996		EN 1997		94-97	
	FED	BUDGET	FED	BUDGET	FED	BUDGET	FED	BUDGET		
I. AIDE D'URGENCE	21.755		24.992,20	12.557,30	195	28.766,30		60.500	148.765,80	
II. AIDE & Sécurité Aliment.		7.800		3.401,80		2.481,20		600	14.282,99	
III. Progr. Réhabilitat°.										
1. PAR			84.000	6.000					90.000	
2. PSK		1.100		1.536,50					2.636,50	
3. PATS	18.500	5.500	2.775	250	45.000				72.025	
4. PSRR	16.000		2.400	500		2.911,80			21.811,80	
5. PRK					2.000	3.713,80			5.713,80	
SOUS- TOTAL	56.255	14.400	114.167	24.245,60	47.195	37.873,10		61.100	355.235,93	
IV. Autres Domaines										
1. A.P.E & D.H			150	65	15	409,1		4.081,52	34.720,62	
2. Act° Cult. Délégat°				3,5		5,5		10	19	
3. Cofinanc. ONG		5.331		2.877,74		2.636,75		563,28	11.408,78	
4. Divers			469,4		169,13	411,23		50,6	1.100,36	
SOUS TOTAL		5.331	619,4	2.946,24	184,13	3.462,58		4.654,80	47.248,76	
TOTAL	56.255	19.731	114.786,50	27.191,80	47.379,13	41.336,73		65.754,80		
TOTAL PAR ANNEE	75.986		141.978,435.		88.714,860		95.805,4		402.484,689	
TOTAL 94-97					402.484,689					

Source : Coopération entre l'Union Européenne et la République Démocratique du Congo
Rapport annuel de la Délégation de la Commission Européenne, 1997, Bruxelles, p.8.

4.1.1. Ventilation des ressources totales allouées à la RDC de 1994-1997

La ventilation des ressources allouées à la RDC durant cette période fait ressortir le classement en ordre d'importance qui s'établit de la manière suivante :

- 27 % des ressources au secteur d'aide d'urgence ;
- 24 % au secteur de routes ;
- 24 % au secteur de la santé ;
- 9% à l'appui au processus électoral ;
- 5 % à l'aide alimentaire ;
- 3 % à l'environnement ;
- 3 % au secteur productif ;
- 2 % au secteur du développement rural et à l'eau potable ;
- 1 % à l'éducation.

Dans les lignes qui suivent nous allons présenter ces interventions dans leurs détails.

1. Aide d'urgence

Suivant la répartition des ressources allouées, nous avons vu que ce secteur a, à lui seul, bénéficié la plus grosse part (27%).

L'essentiel de cette aide était accordé aux réfugiés ruandais et burundais disséminés à l'intérieur du pays par le biais du HCR. Une autre, médicale, est allée en faveur des déplacés et des populations affectées dans différentes régions, au travers du CICR et d'ONG.

Tous ces programmes financés par l'Office humanitaire de la communauté européenne (ECHO) ont eu lieu durant les premiers mois de l'année 1997.

Le rapport annuel de l'Union Européenne pour l'année 1997 signale qu'après la prise de Kisangani en mars 1997,l'assistance aux réfugiés et aux populations locales affectées a été poursuivie mais dans des conditions d'intervention de plus en plus difficiles avec un accès limité. La plupart des opérations de rapatriement des réfugiés ruandais ont été financées par ECHO au travers des fonds alloués aux

ONG spécialisées dans la logistique, au HCR et au PAM, notamment pour la mise en œuvre des évacuations aériennes depuis Kisangani, Mbandaka et du Sud-Kivu, du Maniema et de la province orientale.

Malgré ces conditions d'intervention difficiles, l'Office humanitaire de la communauté européenne a continué à financer les activités d'urgence dans les zones les plus touchées ou affectées par le conflit armé, à savoir, la province orientale, celles du Sud et Nord-Kivu et du Maniema.

La priorité dans ces interventions a été accordée à l'approvisionnement en médicaments essentiels dans les structures de santé encore opérationnelles ainsi qu'à l'assistance alimentaire dans les régions où l'on avait enregistré des taux de malnutrition très prononcée.

Figuraient aussi en bonne place, l'approvisionnement en eau potable dans les grandes villes comme Uvira, Beni et Bukavu par le truchement du Comité international de la Croix Rouge.

Au cours de la même année 1997, il faut noter que »plus de 11,5 MECU ont été consacrés à des programmes médicaux et nutritionnels au travers de 18 ONG. A ce montant s'ajoutent les allocations faites directement au HCR de 19 MECU, au PAM d'environ 10 MECU, à l'UNICEF d'environ 1 MECU et au CICR d'environ 15 MECU et FICR d'environ 4 MECU⁴⁶Ce qui fait au total environ 60,5 MECU comme apport financier au programme d'aide d'urgence de l'ECHO pour cette année 1997 tel que l'indique dans les détails les tableaux en annexe 1.

2. Aide et sécurité alimentaire

La RDC a bénéficié à ce titre (aide alimentaire) environ 79000 tonnes d'aliments durant la période 1992-1997, soit l'équivalent de 27,5 millions d'ECUS. Cette aide acheminée par le biais des ONG et dont les bénéficiaires ont été les couches de la population les plus démunies à Kinshasa visait deux objectifs :

Le premier était purement humanitaire dans la mesure où l'aide alimentaire est distribuée gratuitement ou à des prix sociaux aux personnes «dépendantes » telles que les personnes très ou chroniquement malades, les orphelins, les enfants abandonnés, les victimes du SIDA et les retraités.

⁴⁶ Coopération entre l'UE et la RDC, Op. Cit. p.10.

Le deuxième comprend également un aspect de sécurité alimentaire qui exige la participation des bénéficiaires dans des projets de développement, dont le but est d'améliorer leur autonomie alimentaire. C'est ainsi que des ONG bénéficiaires de l'aide alimentaire se sont lancées directement ou bien au travers de leurs partenaires dans des programmes de développement variés tels que l'aménagement de jardins, l'amélioration hydro-agricole, les projets «vivres contre travail », la formation, etc.

L'aide alimentaire était parvenue aux bénéficiaires par l'entremise du Centre de Développement Intégral (CDI-Bwamanda) en 1997. Cette forme d'intervention instituée avec le CDI pour l'assistance alimentaire a été assurée par EURONAIID. C'est à ce titre que le CDI a bénéficié en 1997 »d'une allocation de 3.000 tonnes de maïs permettant au CDI d'acheter ce maïs en grains dans la région de l'Equateur et d'assurer leur transport par bateau ainsi que leur transformation à Kinshasa. Le produit fini est vendu à prix social : 50% du de vente normal aux populations les plus démunies à Kinshasa »⁴⁷

Une année auparavant, c'est à dire en 1996, deux programmes de sécurité et d'aide alimentaire avaient été approuvés et exécutés. Il s'agit de :

1. « Une allocation en aide alimentaire de 512 tonnes de farine de maïs, 256 tonnes de riz et 128 tonnes de haricots pour le projet vivres contre travail situé aux alentours de Kinshasa dans les marais du Pool Malebo. Ce projet a pour but de mettre en valeur plus de 200 hectares pour la culture de riz...Une partie des coûts, soit 483.617 ECUS, couvre l'achat des denrées alimentaires ; leur transport, leur stockage, ainsi que leur distribution est financée par la ligne budgétaire et alimentaire, tandis que le reste (fonctionnement des engins) est payé par la ligne »réhabilitation » soit 244.500 écus, portant le montant total à 728.111 écus...
2. « Une allocation en aide alimentaire de 194 tonnes de farine de soja, 8 tonnes d'huile, 9 tonnes de sucre, 15 tonnes de lait et de 63.000 écus pour des actions de jardinage a été octroyée à Caritas Belgique/BDOM. Grâce à cette allocation, le BDOM a pu prendre en charge plus de 7000 enfants, présentant une malnutrition modérée à travers 83 postes de santé à Kinshasa ainsi que plus de

⁴⁷ Coopération entre l'UE et la RDC, op.cit.p.15

3000 enfants présentant une malnutrition sévère à travers 35 centres de réhabilitation nutritionnelle tenus par des professionnels de la santé »⁴⁸

3. S'agissant du premier programme, il faut signaler que les événements politiques survenus dans le pays au courant de cette année-là ont perturbé le démarrage des activités et leur bon déroulement. Le calendrier des activités entamées aussi bien que l'utilisation budgétaire ont connu un retard considérable. Raison pour laquelle une prolongation des activités, d'une durée initiale de quinze mois, a été accordée. Celle-ci allant jusqu'à la fin du mois de juillet 98. Le tableau ci-après donne des indications sur cette aide alimentaire.

Tableau 4.2 . Critères d'attribution de l'aide alimentaire

Partenaires	Bénéficiaires			Produits	Quantités en tonnes	Ecus
	Groupe cible	Critère de sélection	Nombre de bénéficiaires			
CDI-Bwamanda	Enfants et adultes mal nourris, orphelins et vieillards	Les plus démunis sont choisis par un comité de sélection des bénéficiaires	231 centres/paroisses ; 100.000 bénéficiaires	Farine de maïs	3.000	
Total					3.000	600.000

3. Programmes de réhabilitation

La Commission européenne avait retenu dans ce cadre cinq projets, notamment : le programme d'appui transitoire au secteur de la santé en sigle PATS, le programme d'appui à la réhabilitation (PAR), le programme spécial de réhabilitation des pays voisins de Rwanda (PSRR) et le programme de distribution des semences au Kasaï (PSK).

C'est à partir de la fin de l'année 1994 que la Commission européenne avait décidé dans le cadre de ces programmes, d'accroître son aide humanitaire et enfin dans les domaines de routes, de la production et de la commercialisation des produits de base.

Le programme spécial de réhabilitation des pays voisins de Rwanda était actif dans son entièreté au Kivu. Il visait la protection de l'environnement et la réhabilitation des

⁴⁸ Coopération entre U.E. et la R.D.C. op. cit . ,p.16.

routes. Cependant, avec les événements politiques survenus dans cette région, la Commission européenne était obligée d'anticiper la clôture de ses différents projets entamés dans la région dès la fin du mois de mars 97.

Après le repli sur Kinshasa d'abord, puis en Europe des expatriés chargés de l'exécution de ces programmes, il fallut attendre les mois d'août et septembre 97 pour voir les activités reprendre.

Le rapport de la Commission européenne indique dans le tableau qui suit que, la RDC a reçu depuis 1994 au titre des programmes de réhabilitation un montant total de 192 millions d'écus provenant du Fonds européen de développement et de différents budgets des communautés européennes.

Tableau 4.3. RESSOURCES ALLOUEES A LA R.D.C. EN AIDE A LA REHABILITATION 1994-1997 (en 000)										Total
EN 1994		EN 1995		EN 1996		EN 1997		94-97		
FED	BUDGET	FED	BUDGET	FED	BUDGET	FED	BUDGET	FED	BUDGET	
PROGRAMMES DE REHABILITAT°.										
1. PAR		84.000	6.000							90.000
2. PSK	1.100		1.536,50							2.636,50
3. PATS	18.500	2.775	250	45.000						72.025
4. PSRR	16.000	2.400	500		2.911,80					21.811,80
5. PRK				2.000	3.713,80					5.713,80
TOTAL	34.500	6.600	8.286,50	47.000	6.625,60					192.187,10

Source : Coopération entre l'Union Européenne et la République Démocratique du Congo.
Rapport annuel de la Délégation de la Commission Européenne, 1997, Bruxelles, p.19.

4.2. Analyse des différents programmes de réhabilitation

Du tableau qui précède , nous remarquons cinq grand programmes de réhabilitation qui ont été mis en œuvre dans le cadre de la coopération entre l'UE et la RDC durant la période 1994-1997. L'objet de cette section est de passer en revue les différents programmes en soulignant leurs objectifs et les territoires d'implantation.

4.2.1. Programme d'appui transitoire au secteur de la santé (PATS)

Ce programme s'était déroulé en deux phases :

1. Première phase : PATS I

L'objectif de ce projet était de «soutenir de manière transitoire le secteur de la santé par le biais de la société civile.

Les ONG et en particulier les églises, demeurent les principaux gestionnaires des services de santé encore fonctionnels »⁴⁹

Le PATS a eu pour champs d'activités le Kasai, le Kivu et Kinshasa la capitale où trois bureaux respectifs d'appui technique(BAT) s'étaient installés et dirigés par des médecins spécialistes de santé publique.

Entre les mois de février et juin 1995, 50 projets pour une durée de deux ans ont été signés pour un montant de 23,5 millions d'écus. Selon le calendrier des activités »l'année1997 fut consacrée essentiellement à la clôture des 48 projets. 21,1 millions d'écus dont 8,2 millions pour l'année 1997 ont été déboursés »⁵⁰

Les champs d'activités ou les zones de concentration des PATS étaient les 3 régions : Kinshasa, le Kasai et le Kivu.

Nous essayerons d'examiner ce qui a été fait au niveau de chaque entité, dans le cadre de ces projets.

⁴⁹ Coopération entre l'UE et la RDC.,op.cit. p.20.

⁵⁰ Idem, p.20.

- **PATS à Kinshasa.**

Conformément aux objectifs assignés au PATS, au niveau de Kinshasa, tout l'effort consistait à soutenir les 19 zones de la ville par le truchement des églises chrétiennes locales : Catholiques, protestantes, Kimbanguistes et salutistes (Armée du salut) ; à organiser les services de santé et renforcer les structures de référence de deuxième niveau ; réhabiliter et équiper les bureaux de zone de santé en véhicules et en matériel de communication.

Il faut ajouter à cette série de bénéficiaires du soutien du PATS, l'antenne médico-sociale de Kimbondo, un pavillon de maternité de la polyclinique Bondeko et le préau pour le centre de tuberculose de l'Armée du Salut qui ont vu leurs travaux achevés. Sans oublier le soutien à la coordination «santé pour tous » par l'intermédiaire de l'ONG /OMNIS qui s'est maintenu tant du point de vue matériel que technique.

Le même rapport indique que «grâce aux fonds d'appui aux bureaux d'assistance technique(FABAT), des domaines nouveaux ont été analysés (formation, laboratoires, handicaps, structures privées) et ont permis au PATS de travailler avec de nouveaux partenaires (INRB, MIU). Certaines ONG (Femmes plus, SWAA), après un parrainage mené avec succès, ont eu des contacts en direct pour continuer leurs activités.

Des documents indispensables (carte de la ville de Kinshasa rapport épidémiologique sur la ville de Kinshasa) ont pu être produits ».⁵¹

- **PATS au Kasai**

Il s'agit de deux Kasai (Oriental et Occidental) avec respectivement comme Chefs-lieux : Mbuji-Mayi et Kananga. Et c'est précisément dans ces deux villes que se sont concentrés les projets et sur l'arc sud-est du Kasai.

Parmi les réalisations du PATS au Kasai, on peut citer les équipements qu'ont reçus une dizaine de zones de santé, les réhabilitations finalisées à Muene-Ditu,

⁵¹ Idem, p. 20.

Ngandajika, Kasanza et Kananga. Il faut ajouter à la liste, le renforcement du rôle des ONG congolaises dans la relève des projets grâce au travail de vulgarisation abattu par Honrizon-Santé.

Les activités du PATS au Kasai ont été réduites au fonctionnement minimum à partir du mois d'avril 97 à cause de l'avancée des troupes de l'AFDL.

Les assistants techniques s'étant repliés à Kinshasa jusqu'au mois de mai. Seul le personnel national et local a pu rester sur place pour assurer le service minimum.

Avec la fermeture définitive des bureaux du BAT, au mois de juillet 97, la plupart des projets du Kasai-Oriental seront clôturés. Néanmoins, en attendant la mise en œuvre du PATS II, les partenaires du Kasai-Oriental vont assurer un soutien minimum au fonctionnement de leurs projets sur fonds propres. Quant aux projets de l'autre Kasai-Occidental, seuls les projets de Kananga à savoir, la lutte contre la trypanosomiase (zones de santé urbaine) seront prolongés jusque fin septembre 97 pour être clôturés définitivement en octobre 97.

- **PATS dans le Kivu**

Quand on parle du PATS dans le Kivu, il faut entendre le grand Kivu dans son ancienne configuration avant son éclatement en trois provinces.

Le grand Kivu a été le point de départ des événements politiques et militaires qui ont marqué toute l'année 1997 et le dernier trimestre de l'année 1996.

Ces événements ont eu des effets négatifs sur les activités du PATS dans cette région, dans la mesure où la plupart de projets ont subi des dommages dus à la guerre. Et le bureau d'appui transitoire de Goma devait garder ses portes fermées. Toutefois « quelques projets se sont adaptés grâce à leurs structures souples, intermédiaires entre l'urgence et la réhabilitation, et ont permis un continuum dans l'exécution de certaines activités indispensables au fonctionnement des structures de santé telles que l'approvisionnement en médicaments essentiels par ASRAMES et la formation en laboratoire par AMIKIVU »⁵².

⁵² Coopération entre l'UE et la RDC, op. cit. p. 21.

Par ailleurs, le retour rapide de l'assistance technique, avant la deuxième guerre du Kivu, avait permis de mener à bon port la clôture des projets dans les six premiers mois de l'année. Les ONG ont maintenu au minimum, en attendant la mise en œuvre du PATS II et, à l'instar des partenaires du Kasai-Oriental, la reprise des activités avec des financements complémentaires donnés par d'autres agences telles que l'UNICEF, le HCR ou de bailleurs de fonds tel que l'AGCD.

- **Les programmes nationaux : Journées nationales de vaccination (JNV) et le projet VIH- SIDA**

Les journées nationales de vaccination ont été organisées dans quarante-six villes du pays. Elles ont été prolongées jusqu'en juin 98 pour finaliser les activités.

A ces journées locales de vaccination il faut ajouter les projets sur VIH-SIDA dont »les actions se sont poursuivies avec en particulier la décentralisation des activités de lutte contre les maladies sexuellement transmissibles(MST) du Centre de Matonge dans neuf centres de santé périphériques et la publication des résultats des enquêtes du PROSI (projet sida) sur l'utilisation des tests VIH. Les activités de sécurité transfusionnelle du CRLS (Centre régional de lutte contre le sida) ont été renforcées dans huit zones de santé au Katanga ». ⁵³

- **L'assistance technique**

Elle concernait les trois zones d'intervention du PATS : le Kivu, le Kasai et Kinshasa, au niveau de leurs bureaux d'appui technique (BAT).

Celui de Kinshasa était géré à partir de Brazzaville suite aux événements survenus à Kinshasa au moi de mai 97(la guerre de libération). Le BAT-Kinshasa avait fonctionné normalement jusqu'au mois d'octobre de la même année.

Le BAT-Kasai était mis en veilleuse à partir du mois d'avril 97 pour être définitivement fermé en juillet 97.

⁵³ Idem, p. 21.

Quant au BAT-Kivu, celui-ci n'avait pu être rouvert. Cependant, grâce aux moyens de communication, des fréquentes informations ont pu circuler entre les responsables des projets des ONG sur le terrain, le bureau chargé de la coordination du programme et de la coordination de Kinshasa.

Par ailleurs, pour assurer la clôture des 34 projets venant à terme, le contrat d'assistance technique pour la coordination de Kinshasa avait dû être prolongé de trois mois jusqu'au 31.10.1997.

2. Deuxième phase : PATS II

Ce projet a été confirmé en décembre 1997 lors de la conférence «des amis du Congo » pour un montant total de 45 millions d'écus selon le rapport annuel 1997 de la délégation de la Commission européenne. Ce nouveau programme commencerait en janvier 1998. Le PATS II devrait ainsi approfondir les acquis du PATS I tout en élargissant son champ d'action à la fois d'un point de vue géographique, dans le choix des partenaires et dans les domaines d'intervention.

Pour tout dire, le programme PATS I avait pour objectif de soutenir de manière transitoire le secteur de santé par l'intermédiaire de la société civile.

Commencé en juillet 1994 dans un contexte d'urgence sanitaire, il s'est orienté de plus en plus vers des actions proche de développement pendant les années 1995 et 1996. Mais dès la fin de 1996, avec les événements de l'est du pays, la situation de crise a repris le dessus. Les objectifs de pérennisation et de couverture sanitaire ont dû être révisés, mais le PATS qui demeure un programme original, a pu s'adapter suivant les contextes entre l'urgence et la réhabilitation.

En recourant essentiellement aux partenaires locaux, il a pu renforcer la capacité de survie du système sanitaire comme le prouvent les activités toujours fonctionnelles trois mois après la clôture du programme.

Les tableaux en annexe 2 donnent les indications sur ce qu'a été le programme d'appui transitoire au secteur de la santé dans ses deux phases.

4.2.2. Programme spécial de réhabilitation des pays voisins du Rwanda (PSRR)

C'est un programme régional. La partie congolaise visait à «réduire ou du moins stabiliser le niveau de dégradation des routes et de l'environnement, afin de limiter la catastrophe écologique des régions affectées (notamment le Parc national de Virunga au Nord-Kivu et la région de Bukavu). »⁵⁴

Le coût total de ce programme était de «18,9 millions d'écus dont 13,9 millions pour des travaux routiers, 3 millions pour des actions touchant l'environnement, 2 millions pour l'assistance technique et des frais divers. A ce montant, on peut ajouter environ 3 millions d'écus pour des actions complémentaires dans le domaine de la protection de l'environnement, financées par la ligne budgétaire appelée *Réhabilitation* »⁵⁵

Les événements qui s'étaient déroulés au pays en mai et septembre 1996 n'ont pas rendu possible l'exécution des différents projets. Le tableau en annexe 3 donne la situation financière du PSRR au 31/12/97.

4.2.3. Programme de réhabilitation au Kasai (PRK)

L'objectif du PRK visait à améliorer les conditions de vie de la population locale du Kasai par un appui à la sécurité alimentaire, un accroissement des revenus grâce à un meilleur écoulement des produits agricoles et par la réhabilitation de routes de dessertes agricoles.

Les partenaires de ce programme sont les ONG européennes notamment OXFAM(UK), Caritas (NL), Nuova Frontiera (IT) et le Gret (F) assistées des ONG et des associations locales.

Au Kasai-Oriental, c'est principalement l'agence des Nations Unies UNOPS en collaboration avec les ONG européennes et locales qui s'étaient occupées de la composante de réhabilitation des routes de desserte agricole.

Le coût de ce programme « environ 5,7 millions d'écus, a été financé par des ressources provenant de l'article 255 du FED (aide aux réfugiés et déplacés) de la Convention de Lomé IV et par des ressources en provenance du budget des Communautés européennes »⁵⁶

⁵⁴ Coopération entre l'UE et la RDC, op.cit. p.26.

⁵⁵ Op. cit. p. 26.

⁵⁶ Coopération entre l'UE et la RDC, op . cit. p.28.

Les événements qui ont marqué l'année 1997 ont eu les mêmes répercussions sur l'ensemble de programmes : ils ont perturbé l'exécution du programme PRK et l'atteinte de ses objectifs et l'ensemble des expatriés travaillant sur le terrain, suite à l'insécurité découlant de la guerre, s'étaient retirés à Kinshasa d'abord, puis vers l'Europe.

Pendant cette période, il convient de signaler que le personnel local resté sur place avait pu assurer la continuation des activités. Ceci a permis d'éviter leur rupture qui aurait mis en péril tous les acquis du programme et sa crédibilité à l'égard des partenaires locaux et surtout vis à vis de la population bénéficiaires de ce programme.

La reprise des activités n'était intervenue qu'à partir d'août/septembre 97 avec le retour du personnel expatrié.

« Jusqu'à la clôture du programme, les différents partenaires ont prévu de continuer les actions entamées dans les différents volets (appui à la commercialisation, accès au crédit et réhabilitation des infrastructures routières) tout en donnant une priorité aux actions qui auront permis d'assurer davantage la pérennité lors du désengagement effectif du PRK au Kasai »⁵⁷

Le tableau ci-après reprend le résumé des interventions financières détaillées du PRK.

Tableau 4.4. Interventions financières du PRK

Donateurs	Montant Budgétisé	Montant avancé
CARITAS	555.708	239.581
GRET	655.200	589.680
OXFAM	626.536	264.009
NUOVA. Frontiera	1.057.440	943.424
RAOUL F.	400.000	200.000
UNOPS	2.000.000	1.000.000
TOTAL	5.294.884	3.236.694

Source : Coopération entre l'Union Européenne et la République Démocratique du Congo. Rapport annuel de la Délégation de la Commission Européenne, 1997, Bruxelles, p.30

⁵⁷ Idem, p. 29.

4.2.4. Programme d'Appui à la Réhabilitation (PAR)

A partir de juillet 94, l'Union Européenne tout comme les autres partenaires extérieurs de la RDC, s'étaient donné comme tâche d'encourager le gouvernement congolais dans sa politique d'assainissement de l'environnement et de la réhabilitation des infrastructures.

A cet effet, l'Union Européenne avait conclu de commun accord avec le gouvernement congolais un programme d'appui à la réhabilitation (PAR). Son objectif était d'améliorer les conditions de vie des populations de Kinshasa, notamment son arrière-pays économique, de deux Kasaï et du grand Kivu par la remise en état ou la réhabilitation des infrastructures de base (des routes), l'appui à la production et à la commercialisation des produits vivriers et l'appui aux infrastructures sociales de base.

Financé par la Commission européenne pour un montant de »90 millions d'écus provenant des reliquats de 5è FED (6 MECU), 6è FED (3 MECU), 7è FED (27 MECU) et par la contribution du budget de la Commission (54 MECU) »⁵⁸

Ce programme s'est échelonné sur une période de trois ans environ.

A ce titre, le PAR avait prévu en priorité :

1. La réhabilitation et l'entretien de plus de 600 Km de routes nationales pour un montant d'environ 43 millions d'écus. Les principaux tronçons retenus sont : Kinshasa/Mbanza-Ngungu, Kinshasa/Mbakana et Mbuji-mayi/Katanda. C'est certainement en raison de leur importance sur le plan économique que ces tronçons avaient été retenus.
2. La réhabilitation et l'entretien de plus de 400 Km de routes de desserte agricole pour un montant de 12 millions d'écus en d'assurer un bon acheminement des produits agricoles vers les centres urbains de consommation.

⁵⁸ Idem, p. 33.

3. L'appui à la production et la commercialisation des produits de base. Ce programme avait le même but que celui qui le précède, autrement dit, l'amélioration de l'approvisionnement des centres urbains en produits alimentaires. Son coût était de 11 millions d'écus.
 2. L'amélioration des infrastructures sociales de base pour un montant de 5,5 millions d'écus d'après le rapport annuel 1997. Il s'agissait à travers ce programme d'améliorer la qualité d'eau potable par la fourniture des produits chimiques, l'amélioration des chaînes de traitement, l'aménagement des sources rurales et la réalisation de petites installations d'adduction d'eau potable. Sans oublier des actions décentralisées en matière de collecte de déchets.
 3. L'appui au secteur éducatif, pour un montant de 1 million d'écus visait à fournir en manuels scolaires, les enseignants de l'enseignement secondaire technique et professionnel en vue d'améliorer la formation technique et professionnelle de leurs élèves et leur permettre un accès facile au marché de l'emploi.
 4. L'assistance technique et évaluation : 10 MECU
 5. Divers et imprévus : 7,5 MECU.

Le bilan du PAR durant l'année 97 sera basé sur trois volets :

Le premier volet analysera les routes : routes nationales, en particulier la nationale n°1 (RN1) qui relie Kinshasa à Matadi, et la nationale n°2 (RN2) reliant Kinshasa à Kikwit. Il s'agira aussi dans cette phase du volet routier Kinshasa-Brigade routière PAR d'Inkisi et le volet routier Ban-Brigade routière PAR de Kikwit.

Le deuxième volet traitera de l'appui à la production et à la commercialisation avec pour point de mire ou régions cibles : Kin-banlieu de Kinshasa, Kin-Bandundu et les deux Kasai.

Enfin, le dernier volet examinera les domaines de l'eau, de l'éducation, d'assainissement et d'hydraulique rurale.

1. Volet Routes Nationales

- **Routes nationales : RN1 et RN2.**

Jusqu'à la fin de l'année 97, le marché n'avait pas encore été attribué, suite aux problèmes d'ordre administratifs liés au contrôle des travaux.

Néanmoins, pour éviter de couper entièrement la ville de Kinshasa de sa source la plus importante d'approvisionnement en produits essentiels, qu'est la province de Bas-Congo, le PAR avait reçu l'autorisation de procéder à des interventions d'urgence de l'ordre de 248.000 écus, interventions exécutées par la brigade routière PAR d'Inkisi.

- **Volet routier Kin-Brigade routière PAR d'Inkisi.**

Les travaux de réhabilitation de ce tronçon, baptisé RN16 par le programme, ont débuté en janvier 97. Pour des raisons de sécurité, à l'instar des autres projets, tous les experts de l'assistance technique s'étaient retirés vers l'Europe et le contrat avec Louis Berger, responsable du programme, était suspendu en attendant la normalisation de la situation.

La reprise des activités, fin décembre 97, a permis la remise en état et l'entretien du tronçon de la RN1 entre Sonabata et Mbanza-Ngungu. Elle a aussi permis d'intervenir urgemment au niveau du grand borbier de Luila.

- **Volet routier BAN-Brigade routière PAR de Kikwit.**

Tous les experts de ce projet ont été rappelés mi-mars à Kinshasa pour être rapatriés à la fin du mois en raison de la situation de la guerre alors que « l'équipe d'assistance technique mise à la disposition du programme par BCEOM s'était installée à Kikwit au début du mois de février 97. Et l'expertise pour l'identification des interventions à effectuer sur les engins mis à la disposition du

PAR par l'Office des Routes (ORD) venait de s'achever, ainsi qu'une première planification d'intervention via le secteur privé ».⁵⁹

Les conséquences de ces événements ont été lourdes: tous les biens d'équipement transportés ont été pillés dont 6 véhicules 4x4.

2. Volet Appui à la production et à la commercialisation

Le rapport note qu'il a été suspendu en mars 97 et n'avait pas encore repris en son temps les activités.

- **Région Kin-banlieu de Kinshasa.**

Les domaines d'intervention retenus de cette partie du programme étaient : la production du riz, le maraîchage urbain et professionnel et l'encadrement des paysans situés aux environs de Mbanza-Ngungu, dans le Bas-Congo.

Le rapport annuel évalue leur coût total à 2 millions d'écus.

- **Région Kin-Bandundu**

Pour arrêter les lignes d'intervention du PAR au Bandundu, notamment à Bandundu, Chef-lieu de province et à Kikwit, deux missions y avaient été effectuées. Une première ébauche du document avait été discutée au sein de l'UGC.

- **Région du Kasai (Kasai-Occidental et Kasai-Oriental)**

Le but de PAR dans ces deux provinces visait la production de produits vivriers et leur commercialisation. Son coût était estimé à environ 1,5 millions d'écus. Pour les mêmes raisons de sécurité les 4 experts que le groupe Tractebel/Arp/AFC avait mis à la disposition du PAR ont été rapatriés fin mars 97 en Europe, le contrat d'assistance technique suspendu.

⁵⁹ Coopération entre l'UE et la RDC, op .cit. p.33.

3. Volet Eau, éducation, assainissement et hydraulique rurale.

- **Eau**

Il s'agissait ici d'appuyer la Regideso par la fourniture de produits chimiques pour le traitement d'eau. A cet effet, durant l'année 1997, 4 unités de production d'hydrochlorite de sodium ont été livrées et mises en fonction. Elles ne pouvaient cependant être utilisées car la partie congolaise n'avait pas encore fourni le sel indispensable à leur fonctionnement.

- **Education**

Le programme avait acheté et fourni des manuels scolaires aux instituts techniques et professionnels de la ville de Kinshasa avant d'étendre l'opération aux écoles du pays. La société locale « Afrique édition » était chargée de leur distribution.

- **Assainissement.**

D'une valeur d'environ 200.000 écus, le programme avait prévu de commun accord entre l'ONG JEEP et la Croix Rouge congolaise, l'assainissement de 20 marchés du pays dont 12 à Kinshasa et 8 dans les deux Kasaï ; la production et la commercialisation de compost.

- **Hydraulique villageoise**

Dans ce secteur, aucune action n'avait été envisagée. Le tableau ci-après reprend la situation détaillée du programme PAR.

Le tableau en annexe 4 donne les engagements financiers du programme d'appui à la réhabilitation (PAR)

4.2.5. Programme de réinsertion de refoulés du Shaba au Kasai (PSK)

L'épuration ethnique dont ont été victimes les ressortissants de deux Kasai au Katanga n'a pas de précédent dans l'histoire de la RDC à considérer son ampleur. C'est ce qui justifie le projet arrêté par l'Union européenne pour assister cette population en détresse et la reclasser dans son milieu d'origine.

Les principaux partenaires de ce projet ont été le CARITAS et le WORL VISION pour le Kasai Oriental et l'OXFAM pour le Kasai Occidental. Ces partenaires avaient exécuté le projet par le truchement des ONG locales ou des associations et des paroisses.

L'assistance aux refoulés du Shaba s'est déroulée en deux étapes, la première consistait à produire des semences agricoles, et la deuxième à les distribuer aux familles victimes évaluées à 20.000. La première phase a duré 6 mois soit de novembre 1994 à mai 1995, et la deuxième 14 mois soit de juin 1995 à juillet 1996.

Quant au coût du programme, pour la période considérée (1994-1996), il est « d'environ 2,6 millions d'écus,(0,9 millions pour l'achat des semences, 0,5 millions pour le transport , 0,6 millions pour l'encadrement et le fonctionnement des partenaires, 0,4 millions pour l'assistance technique et 0,2 millions pour des charges diverses »⁶⁰.

La distribution d'une quantité suffisante des semences à ces familles victimes d'épuration ethnique les rendait ainsi indépendants de l'assistance alimentaire en même temps qu'elle leur assurait un revenu permettant de satisfaire aux besoins familiaux de base à savoir : la santé, l'éducation..., et cela par la vente du surplus de la récolte.

⁶⁰ Coopération entre l'U.E. et la RDC, rapport annuel, Bruxelles, 1996, p.31.

Le rapport annuel de 1996 indique que « les intrants distribués ont été de 810 tonnes de semences, 47.250 houes, 20.000 machettes et 460 kg Le contrôle de la qualité des semences a été attribué au Service national des semences (SENASEM) ». ⁶¹ Celui-ci a vérifié la qualité pendant la production par des inspections des champs de multiplication. Ensuite, des échantillons ont été prélevés sur les lots livrés, et analysés en laboratoire.

Il faut aussi signaler que les ONG, outre la distribution des semences, ont assuré l'encadrement technique des bénéficiaires de cette aide pour une utilisation rationnelle, par un programme de vulgarisation.

Une action complémentaire au programme a consisté à stocker et à commercialiser les denrées alimentaires et les semences et à réhabiliter dans la région certaines routes de desserte agricole.

4.3. Autres secteurs d'interventions

Outre ces programmes de réhabilitation, l'Union européenne était intervenue dans d'autres secteurs. Notamment : Les cofinancements des ONG européennes œuvrant en RDC, l'appui au processus électoral, les actions culturelles et l'information et les divers.

4.3.1. Cofinancement des ONG

Le début des cofinancements de l'Union européenne en faveur des ONG européennes œuvrant en RDC, date de 1976 et se sont poursuivis jusqu'à ces jours. Pour la période considérée, 1976-1997, « l'aide de l'Union européenne s'est élevée à 35,3 millions d'écus pour 698 actions réalisées dans le pays ». ⁶²

Il ressort du tableau qui suit que, pendant une période de 5 ans, soit de 1992 à 1997, pour une valeur de 18,1 millions d'écus, en d'autres termes 57,9% du total du coût des actions (31,3 millions d'écus) 314 actions avaient été cofinancées. Et qu'en

⁶¹ Idem, p.31.

1997, les contributions globales communautaires s'élevaient à 563.285 écus, ce qui représente 60,9% du coût total des actions en RDC (924.572 écus).

Tableau 4.5 ACTIONS FINANCEES 1992-97 & COFINANCEMENT-ONG B7-6000

	Nombre d'actions	Coût total	Contribution CE	
			En écus	En %
TOTAL 1992	66 ACTIONS	6.044.793	3.052.726	50,5%
TOTAL 1993	81 ACTIONS	5.990.990	3.724.616	62,1%
TOTAL 1994	80 ACTIONS	8.554.389	5.331.245	62,3%
TOTAL 1995	77 ACTIONS	4.889.147	2.877.742	58,8%
TOTAL 1996	8 ACTIONS	4.971.430	2.636.750	53,0%
TOTAL 1997 (*)	2 ACTIONS	924.572	563.285	60,9%

(*)données provisoires : les donations globales ne sont pas incluses.

TOTAL 92-97	314 ACTIONS	31.375.321	18.186.364	57 ,9%
--------------------	--------------------	-------------------	-------------------	---------------

Source : Rapport annuel sur la mise en œuvre des conventions ACP-UE, Bruxelles, 1997, p.36.

4.3.2. Appui au processus électoral, Actions culturelles et d'information de la délégation et divers

Dans le cadre du processus de démocratisation amorcé dans le pays depuis le 24-04-90, l'Union européenne s'était engagée à assister à cet effet la RDC. C'est ce qui explique la mise en œuvre du programme d'appui au processus électoral, en sigle « PAPE » pour un montant de « 30 millions d'écus (33,6 millions de dollars), approuvé en mars 1997 par le comité du Fonds européen de développement (FED) ». ⁶³

La direction générale pour la culture et l'information de la Commission européenne avait mis à cet effet à la disposition de la délégation, depuis 1995, un petit budget en vue de lui permettre de participer à des événements culturels, la publication des articles dans la presse locale ainsi que l'organisation de la visite de projets pour les journalistes.

⁶² Coopération entre l'UE et la RDC, rapport annuel , Bruxelles,1997 p.36.

⁶³ Idem, p.38.

On notera parmi ses réalisations en 1995 tout comme en 1996, la participation au financement du festival de la « semaine européenne » qui avait eu lieu au Centre Wallonie-Bruxelles de Kinshasa au cours du mois de mai. A cette occasion, plusieurs pays européens avaient projeté pendant deux soirées un film et un documentaire.

Toutefois, le calendrier prévu pour l'année 97 n'avait pas pu être respecté suite aux événements venus au pays.

Enfin, dans les divers le rapport annuel de 1997 signale qu' au cours de la même année, la Commission européenne a financé plusieurs contrats d'assistance technique pour la mise en œuvre de ses actions de coopération dans le pays. Ces actions d'un montant de 50.600 écus, correspondent principalement aux domaines suivants :

- le financement d'une mission à la commission européenne à Bruxelles d'experts de la commission nationale des élections(CNE) pour participer à l'appel d'offre portant sur le matériel de recensement(5.000 écus).
- le financement d'une assistance technique pour la préparation d'un séminaire sur les procédures FED (30.000 écus).
- le financement d'une assistance technique pour la préparation et le suivi de la conférence des bailleurs de fonds en RDC (4.600 écus).
- le financement d'une assistance technique pour la préparation des appels d'offres portant sur l'assistance technique du programme d'appui transitoire au secteur de la santé-PATS (11.000 écus) ». ⁶⁴

Tout au cours de ce long chapitre, nous avons présenté dans les détails ce qu'a été la coopération technique entre l'UE et la RDC. Dans celui qui suit, nous allons aborder son aspect commercial. Tant il est vrai que la RDC entretient aussi des relations commerciales avec l'UE dont elle est son tout premier partenaire commercial à la fois comme client et exportateur.

⁶⁴ Idem, p.39.

CHAPITRE V : LA BALANCE COMMERCIALE ENTRE LA RDC ET L'UE DE 1994 A 1997

Comme nous l'avons dit dans les lignes qui précèdent, l'Union européenne reste le plus important partenaire commercial de la RDC, à la fois comme client et comme exportateur. Nous analysons dans les lignes qui suivent aussi bien la coopération commerciale que la coopération financière.

5.1. La coopération commerciale

Nous nous référons aux statistiques données par Eurostat et reprises dans la «note de mise à jour du Rapport des Conseillers économiques de l'Union européenne pour 1997 au 15 mai 1998 » pour examiner ces flux commerciaux entre l'Union européenne et la République Démocratique du Congo.

Cette note de mise à jour indique que pour l'année 1996, la RDC a affiché un fort excédent commercial de 476,7 millions d'écus contre 482,3 millions d'écus en 1995 et 445,8 millions d'écus en 1994.

Comme client, L'UE achète 70% des toutes ses exportations et comme exportateur, plus de la moitié de tous les produits importés par la RDC proviennent de l'UE.

Les tableaux qui suivent illustrent tous les mouvements de ces exportations entre les deux partenaires.

Tableau 5.1. Exportations de la RDC vers l'Union européenne (en millions d'écus)

NC	Libellé	1996	1995	1994
71	Perles, pierres, métaux précieux	526,5	507,8	536,4
09	Café, thé, ...	85,1	157,0	88,4
44	Bois, charbon de bois	60,5	64,2	61,6
74	Cuivre	28,8	20,3	21,2
81	Autres métaux	14,3	18,4	10,1
26	Minerais, scories et cendres	36,3	12,9	1,6
27	Combustibles minéraux	26,0	11,8	8,4
-	Autres (inf. à 10 millions d'écus)			
Tot.		850,4	840,3	761,1

Source : Eurostat

De l'analyse de ce tableau, il ressort le constat suivant :

Comparaison 1996/1995 : Les exportations de la RDC vers l'Union européenne ont connu une faible progression de quelque 1% en 1996, comprenant un fort recul du café, - 46%, mais une hausse de 181% des exportations de minerais et de 120% des exportations de combustibles.

Le chiffre des exportations de la RDC vers l'Union européenne converti en dollars (environ 935,4 millions de dollars) et comparé au chiffre total des exportations du pays (1546,6 millions de dollars) indique que l'Union européenne accueille environ 60,5% des exportations du pays.

Dans le tableau qui va suivre, nous allons essayer d'analyser les exportations de la République démocratique du Congo vers les Etats membres de l'Union européenne (en millions d'écus) en 1996.

Tableau 5.2. Exportations de la RDC vers les Etats membres de l'Union européenne en 1996
(En millions d'écus).

Etats membres	1996
Allemagne	53,3
Autriche	2,3
Belgique/Luxembourg	594,6
Danemark	0,4
Espagne	11,5
Finlande	37,1
France	23,6
Grèce	3,6
Irlande	0,5
Italie	63,6
Pays-Bas	15,7
Portugal	24,7
Royaume-Uni	18,8
Suède	0,7
Total	850,4

Source : Eurostat.

Dans les tableaux suivants, nous allons présenter dans un premier temps, les importations de la République Démocratique du Congo en provenance de l'Union

européenne, et dans le second, les importations de la RDC en provenance des Etats membres de l'Union européenne en millions d'écus.

Tableau 5.3. Importations de la RDC en provenance de l'Union européenne de 1994 à 1996
(En millions d'écus)

NC	Libellé	1996	1995	1994
87	Véhicules	47,0	47,8	49,6
84	Appareils et engins mécaniques	43,0	44,1	38,0
11	Produits de la minoterie	21,7	17,9	8,9
02	Viandes et abats	20,9	16,4	20,9
30	Produits pharmaceutiques	16,9	13,8	13,2
85	Machines électriques,...	13,3	14,2	12,5
49	Produits de l'édition,...	11,2	11,2	12,4
48	Papiers et cartons	13,4	15,8	11,5
19	Préparations à base de céréales	-	12 ;4	9,6
27	Combustibles minéraux	-	10,7	3,3
71	Perles, pierres, métaux précieux	17,5	-	-
63	Autres articles textiles	10,9	-	-
52	Coton	10,8	-	-
-	Autres (inf. à 10 millions d'écus	147,1	153,7	125,4
Tot.		373,7	358,0	305,3

Source : Eurostat

Comme on peut le constater, le tableau ci-dessus indique clairement que, les importations de la République Démocratique du Congo en provenance de l'Union européenne s'élèvent pour la période considérée à 373,7 millions d'écus en 1996, montant qui, converti en dollars donne environ 411 millions de dollars, ce qui représente 37,7% des importations totales du pays (1089,1 millions de dollars). En 1995, le taux était de 53%.

Tableau 5.4 : Les importations de la RDC en provenance des Etats membres de l'Union européenne (en millions d'écus.)

Etats membres	1996
Allemagne	49,0
Autriche	0,5
Belgique/Luxembourg	168,6
Danemark	1,4
Espagne	8,9
Finlande	0,6
France	40,3
Grèce	0,9
Irlande	12,2
Italie	30,7
Pays-Bas	38,6
Portugal	1,8
Royaume-Uni	19,3
Suède	0,9
Total	373,7

Source : Eurostat.

De la lecture du tableau ci-dessus, il se dégage que c'est la Belgique/ Luxembourg qui est le tout premier fournisseur de la RDC, suivie de l'Allemagne et de la France. En d'autres termes, la RDC importe plus de ces trois pays comparativement aux autres Etats membres de l'Union européenne.

Toujours dans le cadre des échanges commerciaux entre l'U.E./Belgique – Luxembourg et la République Démocratique du Congo, avec le recul de quatre ans, c'est à dire en 1992, il résulte que les échanges commerciaux entre l'U.E.B.L. et l'ex-Zaïre ont subi une contraction de « 22,6%. Au cours de la même année, le solde de la balance commerciale de l'U.E.B.L. avec la RDC a enregistré un déficit de plus de 15 milliards de F.B. Les exportations belgo-luxembourgeois à destination de la RDC se composaient principalement de machines et appareils électriques (20,9%), de

matériel de transport (14,4%), de produits chimiques (13,1%), d'animaux vivants (5,7%) et de produits végétaux (5,3%).

Quant aux importations de l'U.E.B.L. en provenance du Congo, elles se composaient essentiellement de métaux précieux (46,5%), de métaux (32,2) et de produits minéraux (17%) ». ⁶⁵

Après avoir développé le point sur les échanges commerciaux entre l'Union européenne et la République Démocratique du Congo, nous allons à présent essayer de démontrer dans les tableaux ci-après, ce qu'a été la balance générale des paiements.

Tableau 5.5. Balance générale des paiements

	1997	1996	1995	1994
USD(millions)		-995	-1121,4	-1.207,5
DTS(millions)	-425,2	-319,7	-512,0	-810,4

Source : FMI pour les montants en dollar

Banque centrale du Congo pour les montants en DTS

Le détail est le suivant (en DTS)

	1997(e)	1996(p)	1995
1. Compte de transactions courantes	-239,8	-163,2	-183,3
1a. Balance commerciale	+394,6	553,8	+405,1
1b. Services nets	-376,6	-228,8	-192,3
1c. Revenus nets	-249,0	-545,8	-538,5
1d. Transferts courants nets	-8,8	+57,6	+142,4
2. Compte d'opérations financières	-194,1	-297,6	-502,0
2a. Capitaux publics nets	-153,3	-218,0	-383,3
2b. Capitaux privés nets	-40,8	-5,1	+17,2
2c. Opérations financières nettes	-	-74,5	-135,9
3. Erreurs et omissions	+8,7	+141,1	+173,3
4. Déficit global	-425,2	-319,7	-512,0
5. Besoin de financement	+425,2	+319,7	+512,0

Source : Banque centrale du Congo

(e) : estimation

(p) : renseignement provisoire

⁶⁵ Walter COSCIA, Internationalisation des PME Wallonnes & Pays en Développement, Etude du Fonds de Coopération au Développement (FCD), Bruxelles ,mars 1994, p. 149.

5.2. Coopération financière

Outre les relations commerciales, l'UE entretient aussi d'importantes relations de coopération financière et technique avec la RDC.

Dans le chapitre III de notre étude, l'aspect technique de cette coopération a été suffisamment démontré au travers des infrastructures, l'économie rurale, le commerce et industrie, les projets sociaux etc.

Quant au domaine de la coopération financière, elle est constituée des subventions accordées à la RDC dans le cadre des accords bilatéraux et multilatéraux avec l'UE ; et de l'aide publique au développement (APD) provenant des mêmes sources (bilatérales et multilatérales).

Nous avons présenté ces subventions accordées à la RDC dans le Chapitre III. 5.1. pour la période allant de 1975 à 1985. Nous allons le faire à l'étape présente pour la période de 1996 et 1997. Pour la période 1986 à 1995, les données n'ont pas été disponibles.

La note de mise à jour des Conseillers économiques de l'UE en RDC relève que, la Commission de l'UE a alloué à la RDC pour l'année 1997 un montant de 95,8 millions d'écus ; répartis comme suit : aide d'urgence :60,5 millions d'écus ; aide et sécurité alimentaire : 0,6 millions d'écus ; appui au processus électoral et droits de l'homme :34,1 millions d'écus et cofinancement d'ONG : 0,6 millions d'écus.

Après la Commission européenne, selon l'ordre d'importance, la Belgique a accordé à la RDC environ 76,30 millions d'écus pour la même année 1997 au titre de projets et interventions, projet de cofinancement d'ONG belges, aide alimentaire, aide humanitaire, appui aux universités, projet Bil-Multi (projet dans le domaine de la réhabilitation des routes d'intérêt agricole et de fournitures d'intrants agricoles) et appui par assistance technique et encadrement d'actions.

L'Allemagne a alloué l'équivalent de 12,1 millions d'écus pour assurer le financement de projets. La ventilation de cette aide se présente de la manière suivante : coopération technique : 10,2 millions d'écus concentrés dans les secteurs de développement agricole pour 2,5 millions d'écus, de la protection de la nature : 3 millions d'écus, d'adduction d'eau potable : 1,3 millions d'écus, de la santé : 2,4 millions d'écus, d'étude d'assistance technique : 1 million d'écus. Le reste de l'aide allemande provient de ses églises pour 3,268 millions d'écus alors que 363.000 proviennent des fondations politiques allemandes.

La contribution des Pays-Bas s'élevait à environ 5 millions d'écus dont : 1,8 millions d'écus au titre d'aide publique, 3,2 millions d'écus à celui d'aide des ONG néerlandaises. Quant à l'aide publique au développement, elle se présente comme suit : aide humanitaire aux réfugiés : 900.000 écus ; cofinancement des ONG locales à vocation sanitaire : 850.000 écus et pour le programme des projets d'ambassade : 50.000 écus.

L'aide de la France équivalait à 3,9 millions d'écus.

Il convient de noter que la France avait pris d'autres engagements secondaires, ceux-ci s'élevaient à 3,5 millions d'écus et les paiements ont été de 3,7 millions d'écus.

L'apport français à la RDC était au titre d'aide publique . Quant à ses engagements secondaires, 58% du montant constituaient le Fonds d'aide et coopération, 18% pour les crédits d'intervention, 7%, 5% au titre d'aide alimentaire tandis que l'aide d'urgence a eu droit à 12% du montant.

Le Royaume-Uni s'était engagé pour l'équivalent de 1,77 millions d'écus dont 1,51 millions d'écus pour l'aide humanitaire aux réfugiés alors que l'aide bilatérale a eu le reste : 0,26 millions d'écus.

S'agissant de l'Espagne, elle a engagé l'équivalent de 924.002 écus (0,92 millions d'écus) au titre de la coopération bilatérale entre elle et la RDC, dont 86.614 écus pour la coopération de l'Etat dans les domaines de l'éducation et de la formation, et de l'infrastructure ; 508.108 écus pour la coopération communautaire des

communautés autonomes (gouvernements régionaux) et mairies, quant à la coopération des institutions privées et des particuliers, l'Espagne a accordé 329.280 écus à cet effet.

A propos de la Grèce, elle a financé l'équivalent de 49.107 écus, destinés essentiellement au secteur de l'éducation et de la formation.

Le tableau suivant reprend toutes ces ressources détaillées allouées à la RDC par l'Union européenne et par ses Etats membres en particulier pour les années 1996 et 1997.

Tableau 5.6. Ressources allouées à la RDC par l'UE et ses Etats membres

	Ressources allouées en 1997 (en millions d'écus)	Ressources allouées en 1996 (en millions d'écus)
Union européenne(Commission)	95,80	88,60
Allemagne	12,10	24,80
Belgique	76,30	10,87
Espagne	0,92	-
France	3,90	8,15
Grèce	0,04	-
Italie	1,07	-
Pays-Bas	5,00	-
Portugal	-	-
Royaume-Uni	1,77	-

Source : Note de mise à jour du rapport des conseillers économiques de l'UE pour 1997

De l'examen de ce tableau, il ressort que pour l'année 1996, les pays comme l'Espagne, la Grèce, l'Italie, les Pays-Bas et le Royaume-Uni n'avaient rien alloué à la RDC. Le Portugal, quant à lui n'avait apporté aucune aide pendant la période considérée.

Après avoir fait le point sur la balance commerciale entre la République Démocratique du Congo et l'Union européenne, nous allons aborder dans le chapitre suivant, l'apport de la Belgique dans cette coopération.

CHAPITRE VI : L'APPORT DE LA BELGIQUE

Le présent chapitre a pour objectif de ressortir l'apport de la Belgique, ancienne puissance coloniale du Congo, dans le cadre de la coopération UE-RDC. Il s'agira de traiter aussi bien de la coopération bilatérale et de l'aide multilatérale ainsi que des investissements belges en RDC.

6.1. Bilan de l'apport de la Belgique

Pays colonisateur de la RDC, la Belgique, pour des raisons historiques évidentes, apporte à son ancienne colonie plus de la moitié de l'aide totale accordée par l'Union européenne à ce pays.

Ainsi, sur la totalité des subventions accordées par les donateurs de 1975 à 1985, la Belgique avait contribué de 66%.

Quant à l'aide publique au développement, sa contribution était de 57,4% dans l'ensemble, tel qu'il ressort dans le tableau 3.2. Le même constat a été fait au niveau de la balance de commerciale dans le chapitre qui précède.

6.1.1. Coopération bilatérale Belgo – Congolaise⁶⁶

Le 27 mars 1990, la RDC et le Royaume de Belgique ont signé différentes conventions régissant leurs relations :

- Convention générale ;
- Accord de coopération ;
- Protocole d'accord relatif au statut du personnel de la coopération belge ;
- Protocole d'accord relatif à la formation des cadres congolais ;
- Arrangement particulier relatif au Fonds bilatéral de coopération.

Le Congo est pour la Belgique un pays à programme, c'est –à-dire un pays où elle s'engage à établir une coopération à caractère durable. Le volume de la coopération se développera de manière progressive en fonction des progrès constatés dans les domaines des droits de l'homme, de la démocratisation et de l'établissement de l'Etat de droit.

Depuis la dénonciation par l'ex-Zaïre le 22 juin 1990 de la totalité des accords de coopération, la coopération bilatérale belgo-congolaise a connu les évolutions suivantes :

- 8 septembre 1992 : Levée totale par le Zaïre des mesures de rétorsion prises le 22 juin 1990 par le gouvernement zaïrois à l'encontre de la Belgique.
- 11 mars 1994 : Accord du Conseil des Ministres pour participer au financement de certaines interventions du plan humanitaire élaboré par l'ONU en faveur de la population zaïroise.
- 22 décembre 1995 : Intensification de la coopération indirecte décidée par le Conseil des Ministres.
- 26 juillet 1996 : Accord du Conseil des Ministres pour financer 4 interventions de coopération bilatérale indirecte.
- Mars 1997 : Deuxième visite au Zaïre du Secrétaire d'Etat à la Coopération au Développement.
- 17 mai 1997 : Changement de régime à Kinshasa.
- 16-20 juin 1997 : Réunion à Kinshasa de la Conférence de la société civile.
- Juillet - août 1997 : Troisième visite du Secrétaire d'Etat à la Coopération au Développement.
- 5 septembre 1997 : Première réunion de la conférence « les amis du Congo », à Paris.
- 3 et 4 décembre 1997 : Seconde réunion de la conférence des Amis du Congo à Bruxelles.

⁶⁶ Nous nous inspirerons largement de cette coopération de la note de synthèse Congo –Kinshasa - CAD 306 du 16/01/98

Les domaines actuels de la coopération belge en faveur du Congo s'inscrivent actuellement dans le cadre de certaines priorités présentées par le gouvernement congolais et dans le cadre des propositions envisagées par la Banque Mondiale.

1. Volume de l'Aide Publique au Développement (APD)

La répartition de l'aide publique au développement par année, par organisme de coopération et par forme de coopération se présente comme suit :
en millions de BEF.

- Répartition de l'aide par années.

ANNEE	APD	AGCD	AUTRES
1988	4.988,06	3.3992,20	1.595,86
1989	4.195,74	2.670,67	1.525,07
1990	3.188,53	2.282,70	905,83
1991	1.052,96	472,71	580,25
1992	1.065,99	479,73	586,26
1993	1.068,22	483,41	584,81
1994	980,80	399,33	581,47
1995	1.069,20	487,63	581,57
1996	481,00	437,00	44,00
MOYENNE	2.201,00	1.333,00	868,00

Source : Note de synthèse Congo – Kinshasa – CAD 306 du 16/01/98, p.2.

- Répartition par organisme de coopération (en %)

	<u>Période 88-95</u>	<u>19 95</u>
AGCD	60 ,58	45,61
Non-AGCD	39,42	54,39

- Répartition de l'aide AGCD par forme de coopération en % (période 88-95)

	88-95	<u>1995</u>
frais administratif AGCD	2,94	4,06
aide bilatérale directe AGCD	40,02	22,52
aide bilatérale indirecte AGCD	15,32	73,42
multilatérale AGCD	19,42	
Total :	100,00	100,00

2. Coopération bilatérale directe

Durant l'époque qui a suivi la levée des « mesures de rétorsion » à l'encontre de la Belgique, 3 arrangements particuliers furent signés (deux concernant l'aide médicale humanitaire et le troisième un appui au processus de démocratisation).

Les actions de coopération actuellement en cours ont été décidées par le Conseil des Ministres et ne sont pas, bien qu'imputées sur l'allocation de « projets et interventions », couvertes par un arrangement particulier ni par un échange de lettres. Ces actions sont les suivantes :

- **Aide médicale : cinquième tranche (décision du Conseil des Ministres du 8 décembre 1995)**

Objectif : Cette aide médicale visait à assurer l'approvisionnement des différentes zones de santé en médicaments et en matériels médicaux ainsi que lutter contre certaines maladies sévissant au Congo (tuberculose, maladie du sommeil, lèpre, sida,...).

Budget : pour la réalisation de ce projet, la contribution de la Belgique était de 200 millions BEF.

Durée : 1 an, à compter de la date de la signature des conventions avec les ONG.

Partenaires d'exécution : belge : 20 ONG
Congolaise : divers.

Etat actuel : les différentes conventions furent signées durant l'année 1997 ; quelques interventions sont déjà terminées, les autres le seront durant l'année 1998.

* **Lutte contre la maladie du sommeil (décision du Conseil des ministres du 13 juin 1997)**

Objectif : L'objectif de cette convention est de réduire à un niveau acceptable la mortalité et la morbidité dues à la Trypanosomiase humaine africaine qui connaît depuis quelques années des recrudescences catastrophiques sur tout le territoire congolais mais surtout dans les régions de Bandundu et de l'Equateur.

Budget : La contribution belge s'élevait à environ 183 millions de BEF pour un coopérant pendant deux ans.

Durée : 2 ans à compter de la date de signature des conventions avec les ONG sous-traitantes.

Partenaires d'exécution : du côté du gouvernement belge, nous avons les ONG MEMISA, MSF et FOMETRO avec 1 coopérant coordinateur.

Du côté congolais, c'est le Ministère Congolais de la Santé Publique qui en était chargé.

Etat actuel : Les Conventions avec les ONG FOMETRO et MEMISA ont été signées respectivement le 29 juillet et le 13 août 1997. Le coopérant coordinateur est sur place. La convention avec MSF était prévue ultérieurement , tout comme on avait envisagé de conclure avec la RDC un échange de lettres.

- **Appui à l'enseignement primaire et secondaire**

Cet appui s'inscrit dans le cadre de la rentrée scolaire 1997-1998 (décision du Conseil des Ministres du 2 août 1996).

- Objectif : L'objectif de cette intervention était de fournir aux réseaux primaire et secondaire un appui logistique pour que la rentrée scolaire 1997/1998 puisse s'effectuer dans de bonnes conditions.
- Budget : Contribution belge : 81,4 millions de BEF.
- Durée : 1 an.
- Partenaire d'exécution : Ministère de l'Education.
- Etat actuel : Selon les données à notre disposition, les différentes commandes passées par l'AGCD durant l'année 1997 ont été livrées à Kinshasa et à Lubumbashi. La distribution de ces fournitures en faveur des écoles qui ont été sélectionnées était faite sur base des critères précis . Il était envisagé de conclure avec la RDC un échange de lettres.

- **La coordination de l'aide bilatérale (Conseil des Ministres du 26 juillet 1996)**

- Objectif : L'objectif de cette intervention était d'assurer la supervision et la coordination des différentes actions de coopération bilatérales avec la RDC.

Si au départ, seule la coopération bilatérale indirecte était concernée, la reprise de la coopération structurelle a étendu également le rôle de coordination à la coopération bilatérale directe.

- Durée : indéterminée.
- Etat actuel : en nous basant toujours sur la note de synthèse Congo-Kinshasa-CAD 306 du 16/01/1998, les coordinateurs régionaux sont en cours de déploiement dans leur province d'affectation ; ils étaient cinq répartis comme suit : BANDUNDU (Kikwit), BAS-CONGO (Matadi), KATANGA (Lubumbashi), NORD KIVU (Goma), SUD KIVU (Bukavu).

Les 3 coordinateurs sectoriels (2 dans le secteur de la santé et 1 dans le secteur de la démocratisation) sont sur place.

De nouveaux termes de référence devraient être établis à l'époque.

- **Fonds d'actions ponctuelles (décision du Conseil des Ministres du 26 juillet 1996).**
 - Objectif : La création d'un Fonds d'actions ponctuelles dans les secteurs de la santé, de l'éducation et de l'auto développement permet à la Section de Coopération de financer de petites interventions destinées en priorité à des communautés de base.
 - Budget : contribution belge : 50 millions de BEF (FAP/Santé, FAP/Education, FAP/Auto développement).
 - Durée : indéterminée.
 - Etat actuel : de nombreuses réalisations ont pu être financées en 1997 ; on peut considérer que toute la contribution belge a été dépensée fin 1998.

- **Programme de micro - interventions (MIP).**
 - Objectif : Les programmes des micro – interventions (MIP) avaient pour but d'apporter un support financier à des modestes projets initiés par la population locale.
 - Budget : concernant le MIP, la contribution belge était répartie de la manière suivante : MIP 96 : 3 millions BEF
MIP97 : 4 millions BEF
 - Durée : ce programme a été conçu pour une durée d'un an environ .
 - Etat actuel : à l'époque où notre document de référence a été élaboré, c'est –à-dire en janvier 1998, 28 interventions représentant un taux d'utilisation de plus-ou-moins 75% des MIP96 et 97, étaient en cours d'exécution.

- **L'AGCD**

A également financé la conférence sur la société civile congolaise qui s'est tenue à Kinshasa du 16 au 20 juin 1997 ; une subvention de 9 millions de BEF à charge de l'allocation de base « prévention des conflits » a été octroyée à l'organisation « Synergie Africa ».

Suite aux résultats de la réunion des « amis du Congo » qui s'est tenue à Bruxelles les 3 et 4 décembre 1997, le Conseil des Ministres du 11 décembre 1997 a approuvé les contributions suivantes :

- un crédit de 30 millions de BEF pour financer un fonds d'actions ponctuelles (FAP) qui permettra à des ministères sociaux congolais d'acquérir de petits équipements ;
- un crédit de 20 millions de BEF pour financer les études d'identification permettant de déterminer les préalables nécessaires à la réalisation des futurs projets bilatéraux ;
- une contribution au programme de réforme monétaire d'un montant de 60 millions de BEF maximum pour autant que ce programme soit préalablement et formellement acceptée par les institutions financières internationales.

Les interventions suivantes sont également à l'étude :

- appui à certaines écoles techniques ;
- appui au Ministère de la Justice ;
- lutte contre le SIDA et les MST ;
- programme de retour positif et de réinsertion en RDC ;
- une contribution au programme de réhabilitation de routes de desserte et de formation des exécutants selon la méthode HIMO dans le Kasai Oriental pour un montant de 12,5 millions de BEF a été demandée par « UNOPS ».

Concernant le Programme des bourses d'études et de stage, aucune programmation n'a eu lieu en 1997. Cependant, 16 bourses étaient en cours, dont 14 dépendent de programmations antérieures et 2 furent accordées exceptionnellement. Aucune bourse de stage ne fut accordée malgré le fait que la programmation 1998 était la suivante :

- bourses d'études : 6 nouvelles bourses ;
- bourses de stage : 20 mensualités.

Quant aux Créances de l'AGCD sur la République Démocratique du Congo, les créances à récupérer, en application de conventions relatives à des aides remboursables, s'élevaient à 945 millions de BEF⁶⁷.

⁶⁷ Note de synthèse Congo – Kinshasa – CAD 306 du 16/01/98, p.9.

3. Aide bilatérale indirecte

- Interventions des ONG.

Les projets ONG subventionnés à 75% par l'AGCD sont très nombreux et importants (de l'ordre de 1.291 millions de BEF en programmation) ; ils concernent surtout les secteurs de la santé et de la sécurité alimentaire.⁶⁸

- Coopération universitaire.

La possibilité est offerte aux universités de développer des « initiatives propres » par l'intermédiaire du CIUF (coopération inter-universitaire francophone) et du VLIR ; la situation est la suivante :

- VLIR : un montant de 25 millions de BEF a été accordé pour l'exécution d'une dizaine de projets (réseaux personnalisés). Neuf des dix projets proposés par le VLIR ont déjà été approuvés, un seul ne l'a pas.

- CIUF : Le CIUF n'a aucun projet en cours au Congo, bien qu'il ait effectué en 1997 deux missions. Mais le VLIR et le CIUF avaient prévu de participer au début de 1998 à une table ronde sur la coopération universitaire.

- APEFE-VVOB

Jusqu'en 1997, ni l'APEFE ni le VVOB n'avaient introduit des propositions pour un programme en République Démocratique du Congo.

- Coopération avec les Institutions scientifiques

L'Institut de Médecine Tropicale développe un projet d'initiative propre sur la Trypanosomiase en phase meningo-encéphalopathique ; il s'agit d'un projet de recherche qui se déroule dans deux pays (Congo et la Côte d'Ivoire).

Montant engagé était de 22.647.240 BEF.⁶⁹

Le démarrage de ce projet a commencé en mars 1997.

- Mise au travail de jeunes demandeurs d'emploi.

Un jeune demandeur d'emploi a été envoyé à Kinshasa pour diffuser les valeurs humanitaires auprès de la jeunesse kinoise (durée 4 mois : de septembre 97 à janvier 98).

- Aide alimentaire

Le programme 1997 a prévu la fourniture de 1.800 tonnes de farine de maïs (estimation 29.000.000 BEF).⁷⁰

- Aide d'urgence et prévention des conflits

Etant donné la situation qui prévalait dans l'ex - Zaïre, de nombreuses opérations d'urgence avaient eu lieu :

- en 1996 : 13 interventions pour un montant de plus ou moins 286 millions de BEF ;
- en 1997 : 11 interventions pour un montant de plus ou moins 133 millions de BEF .
- L'ONG belge « CIRE » a été chargée de la mise en œuvre d'une unité de production de programmes d'éducation civique (coût : 9.882.000 BEF).

4. Section de coopération

Une section de coopération est ouverte près l'Ambassade de Belgique à Kinshasa ; elle est composée de six unités :

- un chef de section ;
- un chef du secteur agricole ;
- un chef du secteur médical ;
- un chef du secteur humanitaire et éducatif ;

⁶⁸ Idem, p. 9.

⁶⁹ Idem, p. 10.

- un chef du secteur économique ;
- un chef de la division administrative et comptable.

Cette section est aidée par l'équipe de coordinateurs.

Dans les lignes qui vont suivre, nous allons essayer d'aborder le point sur les investissements belges au Congo.

6.1.2. Aide multilatérale

- 70 millions de BEF pour l'assistance belge au Kivu fin 1996
- octroi d'un subside de 30 millions de BEF au UNHCR pour son projet de réhabilitation dans l'Est du Congo ;
- UNHCR/Centre des droits de l'homme : une intervention de 3,5 millions de BEF via allocation prévention des conflits pour le financement d'une mission concernant les droits de l'homme dans l'est du Congo (allocation de base « prévention des conflits) ;
- Union Européenne : Centre de développement industriel (secteur privé)
- Chanimétal/Chanic allocation d'un montant de 446.200 BEF (17/06/96) ;
- AIDRZ pour eau potable, intervention confiée à SHER/MD21 pour un montant de 478.926 BEF.

6.2. . Investissements belges en République Démocratique du Congo

Indépendamment de la coopération bilatérale entre l'UE et la RDC, la Belgique est présente dans plusieurs secteurs au Congo, notamment dans celui de l'industrie et du commerce. A cet effet, une chambre de commerce belgo-congolaise assure la promotion des relations commerciales entre les deux pays.

D'une manière détaillée, nous allons analyser cette présence belge dans la vie économique du Congo telle que présentée dans la note de mise à jours des Conseillers économiques de l'Union européenne à Kinshasa.

⁷⁰ Op. cit., p.11.

6.2.1. Dans le domaine minier et du pétrole

La Belgique est présente à travers le groupe George Forrest International dont le siège est en Belgique.

Depuis le 24 juin 1997 note le rapport, ce groupe a signé un contrat portant sur le traitement du terril de Lubumbashi, avec la Gécamines et le groupe américain OMG. Le groupe George Forrest International et ses filiales New Baron et Leveque International et Entreprise Malta Forrest ont investi pour ce contrat un montant de 115 millions de dollars.

L'Entreprise Générale Malta Forrest (EGMF) s'est aussi engagée dans de travaux à Luishuishi, en partenariat avec la Gécamines depuis début novembre 1997. Elle compte y produire 8000 tonnes de cuivre par an et 300 tonnes de cobalt. Entièrement financé par le groupe George Forrest avec l'aide de la Belgolaise, le coût de la première phase de ce projet a été de 30 millions de dollars.

Auparavant en 1996, une entente avait été signée entre la Gécamines et l'Union minière (UM), qui dépend de la Société Générale de Belgique, en association Anglo-Américain pour l'exploitation d'une mine de cobalt et de cuivre à Kasomba et une autre mine à Kolwezi.

Une autre société, UM Engineering, a signé aussi un contrat visant à améliorer le rendement des installations d'extraction de cobalt de l'usine de la Gécamines de Shituru.

Dans le secteur de diamant, la société belge Süsskind Diamond, installée à Anvers a gagné plusieurs appels d'offres pour l'achat du diamant produit par la Société minière de Bakwanga (MIBA).

Concernant le domaine pétrolier, la société FINA exploite la production Offshore.

6.2.2. En matière d'Or

A travers Mindev, société de droit luxembourgeois, des intérêts belges (et français) étaient associés avec Ashanti Goldfields (Ghana) et des intérêts congolais dans Kimin (Kilo-Moto Mining International) à Mongwalu, dans l'Ituri. Néanmoins, le

Ministre des mines avait résilié en septembre 1997 ce contrat d'amodiation liant l'Etat congolais, Okimo et Kimin.

A Kamituga, dans le Sud-Kivu, la Sominki, avec 36% de participation du groupe belge MDDC (Mines d'or du Congo, qui appartient pour 60% à Cluff Mining⁷¹ de Londres), à l'instar de Canadien Banro Ressources corp, exploite de l'or, de l'étain et des métaux lourds (Colombo-tantalite, Wolframite, Monazite etc....)

Le journal congolais « le Phare » du 15.07.1999 note qu'en juillet 97, Banro a racheté la Sominki devenue Sakima Sarl (Société aurifère du kivu et du Maniema), avec Banro comme actionnaire principal.

A Mongbualu, localité située à 750 km de Goma dans le Nord-Kivu, les belges exploitent une nouvelle concession : La KIMINE.

Celle-ci est « une société de droit zaïrois qui fonctionne sur base d'une convention-type mise au point par la Banque Mondiale. Cette convention prévoit que les investisseurs sont seuls maîtres à bord ; ce sont donc eux qui gèrent l'entreprise sans aucune interférence d'un administrateur congolais. Et cela pendant 25 ans. Après quoi l'Etat peut soit reprendre la gestion, soit prolonger le bail.⁷²

La raison cette convention spéciale s'explique par le fait que « la Banque Mondiale, lassée de voir les entreprises amenées à la faillite par les administrateurs imposés par l'Etat Zaïrois, avait exigé cette convention - modèle. Car, elles souhaitent avant tout une relance rapide de l'activité économique... ».⁷³

6.2.3. Dans le domaine de l'industrie alimentaire et agro – industries

Ici, la présence belge se trouve dans des sociétés telles que :

- Sucrerie de Kwilu – Ngongo (ex Moerbeke), dans le Bas – Congo, spécialisée dans la production et la commercialisation du sucre, d'acétylène, d'oxygène, d'alcool éthylique ;

⁷¹ Cluff Mining, société de droit britannique, a été créée en 1996 à la suite de la reprise de la Cluff par Ashanti , in «*M archés tropicaux et méditerranéens*, 5.9.97. »

⁷² Frédéric François, A la rencontre du Kivu libéré : Carnet de route (janvier - février 97) in «*Kabila prend le pouvoir* », Ed. GRIP, Bruxelles, 1998, p. 62.

⁷³ Idem.

- Sucrerie de Kiliba, au Sud – Kivu qui s’occupe des plantations de cannes à sucre.
- Nocafex spécialisé dans le traitement du café et l'exportation des produits tropicaux ;
- Société de cultures et d’industries agricoles de Mayumbe (SCAM) : production de caoutchouc naturel – plantations d’hévéas, de café et de cacao – achat et commercialisation de café et cacao ;
- Kreglinger (avec 60% de participation belge) : dans l'exportation du café, du caoutchouc et du cacao ;
- Gramulat : Spécialisé dans les plantations d’hévéas et de la production du caoutchouc granulé ;
- JVL spécialisé dans l’élevage, agro – industrie, plantations, commerce (boucherie) ;
- Orgaman : dans la fourniture des produits surgelés, installation de chambres froides et élevages ;
- Pastorale du Haut – Lomami : élevage de bovins, porcs et lapins ;
- Société africaine de viandes : abattoir et commercialisation de viandes ;
- Agri – Invest : production et commercialisation de savons de toilette et ménage, plantations de palmiers ;
- Elbema : possède une usine à Boma de production d’huile de palmiste pour la fabrication de produits de beauté et de savons exportés vers l'Europe et les USA ;
- Enfin la Compagnie de commerce et de plantations (CCP) : palmeraies et usine d’extraction d’huile de palme.

6.2.4. Industries textiles

La société belge Texaf a trois filiales en République Démocratique du Congo :

- UTEXAFRICA qui a une filature et une usine textile ;
- TRICOBEL spécialisé dans la fabrication de sous – vêtements, de tricots, de training, de pulls, de couches en coton et unité de fabrication d’élastique ;
- COTEX : dans la fabrication de couvertures et de torchons.

6.2.5. Industries des minéraux non métalliques, Exploitation forestière, Transports et Banques

Ici, on peut citer les sociétés ci – après :

- Carrigres qui extrait des moellons – concassés – enrobés à chaud ;

-CILU (cimenterie de Lukala) dans la production du ciment.

La Société industrielle d'exploitation forestière est active dans l'exploitation agricole, commerciale et forestière.

Dans le domaine de transport, la Belgique était présente dans la défunte Sizarail à travers Transurb (associé à Spornet, société sud – africaine). Le contrat de gestion de Sizarail a été résilié à l'avènement du nouveau pouvoir de l'alliance. Outre Sizarail, la Belgique est aussi présente à travers Sabena qui assure une liaison aérienne entre l'Europe et l'Afrique, notamment la RDC.

La Belgique possède également un hôtel à Kinshasa, le Memling. La compagnie africaine d'aviation (CAA) assure le transport aérien, fret et passagers à l'intérieur du pays.

Les banques congolaises : Banque Commerciale du Congo (BCDC) ex – BCZ et l'Union congolaise de banques (UCB) ex – UZB ont en leur sein, des participations belges respectivement de la Belgolaise, banque belge filiale de la Générale de Banque, devenue aujourd'hui, la Fortis Banque et de la BBL.

Après ce passage en revue de la contribution de la Belgique dans la coopération entre le Congo et l'U.E, nous nous proposons dans le chapitre suivant de tirer le bilan de cette coopération et envisager les nouvelles pistes de coopération entre les deux partenaires.

CHAPITRE VII : BILAN ET PERSPECTIVES D'AVENIR

La dernière partie de notre travail, va consister à résumer l'impact de l'aide de l'Union européenne à la République Démocratique du Congo. Ensuite, relever les points positifs et négatifs de cette coopération avant d'envisager les perspectives d'avenir.

L'UE vient en aide aux pays en développement dont la République Démocratique du Congo, sous diverses formes de coopération : commerciale, financière et technique. Il s'agira à l'instar de Jacques Giri⁷⁴ qui s'était déjà interrogé sur la pertinence de l'aide occidentale envers le Tiers monde de répondre à la question de savoir si celle-ci a servi à quelque chose.

7.1. Bilan

S'agissant du bilan de la coopération entre la République Démocratique du Congo et l'Union européenne, nous dirons que celui-ci est mitigé dans sa globalité pour des raisons ci-après :

Tant de ressources financières ont été engagées, mais les réalisations concrètes sur terrain sont mitigées ou tout simplement maigres.

Les conditions de vie de la population ne se sont guère améliorées, bien au contraire, elles ne font que s'empirer. La pauvreté s'est considérablement accrue. A propos des objectifs non atteints par les politiques de coopération, Thierry Verhelst note en 1987 : « Comme chacun sait, aucun des grands objectifs de deux dernières (Décennies du Développement) proclamées par les Nations Unies n'a été atteint. Il règne aujourd'hui plus de misère et de malnutrition qu'il y a vingt ans. La majorité de l'humanité voit la vie se dégrader tant sur le plan social et politique que sur le plan économique. En Afrique, la production alimentaire baisse chaque année d'un pour

⁷⁴ GIRIS,J., L'aide occidentale aide – t –elle le tiers monde ? in « *Finalelement pillons – nous le tiers monde ?* », Corlet – Panoramiques dirigé par Sophie Bessis, , éd. Le Seuil, Paris, 1992, p. 92.

cent. Des pays en voie d'industrialisation, comme le Mexique, croule sous les dettes. Des arts de vivre s'effondrent et ne sont remplacés que par l'aliénation, comme en témoignent la misère morale et la criminalité croissantes dans les grandes villes du Sud. Un peu partout règnent des dictatures et la violation des droits de l'homme.⁷⁵

La Banque Mondiale, dans une étude réalisée en 1996, enchaîne en disant que : « La pauvreté en Afrique Subsaharienne est endémique. En moyenne, 45 à 50% des habitants de l'Afrique Subsaharienne vivent au-dessus du seuil de pauvreté, ce qui représente un pourcentage beaucoup plus élevé que dans toute autre région du monde, à l'exception de l'Asie du Sud ».⁷⁶

Selon le Groupe d'étude sur la pauvreté de la Banque Mondiale, les principales causes de la pauvreté sont les suivantes :

- l'insuffisance d'accès aux possibilités d'emploi ;
- l'insuffisance des actifs physiques, notamment la terre et le capital, et l'accès minime des pauvres au crédit, même pour des montants réduits ;
- l'insuffisance d'accès aux moyens qui permettent d'appuyer le développement rural dans les régions pauvres ;
- l'insuffisance d'accès aux marchés où les pauvres peuvent vendre des biens et des services ;
- la faible dotation en capital humain ;
- la destruction des ressources naturelles, qui entraîne une dégradation de l'environnement et une baisse de la productivité ;
- l'insuffisance d'accès à l'aide pour les personnes qui vivent à la marge et pour celles qui sont victimes de pauvreté transitoire ;
- l'absence de participation, les pauvres n'étant pas associés à l'élaboration des programmes de développement.⁷⁷

Quant à la RDC, plusieurs causes sont à la base de ce bilan mitigé notamment, la mauvaise gestion des ressources allouées ainsi que la corruption.

⁷⁵ VERHELST, Th., « *Des racines pour vivre, Sud –Nord : Identités culturelles et Développement* », éd. DUCULOT, Paris - Gembloux, 1997, p. 18.

⁷⁶ BANQUE MONDIALE, « *Faire reculer la pauvreté en Afrique subsaharienne* », résumé analytique, Washington, 1996, p.2.

⁷⁷ BANQUE MONDIALE, op . cit., p.3.

La priorité de l'aide de l'UE à la RDC était d'améliorer les conditions de vie sociale de la population notamment l'éradication de la pauvreté. Car, de nombreux pays ACP dont la RDC sont parmi les plus touchés par ce fléau.

A ce sujet, lors du deuxième round des négociations ministérielles UE-ACP sur l'après Lomé, les deux parties ont reconnu que la priorité accordée à la lutte contre la pauvreté devrait s'inscrire dans le droit fil du développement durable des pays ACP

La réduction ou mieux l'éradication de la pauvreté devait avoir figuré au cœur du futur partenariat entre l'UE et les pays ACP dont la RDC est membre.

Pour parler de la mauvaise gestion comme l'une des causes principales du bilan mitigé de la coopération UE-RDC, c'est un des maux principaux, dont souffrent presque tous les pays ACP. Bien sûr, elle n'est pas l'apanage des pays ACP seuls, l'UE a elle-même connu certains problèmes de mauvaise gestion. Ce n'est pas pour rien que « soucieuse de justifier l'utilisation des fonds des contribuables européens, L'UE vise à instaurer une bonne gestion responsable des ressources publiques, des procédures décisionnelles transparentes, des institutions régies par l'Etat de droit et des mesures destinées à lutter contre la fraude et la corruption ». ⁷⁸ Et, « doit pouvoir rendre compte de l'utilisation des ressources de la coopération vis - à - vis du citoyen européen ». ⁷⁹ Cependant, le mal est beaucoup plus profond dans les pays en développement.

L'une des conséquences résultant de la mauvaise gestion des ressources est la corruption. Ses répercussions vont bien au-delà des simples conséquences économiques d'un détournement ou d'un vol de ressources financières. Les gens perdent confiance et aux institutions et à leurs autorités. Comme le reconnaît Paul Nielson, nouveau Commissaire européen en charge du développement et de l'aide humanitaire, en soulignant que « la corruption est une menace pour la loi et l'ordre public en général car elle sape l'autorité légale au sein de la société dans laquelle

⁷⁸ Le Courrier, n°177 Oct.-Nov. 99, Bruxelles, p. 9.

⁷⁹ Livre vert sur les relations entre l'UE et les pays ACP à l'aube du 21^e siècle, C.E., Luxembourg, 1997.

elle s'installe ». Avant d'ajouter « qu'envisager la corruption comme une forme de violation des droits de l'homme renforcerait la qualité et le potentiel du débat sur ces droits ». Car, il y a un lien très tangible entre la détérioration des droits de l'homme et le développement de la corruption »⁸⁰.

Toutes ces mesures de bonne gestion valent aussi et doivent surtout être appliquées aux pays ACP, bénéficiaires de l'aide de L'UE. Tout ceci n'est possible que dans un Etat de droit.

On parle de plus en plus de l'apport du secteur privé. Le nouveau cadre de coopération doit pouvoir s'ouvrir à de nouveaux domaines de coopération et à de nouveaux acteurs, émanant de la Société civile et notamment du secteur privé.

Le traité de Maastricht stipule que « L'UE doit aider les pays ACP à s'intégrer dans l'économie mondiale et met l'accent sur le développement du **secteur privé** et encourager les investissements étrangers directs dans ces pays... »⁸¹

A ce titre, il faudra mettre en place un cadre national qui donne un sentiment de sécurité à l'investisseur privé. D'où la nécessité d'un Etat de droit.

A cet effet, lors du deuxième round des négociations ministérielles UE-ACP sur l'après Lomé, les deux parties en présence ont reconnu la nécessité d'impliquer les acteurs non gouvernementaux dans le futur partenariat.

Pour tout dire, nous sommes d'avis avec l'analyse du « Livre vert sur les relations entre L'UE et les pays ACP à l'aube du 21^e siècle » qui reconnaît que « la coopération Communautaire représente un apport important pour un grand nombre de pays ACP (dont la RDC) et, il est indéniable qu'elle a contribué (tant soit peu) à l'amélioration des conditions de vie de leurs populations. Elle a souvent été un

⁸⁰ Le Courrier, op., cit., p. 3.

⁸¹ Le Courrier, n°177, op., cit., p.3

laboratoire d'idées nouvelles, et a développé dans un certain nombre de domaines une expertise reconnue ». ⁸²

A ce tableau, il convient aussi d'ajouter l'aide humanitaire qui a permis à la population de survivre et sans laquelle elle aurait péri.

Cependant, le progrès le plus remarquable a été constaté surtout dans le domaine de l'enseignement primaire et spécialement secondaire et supérieur.

Jacques Giri constate qu' « il y a, en 1990, plus de professeurs de l'enseignement supérieur en Afrique au Sud du Sahara qu'il n'y avait d'étudiants en 1960 et cela n'a été possible que grâce à une aide extérieure massive. Chacun sait que, l'agriculture africaine traverse une crise aiguë, mais dans un océan de stagnation et de difficultés, on rencontre quelques îlots de progrès : la culture du coton dans les zones sahéliennes et soudaniennes de l'Afrique francophone est un de ces îlots et il a été bâti grâce à l'appui constant de l'aide extérieure. On jettera un voile juridique sur l'aide au secteur industriel qui a permis à l'Occident de vendre quelques usines clés en main mais qui a contribué à la naissance de quelques beaux éléphants blancs ; cela dit, même dans ce domaine, il est possible de trouver des réalisations généralement modestes qui contribuent positivement à l'économie nationale et lesquelles l'aide extérieure a joué un rôle important ». ⁸³

Jacques Giri observe qu'au total, « l'aide a contribué à la formation d'un capital matériel et humain non négligeable. Et que malgré cela, il est évident aujourd'hui que les réalisations en matière d'infrastructures n'ont pas entraîné un développement soutenu (dans les années 60, on avait cru qu'il en serait ainsi). Et s'il faut comparer justement la situation dans la plupart des pays au lendemain des indépendances et de leur situation au début des années 90 (la RDC jusqu'aux années 70), il est évident pour l'observateur le moins averti que des progrès spectaculaires ont été faits dans le domaine des infrastructures, notamment celles de transports, de télécommunications, de production et de distribution de l'électricité,

⁸² *Livre vert sur les relations entre l'Union européenne et les pays ACP à l'aube du 21^e siècle*, défis et options pour un nouveau partenariat, Commission Européenne, Luxembourg, 1997, p. III.

⁸³ GIRI, J., L'aide occidentale aide-t-elle le tiers monde ? in « *Finalement, pillons-nous vraiment le tiers - monde ?* op., cit. p. 93.

progrès dont la plupart n'auraient pas vu le jour sans le concours de l'aide extérieure »⁸⁴.

Il est aussi évident que l'accent mis sur la formation des hommes n'a pas fait apparaître le miracle du développement (comme on l'a cru un peu plus tard), et il est évident que les résultats positifs dans certains secteurs de l'économie ne suffisent pas à contrebalancer la marée des échecs.

D'une manière globale, il convient de relever que l'aide extérieure a échoué à promouvoir un développement auto - entretenu dans la plus grande partie de l'Afrique Subsaharienne et qui sait, dans quelques autres points du globe, notamment en RDC.

Le « Livre vert » de l'Union européenne, relève les faiblesses de sa coopération qu'il situe à trois niveaux :

- Primo « au niveau du cadre général dans lequel s'insèrent les actions de coopération : force est de constater que le principe du partenariat a perdu sa substance et ne s'est que partiellement concrétisé. En termes politiques, la dépendance à l'égard de l'aide, les exigences du court terme et la gestion des situations de crise ont progressivement dominé la relation entre les deux partenaires. En termes de dialogue sur les politiques économiques et sociales, le partenariat s'est avéré difficile à réaliser avec des pays présentant de faibles capacités institutionnelles et des systèmes de gestion publique souvent peu efficace ; ces pays ont eu tendance à limiter le partenariat à la cogestion des ressources au jour le jour ». ⁸⁵Or, le régime de la co-gestion a montré ses limites en ce qu'il pèse sur l'efficacité du système et ne favorise pas l'appropriation des réformes et des programmes de développement par les bénéficiaires.

- Secundo « au niveau des politiques de coopération : les études d'évaluation engagées par L'UE ont généralement conclu à la pertinence de la coopération financière et technique européenne par rapport aux objectifs communautaires et par

⁸⁴ GIRI, J., op. cit. p.93.

⁸⁵ Livre vert sur les relations entre l'UE et les pays ACP à l'aube du 21^e siècle, op., cit., p. III.

rapport aux besoins des pays bénéficiaires, ainsi qu'à des taux d'efficacité relativement élevés, notamment pour ce qui concerne les projets d'infrastructures et les interventions dans les secteurs sociaux. Cependant, le contexte institutionnel et de politique économique dans le pays bénéficiaire a souvent constitué une contrainte majeure, réduisant l'impact de la coopération Communautaire en termes d'amélioration des conditions de vie et de relèvement du niveau de développement. Il convient aussi de signaler que l'impact des préférences commerciales a, dans l'ensemble, été décevant. Ce dispositif, et en particulier les protocoles concernant des produits spécifiques, a certes contribué de manière significative aux succès commerciaux de certains pays (Côte d'Ivoire, Jamaïque, Maurice, Zimbabwe...), qui ont su adopter en même temps des politiques de diversification appropriées. Néanmoins dans la majorité des pays ACP, les politiques économiques et les conditions structurelles internes nécessaires au développement des échanges économiques et commerciaux ont fait défaut ».

- Tertio « au niveau de la pratique de la coopération financière et technique : le caractère automatique de l'octroi d'une partie –aujourd'hui limitée- des ressources financières, et la tendance de L'UE, comme d'autres bailleurs de fonds, à se substituer au partenaire défaillant, n'ont pas encouragé l'engagement politique réel attendu de la part des gouvernements des pays ACP. Une certaine dérive s'est produite dans la mesure où les instruments de la coopération ont eu tendance à dominer les politiques plutôt que de les servir. Un manque de flexibilité a pesé sur la capacité de la coopération à s'adapter à un contexte économique et politique qui change rapidement, et à répercuter les initiatives politiques nouvelles traduisant les préoccupations des sociétés européennes et ACP ainsi que le souci d'améliorer de manière permanente l'efficacité de l'aide »⁸⁶

Albert Jacquard écrit dans la préface du livre de Pierre MOREAU intitulé : *Mieux comprendre l'exclusion sociale* que « la planète est quarante fois plus riche aujourd'hui qu'en 1960. Mais les inégalités se creusent. L'excellent *rapport mondial sur le développement humain* que publie chaque année le PNUD (Programme des Nations Unies pour le Développement) nous apprend, qu'en 1988, le cinquième plus pauvre de

⁸⁶ Idem.

la planète dispose de moins d'un demi – dollar par personne et par jour. Or, la Banque Mondiale, qui ne peut être suspecte en la matière, estime que le seuil de la pauvreté monétaire dans un pays du tiers monde est de un dollar par jour. La pauvreté ne se réduit pas à la seule dimension monétaire. Sur notre belle planète, un tiers de la population mondiale n'a pas accès l'eau potable, près de 800 millions d'humain ne mangent pas à leur faim, plus d'un tiers des enfants des pays souffrent de mal nutrition. 400 millions d'entre eux n'ont pas accès à l'école. 200 millions de personnes sont gravement touchées par la désertification. Et l'écart entre les pays riches et le tiers monde se creuse. Les inégalités ne décroissent pas, elles agrandissent. Voilà bien des chiffres terrifiants. Un record dans l'inacceptable, on ne peut pas faire autrement que de ne pas l'accepter ».⁸⁷

Dans le même ordre d'idées, l'AGCD montre que « le revenu mondial est passé de 6.000 milliards de dollars US en 1960 à 23.000 milliards de dollars US en 1993. Mais dans la même période, le nombre de pauvres a augmenté de 18%. La prospérité créée par l'économie doit être équitablement répartie et concourir au développement de tous, en priorité les plus démunis ».⁸⁸

7.1.1. Les aspects positifs de la coopération entre la RDC et l'Union Européenne

La coopération avec l'Union européenne représente un apport très important pour la République Démocratique du Congo depuis les années 60. En peu de mots, L'UE reste jusqu'à l'heure actuelle l'un des principaux fournisseurs d'aide à la RDC. Indéniablement, les conventions de Yaoundé et Lomé ont représenté un cadre qui a parfaitement favorisé les relations entre les deux partenaires.⁸⁹

D'aucuns contesteraient que les rapports entre la RDC et L'UE connurent des temps forts du fait que cette coopération a dégagé un esprit , une façon particulière d'aborder la coopération Nord - Sud :

- Une coopération de droit, liant des partenaires qui ont négocié librement les options politiques de chacun.

⁸⁷ JACQUARD, J., in « Mieux comprendre l'exclusion sociale », éd. L'Harmattan, Paris, mai 2000, p. 11-12.

⁸⁸ AGCD : « Répartir équitablement la prospérité, les nouvelles couleurs de la coopération internationale », Bruxelles, mars 1999, p. 8.

⁸⁹ Livre vert de la Commission européenne, op. Cit. p. VI.

- Une coopération dont l'approche globale combine au mieux les différents instruments à sa disposition (Stabex, Sysmin, aide alimentaire, aide aux ONG, programme d'importation, projets régionaux avec les pays voisins etc...).
- Une coopération basée sur un dialogue permanent et ouvert.
- La convention de Lomé III en tenant compte des enseignements de l'histoire récente accorda la priorité absolue au développement rural. La RDC en a bénéficié à sa disposition 147 millions d'euros.

Il sied de signaler également que les principaux avantages qu'a toujours tiré la RDC résident dans le fait que L'UE a constitué un véritable laboratoire d'idées nouvelles au processus du développement. A cet effet, L'UE a toujours apporté une assistance tant technique, matérielle que financière. Ainsi, la majorité d'opérations de cette assistance avaient effectivement démarré à la fin des années soixante-dix et au début des années quatre-vingts. En somme, toutes ces multitudes d'opérations consistaient à appuyer l'essor économique et social d'un pays aux potentialités naturelles énormes dont les populations demeurent pauvres.⁹⁰

Pour qu'un certain nombre de réalisations soit possible et identifié sur terrain, L'UE avait créé en 1958, un premier Fonds européen de développement (FED) qui consiste à financer des projets et à appuyer des programmes de développement de tous les gouvernements qui se sont succédés depuis l'accession de la RDC à l'indépendance. Ceci a permis à notre pays de définir dans un cadre négocié, un ensemble de principes et d'objectifs qui ont poussé L'UE et ses membres à mobiliser des ressources financières importantes en vue d'assister les différents gouvernements congolais qui s'engagent dans le processus de développement durable.

Compte tenu de cette situation de misère que traverse depuis lors notre pays, L'UE est intervenue plusieurs fois au Congo Démocratique dans le développement durable y compris l'hydraulique villageoise, l'élevage et la pêche ; l'industrie, y compris l'énergie, l'exploitation minière dans les deux Kasai, au Katanga et dans la province Orientale, le tourisme et le commerce. Quant au secteur de transport et

⁹⁰ FULUME, G.M. F. : « *Potentialités Agricoles : Facteurs du Développement Communautaire et Intégral. Cas de la zone rurale de Ngungu* », Facultés Catholiques de Kinshasa, 1994, p. 66.

communication, l'accent a été mis surtout à l'intérieur du pays avec la réhabilitation de la route Matadi-Kinshasa-Kenge-Kikwit et celle de Lubutu-Oso ainsi que le chemin de fer Kinshasa-Matadi.

Le secteur social comprenant l'éducation, la formation et la santé a bénéficié d'une fraction croissante de l'aide au cours des conventions successives de Yaoundé et Lomé. De plus, L'UE a assumé le leadership plus important par un appui institutionnel et technique en mettant l'accent sur le développement des systèmes de santé au niveau national basés sur les soins de santé primaires, l'accès aux vaccins et médicaments essentiels sans toutefois oublier la lutte contre le SIDA.

Pour y parvenir, L'UE avait alloué en faveur de la RDC un montant total de 306,7 millions d'écus à titre d'aide humanitaire, d'urgence, de sécurité alimentaire, des programmes d'appui transitoire au secteur de la santé « PTS », appui à la réhabilitation « PAR », de la réhabilitation au Kasai « PRK », de la réinsertion des refoulés du Shaba au Kasai « PSK », et l'appui au processus électoral.⁹¹ A ce titre, elle a également montré sa capacité à opérer des changements d'orientation importants dans l'aide alimentaire ou d'urgence motivée à la fois par la gravité croissante des problèmes de sécurité alimentaire dans certaines provinces de notre pays qui ont connu des troubles ou calamités naturelles.⁹²

Dans le domaine de l'éducation et de la formation des cadres nationaux, l'Union européenne, dans son rapport général de 1996 a montré que sa grande contribution était centrée sur la construction et la réhabilitation des infrastructures scolaires de base, à la formation des cadres tant des entreprises publiques que privées à l'étranger et le rapatriement des boursiers vers la RDC, pays d'origine.

Toutes ces actions entreprises par L'UE en RDC convergent vers une même et seule direction à savoir : l'amélioration significative des conditions économiques et sociales des populations pour lesquelles elle s'était engagée.⁹³

⁹¹ Note de la Direction de la Coordination et des Ressources Extérieures, Ministère du Plan et du Commerce, Kinshasa, 1999, p. 6.

⁹² Zaïre : *Vers une nouvelle stratégie de coopération*, Kinshasa, 1993, p.3.

⁹³ Terme de référence à l'attention de son Excellence Monsieur le Ministre d'Etat Chargé du Plan et du Commerce, Kinshasa, 1996, p.9.

En ce qui concerne le développement du secteur privé, celui-ci a été renforcé par la mise en œuvre d'un programme spécial ou sectoriel « PSI » dont l'accord a été conclu entre L'UE et le gouvernement congolais le 27 mai 1989. Cette aide non remboursable de 30 millions d'écus était destinée au secteur industriel et agro-industriel non public pour 29 millions d'écus, ainsi qu'au financement de l'assistance technique, de l'audit financier, de l'évaluation liée au programme et à la gestion du fonds de contrepartie pour un million d'écus. Ce programme visant à encourager les échanges et à fournir des devises aux importateurs des secteurs publics industriels et agro-industriels pour l'acquisition des matières premières, des intermédiaires, du petit matériel et d'alimenter en Zaïre- monnaie en provenance de la vente de ces devises, s'est avéré pertinent et efficace.

Il est également important de faire remarquer que la contribution de L'UE en RDC au cours de la dernière décennie a été essentiellement concentrée sur la prévention des conflits internes et le règlement de la crise dans les Grands Lacs.

Affirmons-le sincèrement que la participation aux efforts du développement ne se limite pas au simple fait d'octroi des crédits tel qu'il a été largement décrit aux différents secteurs , mais aussi à l'envoi des experts engagés et du personnel qualifié des services de L'UE afin de contribuer de manière permanente à la conception , à l'élaboration et à la mise en œuvre des macro-projets et programmes en RDC.

De ce qui précède, il faut dire aussi que, malgré le niveau de développement que nous jugeons très bas, notre pays a été bénéficiaire de diverses aides, surtout de l'aide de l'ajustement structurel exclusivement fournie sous forme de dons.⁹⁴ Bien entendu, l'Union européenne n'a pas été le seul à poser des actes concrets en faveur de la RDC. D'autres institutions internationales auprès desquelles elle joue un rôle important l'ont aussi fait, à l'occurrence la Banque Mondiale, la FAO, l'OMS, les ONGD, le PNUD et les instituts de médecine et d'agriculture tropicale pour favoriser l'essor économique et social des populations congolaises. Mais comme notre travail est uniquement basé sur la coopération entre la RDC et L'UE, nous n'avons pas développé les interventions d'autres institutions qui ne sont pas membres de L'UE.

⁹⁴ Revue sur l'évaluation de l'aide de l'UE et Bulletin Echo, Bruxelles, 1997, p. 7.

Ensuite, il faudra aussi signaler que toutes ces interventions n'ont pas profité aux populations congolaises. C'est plutôt les anciens dirigeants de la 2^{ème} République qui en avaient profité avec leurs complices.

Voilà, en quelques lignes, les points positifs que nous avons pu relever. Ceci va nous conduire à réfléchir sur les aspects négatifs de la coopération entre la République Démocratique du Congo et l'Union européenne.

7.1.2. Les aspects négatifs de la coopération entre la RDC et l'Union Européenne

Dans l'ensemble, la coopération entre la RDC et L'UE représente une part importante dans le développement social et économique de notre pays. Mais, les résultats de cette coopération ont été souvent amoindris par un certain nombre de faiblesses et d'échecs dont les conséquences en matière d'amélioration des conditions de vie des collectivités locales sont imprévisibles. Marc BERTHOLOME en 1997 disait à propos des collectivités que : « Notre approche, ici et partout dans le monde, avec nos partenaires d'ONG du sud est de replacer les personnes et les collectivités au centre des projets de développement, pour que la solidarité prime sur l'égoïsme, pour que l'humanisme l'emporte sur toutes les attitudes qui visent à réduire l'autonomie, libre – arbitre et les droits des personnes et des collectivités ».⁹⁵ Or, un examen critique des résultats de la coopération entre ces deux partenaires nous permet de relever quelques aspects négatifs qui se résument comme suit :

Dans un contexte général, force est de constater que les actions de la coopération entre les deux partenaires se sont vidées de toute substance depuis la suspension de la coopération structurelle en janvier 1992. Actuellement, l'Union développe une bureaucratie qui ne conduit plus à initier des nouveaux projets ou programmes, mais plutôt à gérer des anciens projets qui n'ont plus de profit pour les collectivités locales de la RDC. A cet effet, l'aide, qu'elle soit humanitaire ou d'urgence ne traduit plus comme dans le passé, les effets palpables.

⁹⁵ BERTHOLOME, M., *Mondialisation de l'économie et coopération Nord – Sud : Quelles alternatives au modèle néo – libéral ?* in Actes du colloque de Bruxelles du 27 février 1997, p. 2.

Il y a une opinion dans certains milieux congolais qui soutient que dans l'ensemble, les multiples aides allouées par L'UE à la RDC ont peu d'impact sur la croissance économique, l'investissement et sur l'amélioration des conditions de santé.

Allons – nous citer comme preuve qu'à l'intérieur de notre pays, bon nombre de projets récents dans ce secteur précis et aussi bien dans d'autres mis en œuvre par L'UE n'existent que sur papier. En termes clairs, rien ne peut être concrètement identifié sur terrain.

Un autre point non moins important à signaler est celui de la dépendance à l'égard de l'aide. Ces exigences du court terme et la gestion des situations de crise (massacre des étudiants de l'Université de Lubumbashi et des chrétiens lors de la marche du 16 février 1992) ont dominé et entamé les relations entre la RDC et L'UE.

A propos de dialogue sur la politique économique et sociale, la coopération entreprise par L'UE s'est avérée difficile à se concrétiser avec notre pays qui présentait entre 1990 et 1997 des faibles capacités institutionnelles et un système de gestion publique moins efficace.

En ce qui concerne les projets d'infrastructures et des interventions dans les secteurs sociaux, nous avons de nouveau constaté que la RDC avait instauré un système institutionnel et une politique économique extravertie qui ont réduit les efforts internes et diminué l'impact de la coopération entre L'UE et la RDC qui se résume en seul terme, l'amélioration des conditions de vie des populations et le relèvement du niveau de développement.

En termes des références commerciales, l'impact a dans l'ensemble été décevant dans la mesure où les politiques économiques et les conditions structurelles internes nécessaires au développement des échanges économiques et commerciaux font défaut. Quant au niveau de la pratique de la coopération financière et technique, les instruments de la coopération entre L'UE et la RDC ont eu tendance à dominer la politique générale plutôt que de la servir, par manque de flexibilité et de volonté pour l'Union à s'adapter au contexte économique nouveau et de n'avoir eu aucun souci d'améliorer l'efficacité de l'aide.

Pour ce faire, elle s'est ralliée à la thèse néo-libérale mise en œuvre par la Banque Mondiale et le Fonds monétaire international en posant des conditions difficiles pour la reprise effective de la coopération structurelle qui ne vise que les intérêts des occidentaux.

Dans le cadre de négociation, les accords signés entre les deux ne révèle pas un caractère d'opinion nationale congolaise du fait que L'UE ne considère pas la RDC comme son partenaire égal qui a aussi tout à dire mais se tait à cause de sa situation de vulnérabilité. Prenons l'exemple récent, lors de la rupture de la coopération structurelle en 1992, la RDC n'a pas été consultée, avant la prise de décision. De notre part, nous avons toujours considéré qu'il n'y a eu jamais des négociations qui ont abouti aux nouveaux accords profitant aux congolais mais plutôt aux non-négociations présentant un caractère creux.⁹⁶

S'agissant de la politique industrielle envisagée lors des conventions de Lomé, L'UE a cultivé en RDC une politique industrielle et agro-industrielle très faible qui, depuis lors accuse un manque de performance de la croissance industrielle par rapport aux autres pays du continent ces quinze dernières années.

On la reproche aussi d'avoir réduit tout à des questions d'investissement, de capital et elle a oublié le renforcement de la question essentielle qui est l'éradication de la pauvreté en RDC.

A ce propos, nous pensons que la pauvreté et les inégalités dont chante infiniment L'UE est un mal fondé sur la logique des problèmes de développement mal résolus chez nous. Elle cultive et aggrave ce même mal afin de proposer des programmes d'aide pour la réduction d'une situation d'un mal qu'elle a consciemment créée. Le développement doit être endogène et non exogène comme l'Union le laisse croire ici.⁹⁷

Le Programme d'Ajustement Structurel qui nous a été proposé par L'UE, il y a quelques années n'a représenté que les intérêts des classes dominantes, on

⁹⁶ Samir Amin : Au service des peuples dans Défis du Sud n°33, 1998, pp.6-7.

⁹⁷ FULUME, G.M.F., op. cit., p. 42.

pourrait l'appeler : « l'ajustement des faibles aux tendances dominantes du système des intérêts des forts ». ⁹⁸

D'une manière générale, le dialogue UE-RDC ne prend pas en la position de la société civile et du monde rural, c'est ça la cause principale de la pauvreté et des inégalités au Congo Démocratique. Tous les projets envisageant les créations d'emplois et la relance de l'économie sont implantés à Kinshasa ou dans les chefs-lieux des provinces et le monde rural est abandonné à lui-même. Comment alors peut-on parler dans ces conditions de l'éradication de la pauvreté ?

Au niveau de l'information, elle ne prévoit aucun mécanisme d'information, de suivi et de coordination des projets ou programmes. La non-participation de la société civile, les organisations paysannes et les ONG locales non européennes, empêchent l'information de circuler à tous les niveaux. Manque de fortes motivations du côté de L'UE à centrer ses efforts de coopération en RDC sur les objectifs de lutte contre la pauvreté qui empêcherait les jeunes congolais à migrer vers l'Europe.

l'Union européenne en tant que créancier mais aussi en tant que donateur n'envisage pas de mécanismes et d'instruments destinés à réduire la dette extérieure de la RDC. Bien qu'elle dispose d'une bonne politique sur la gestion de l'environnement, il lui manque toujours en RDC, une stratégie claire et la détermination nécessaire de la rendre opérationnelle.

A propos du processus de démocratisation encore fragile dans notre pays et de la guerre d'agression rwando-ougando-burundaise, L'UE ne joue pas pleinement son rôle pour condamner et rétablir la paix en RDC et la stabilité dans la Région des Grands Lacs.

La RDC a perdu plus au moins 115 millions d'Ecus de différents FDE exécutés entre 1992 et 1997. Ces reliquats prélevés sur les différents FED se répartissent comme suit :

- du 1^{er} au 3^{ème} FED :1,152 M écus
- quatrième FED :4,024 M écus

⁹⁸ Idem., p. 25.

- cinquième FED : 23,260 M écus
- septième FED : 79,052 M écus

Sans aucun avis préalable de la RDC, l'utilisation du 1^{er} au 4^{ème} FED ont été totalement affectés par l'Union européenne aux aides d'urgence ainsi qu'une partie du 5^{ème} FED pour un montant de 5,67 Mécus. Il ressort qu'à l'heure actuelle, il n'est pas possible d'estimer avec exactitude les reliquats des différents FED que la RDC peut prétendre récupérer. Ceci est dû suite à la discordance des données disponibles au sein des différentes administrations de l'Etat congolais (Plan, Ambassade) et les informations contenues dans les rapports de L'UE.

Deux questions peuvent être soulevées en ce qui concerne l'utilisation qui est faite actuellement des reliquats des différents FED :

1° quel est le sort à réserver par L'UE aux projets et programmes de Lomé III qui étaient en cours d'exécution avant la suspension de la coopération ?

2° quelle sera la situation de la RDC à la reprise de la coopération avec L'UE en ce qui concerne le premier protocole financier de Lomé IV ?

Ainsi, la mission révolue au Ministère des Finances est de recueillir auprès de L'UE à Bruxelles, des informations sur les 4^{ème}, 5^{ème}, 6^{ème} et 7^{ème} FED, le 8^{ème} n'étant pas connu suite à la suspension de la coopération structurelle.

Tout ceci montre clairement qu'il n'existe pas une transparence dans la gestion financière des projets et programmes de la part de L'UE. Alors que toutes ces aides constituent une dette que le pays doit un jour rembourser.

Voilà, en quelques lignes, les idées que nous avons eues à avancer sur les aspects négatifs de la coopération entre l'Union européenne et la République Démocratique du Congo.

7.2. Critiques formulées par la RDC à l'endroit de l'union européenne

L'Union Européenne a apporté toute sorte d'assistance à la R.D.C en vue de l'amener à améliorer sa situation socio-économique. Mais, il est impensable qu'après plusieurs interventions dans les différents domaines, la RDC se retrouve en ce début du 21^{ème} siècle avec ses problèmes du développement mal résolus.

A cet effet, des nombreuses critiques à formuler à l'égard de L'UE vont dans tous les sens. Il est tout à fait normal que nous considérons les aspects négatifs relevés comme faisant partie des éléments critiques de la coopération entre L'UE et la RDC.

Quand nous faisons une marche en arrière, nous remarquons que pendant la guerre froide l'impact de la coopération entre les deux partenaires était positif dans la mesure où l'essor économique et social s'améliorait de plus en plus. Les indicateurs socio-économiques accusaient une tendance à la hausse et la population participait au processus de développement.

Depuis la fin de cette guerre froide jusqu'à la suspension de la coopération structurelle en janvier 1992, l'Union Européenne avec ses multiples projets et programmes qui ont valu des milliers d'écus, laisse la RDC avec une dette extérieure très élevée et des problèmes élémentaires des soins de santé primaires et d'éducation de base à moitié résolus.

Bref, tous les aspects positifs de cette coopération ne révèlent pas un développement durable comme le prétend l'Union Européenne.

Comment peut-on parler du développement durable de la RDC si les populations congolaises vivent encore en dessous du seuil de pauvreté ? Quand nous poussons nos analyses sur la situation socio-économique de notre pays, nous remarquons que dans les milieux ruraux comme dans les milieux urbains, la réduction de la pauvreté en RDC reste un slogan creux pour l'Union ; nulle part où il y a un décollage du processus de développement dans notre pays. Le modèle du développement que nous suggère L'UE est exogène et ne peut que développer les Etats membres de la communauté européenne qui assistent la RDC, et non la RDC elle-même, étant donné que toutes actions du développement menées en faveur de notre pays visent avant tout à favoriser les intérêts des européens.

A partir des conventions de Yaoundé à celles de Lomé, la situation socio-politico-économique est allée de régression en régression malgré l'assistance de l'Union Européenne dans tous les domaines.

Le caractère dominant de l'Union à l'égard de la RDC, ne laisse aucune possibilité à cette dernière d'embrasser n'importe quel programme de son choix. Dans son article « Sortir Lomé de la clandestinité », Freddy Destrait critique l'Union de n'avoir pas pensé à associer la société civile et les organisations paysannes dans les négociations, elles qui ont beaucoup de choses à dire en ce qui concerne l'aide.⁹⁹

Nous avons besoin des projets sociétaux qui analysent une société dans toutes ses dimensions et non des projets communautaires qui sont limités par la communauté, déclarent celles-ci d'autant plus que la majorité d'aides n'atteint pas la couche la plus démunie de la société congolaise.

Cependant, nous sommes en droit de réclamer une coopération équilibrée qui doit être complètement reformulée sur des bases nouvelles, non seulement en tenant compte de l'évolution des conditions économiques, sociales et politiques du développement rapide de ce pays, mais aussi parce que les motivations européennes ont fondamentalement changé.¹⁰⁰

L'échéance de février 2000, n'a pas remis en cause de tous les accords de la politique de coopération signés dans toutes les conventions entre les deux, mais nous insistons que les futurs accords doivent nous conduire à éviter les erreurs du passé.

Du côté de L'UE, elle doit envisager une coopération sincère qui conduira à éviter le gaspillage de fonds et à prôner un développement véritablement durable. Mais en ce qui concerne la RDC, elle doit faciliter la tâche à L'UE en faisant :

- un retour à une stabilité politique et en réglant les divers problèmes d'insécurité,
- la remise sur pied du système bancaire ;
- la réhabilitation de l'administration publique ;
- la réhabilitation des infrastructures et les moyens de transport en vue de baliser la route des investisseurs étrangers.

⁹⁹ Défis du sud, n° 33, 1998, p.7

¹⁰⁰ Défis du sud, n° 32, 1998, p.3

Comme on le sait, la situation chaotique dans laquelle est plongée la RDC dépend aussi de la mauvaise application de la politique de coopération mise en place par L'UE. Mais à un certain niveau les responsabilités sont à partager.

D'une part, L'UE doit fournir assez de ressources nécessaires en vue d'appuyer les efforts internes de la RDC pour un développement durable.

La RDC à elle seule doit développer ses propres capacités, appuyée par l'extérieur, pour sortir les populations des difficultés socio-économiques dans lesquelles elles ont été plongées d'autre part.

Voilà en quelques lignes les critiques adressées à L'UE par la RDC.

7.3. Souhaits de la RDC

La République Démocratique du Congo souhaiterait voir s'améliorer la coopération avec l'Union européenne en effectuant des modifications nécessaires dans le processus de gestion de l'aide afin de constituer un support pour une approche intégrée. Pour obtenir un grand impact sur le développement, l'U.E. doit améliorer la qualité des projets ou programmes par le biais d'une meilleure identification et formulation des projets.

Elle doit réexaminer et quantifier lors des phases d'identification et de formulation de l'impact sur le développement, en s'assurant qu'on accorde autant d'importance aux effets d'entraînement de cette coopération qu'au rendement économique.

Il faut incorporer des politiques d'entretien dans les projets ou programmes tout en renforçant les institutions aussi du côté de l'U.E. que celui du gouvernement congolais.

Procéder à l'amélioration du dialogue entre l'U.E. – RDC concernant la préparation et le suivi des politiques et des programmes nationaux intersectoriels et sectoriels.

Essayer d'adopter une « approche par programme » par la mise en relation de plusieurs projets physiques individuels avec une série de mesures de soutien selon la nécessité.

Améliorer la préparation des documents de pré-programmation des PIN et des PIR en se basant sur un dialogue sincère et une analyse plus approfondie. Enfin, éviter toute ambiguïté sur la gestion financière (différents FED), c'est-à-dire L'UE doit donner la situation concrète sur les reliquats des différents FED avant l'ouverture de la coopération structurelle intervenue le 22 juin 1992.

Adopter ensuite, les différents programmes aux besoins des populations et les faire participer aux activités qui conduisent à l'amélioration du niveau de vie de celles-ci. Mais dans l'ensemble, la grande masse paysanne, les intellectuels et les ONG ou la Société civile doivent marquer leur participation dans les négociations au lieu de demeurer muets.

Tout ce que souhaite la RDC, à l'heure actuelle et à l'avenir, qu'en rapport aux divers aspects négatifs précités, de même au regard de la signature par les partenaires de la post convention de Lomé IV révisée que celle soit de prime abord respectée par les pays signataires, ensuite que toute violation flagrante soit condamnée et sanctionnée et , enfin qu'au niveau de l'Assemblée paritaire qu'on tienne compte également des réalités dans lesquelles se trouvent certains pays membres tels que la RDC, l'Angola, le Liberia etc. longtemps plongés dans des guerres sans causes évidentes. Toutes les infrastructures entièrement détruites et endommagées.

Qu'elle veuille aussi à la stricte application de ladite convention pour une coopération plus juste et plus équitable entre le groupe ACP et l'Union européenne.

7.4. Les perspectives d'avenir de la coopération entre l'UE et la RDC

L'UE a toujours apporté une assistance à la RDC en temps de paix comme en temps de guerre Mais quel type d'assistance ? C'est ainsi que la réflexion que nous allons mener va nous tracer une nouvelle vision de choses sur le futur dialogue entre L'UE et la RDC.

La grande tâche incombe d'abord aux autorités de notre pays qui doivent mettre un nouveau cachet sur la future coopération appuyée par l'engagement de toutes les forces vives de la nation en vue de garantir toutes les conditions d'un développement durable. Ces conditions sont à la fois politiques économiques sociales, institutionnelles, environnementales et commercio-financières traçant une perspective nouvelle de coopération.

- Au plan politique, L'UE devra aider le gouvernement congolais à poursuivre ses réformes administratives et institutionnelles notamment les réformes de l'administration fiscale et à renforcer l'Etat de droit et l'administration de la justice qui ont un impact sur les entreprises.

Elle devra aussi l'aider à identifier les pratiques réglementaires et administratives inefficaces qui sont un obstacle à l'investissement et à la création d'emplois et qui augmentent inutilement les coûts et les risques inhérents à la conduite normale des affaires. Elle devra soutenir la politique, les règles et les pratiques qui régissent la concurrence, la protection des consommateurs et la réglementation des monopoles, la recherche, l'information et les transferts de technologie qui complètent les réformes économiques et la privatisation.

Elle devra apporter une contribution technique plus énergique à la planification et à la mise en œuvre de la privatisation des entreprises publiques et rechercher ensemble avec le gouvernement des solutions créatives et durables aux déficiences infrastructurelles qui constitueraient des obstacles pour le secteur privé.

- Au plan financier, L'UE devra mettre plus de moyens en œuvre afin de soutenir les marchés locaux des capitaux et améliorer l'accès des entreprises aux services financiers. Elle devra fournir des services de conseil techniques pour la restructuration du système financier. Une attention particulière devra être accordée à des questions telles que :

- Le renforcement de la formation de capitaux nationaux ;

- Le soutien de la diversification des institutions et des services financiers ;
 - L'amélioration des systèmes et réseaux de paiement.
- Au plan des ressources et capacités du secteur privé, L'UE devra responsabiliser le FED afin qu'il soutienne directement les entreprises privées par l'intermédiaire du programme indicatif national «PIN ». Dans le cadre du commerce, elle devra permettre les échanges commerciaux par l'action de la Banque Européenne d'Investissement (BEI). L'union devra promouvoir une nouvelle voie pour l'intégration économique de la RDC dans le libre échange régionale avec d'autres pays. C'est-à-dire intensifier les actions d'appui au développement du commerce.
- Au plan social, L'UE devra chercher à favoriser l'accroissement de l'emploi et soutenir les politiques sociales dans le cadre de la lutte réelle contre la pauvreté. Il doit exister de fortes motivations du côté européen pour centrer les efforts de coopération avec la RDC sur les objectifs de lutte contre la pauvreté. Dans le Traité comme dans le protocole d'accord sur la politique sociale en RDC, L'UE doit concrétiser ses actions sous différents aspects (emploi, éducation et formation, égalité homme /femmes).
- La lutte contre la pauvreté devra constituer un axe prioritaire dans la future coopération entre L'UE et la RDC et celle-ci devra prendre des orientations nouvelles dans la mise en œuvre de l'instrument d'appui à l'ajustement structurel et dans l'utilisation des fonds de contrepartie. Dans tout cela, la priorité devra être accordée aux dépenses des secteurs sociaux.
- Au plan économique, la relation entre L'UE et la RDC devra désormais porter ses appuis sur la mise en place d'un cadre macro-économique stable, non inflationniste et générateur de croissance. Dans l'accord, la RDC devra privilégier l'accroissement de l'investissement dans notre pays ainsi qu'une restructuration des entreprises publiques et la privatisation dans le contexte plus général du rôle de l'Etat dans l'économie nationale.
- Il faut également approfondir la discussion sur l'intensification de l'appui à l'ouverture sur le marché mondial.

La RDC devra rechercher le partenariat entre L'UE, qui mobilisera des ressources du secteur privé dans le développement des infrastructures, notamment en matière de transports, de télécommunications et leur exploitation dans les conditions économiques viables.

- Au plan environnemental, le futur partenariat entre L'UE et la RDC serait lié à la protection de l'environnement dans le processus de développement. Il est souhaitable que l'action environnementale efficace soit accompagnée des politiques économiques et sociales en évolution.
- Au plan monétaire, L'UE dans le futur rapport avec la RDC devra proposer une coopération monétaire stable visant la poursuite d'un objectif de croissance équilibrée et durable. Ceci implique non seulement l'existence d'institutions efficaces et indépendantes, la mise en œuvre d'une politique monétaire et de change orientée vers la stabilité et des politiques budgétaires soutenables, mais aussi un élargissement du rôle du système bancaire dans l'affectation de l'épargne.

Pour tout dire, l'après Lomé devra amener la RDC dans ses relations avec L'UE, à introduire de nouveaux instruments d'une nouvelle coopération de fixer à temps de nouvelles priorités d'un développement autocentré. Ce qui est vrai en revanche est que l'opinion publique congolaise manifeste déjà une exigence d'efficacité » pour la nouvelle politique du développement à laquelle L'UE devra absolument se ranger.

Pour se faire, la RDC évolue à présent dans un monde en pleine croissance rapide dans tous les domaines dont les défis à relever sont multiples à savoir :

- elle doit mettre fin à son isolement économique mondial en vue de participer activement aux échanges internationaux ;
- Elle doit chercher à opérer la transformation politique, économique et sociale interne pour l'existence d'une société démocratique et d'une économie du marché
- Elle doit garantir les conditions d'un développement durable et enfin éradiquer la pauvreté en tenant compte de la forte pression démographique ;

- Elle devra aussi entreprendre une action critique pour des conventions internationales déjà ratifiées ou des conventions à venir de façon à aboutir à l'allègement de la dette extérieure ;
- Elle devra solliciter une aide dans le domaine de l'information pour lui permettre d'accéder à l'Internet.
- La prochaine coopération devra prendre en compte les préoccupations de la population tout entière.

CONCLUSION GENERALE

Au terme de cette étude qui a porté sur la coopération entre la République Démocratique du Congo et l'Union européenne, il convient de rappeler avant de conclure que l'objet de notre étude a consisté à analyser l'évolution de la coopération entre la RDC et l'UE de 1960 à 1997 à travers les accords multilatéraux qui ont été signés à cet effet.

En d'autres termes, nous voulions savoir si l'aide européenne a servi à quelque chose dans le développement de la RDC. Même si cette aide a été dépensée à mauvais escient voire mal orientée, les erreurs du passé doivent contribuer à une amélioration du développement et non au désespoir.

Ensuite, nous avons cherché à dégager les aspects positifs et négatifs de cette coopération avant d'envisager les perspectives d'avenir.

Pour répondre à la question de savoir quel a été le bilan de la coopération entre la RDC et l'UE, nous dirons que ce bilan a été mitigé dans sa globalité, mis il faut reconnaître que l'aide européenne a contribué à la formation d'un capital matériel et humain non négligeable. Malgré cela, il est évident aujourd'hui que les réalisations en matière d'infrastructure n'ont pas entraîné un développement soutenu (dans les années 60 on avait cru qu'il en serait ainsi), il est aussi évident que l'accent mis sur la formation des hommes n'a pas fait apparaître le miracle du développement (comme on l'a cru un peu plus tard), et il est évident que les résultats positifs dans certains secteurs de l'économie ne suffisent pas à contrebalancer la marée des échecs. Globalement, il faut faire le constat que l'aide de l'UE a échoué à promouvoir un développement auto entretenu dans la plus grande partie de l'Afrique au sud du Sahara en général, et en RDC en particulier, c'est-à-dire éradiquer la pauvreté.

Le côté positif de cette coopération demeure sans conteste ses domaines d'intervention. Il s'agit des secteurs de la santé et des routes.

En effet, en investissant dans le domaine de la santé et plus particulièrement dans la lutte contre la pandémie du siècle (le SIDA), l'UE aide la RDC à se doter des

ressources humaines nécessaires au développement. Outre le SIDA, l'UE s'intéresse aussi aux personnes vulnérables, notamment les femmes, les enfants et les personnes vivant avec un handicap.

L'UE oeuvre également hormis la santé, dans le secteur des routes, la première des priorités du Gouvernement de Salut Public. Mais ici, il faut souligner que les résultats sont très maigres. Le pays est complètement enclavé. Seule mérite d'être épinglée et dans une certaine mesure la nationale Kinshasa-Matadi.

Comme point négatif, nous disons que la suspension de la coopération structurelle entre la RDC et l'UE a entraîné cette dernière à recourir à un autre mécanisme pour assurer sa présence dans notre pays. Il s'agit du phénomène de la « coopération indirecte », c'est-à-dire, l'appui au pays à travers les ONG.

Bien que le gouvernement congolais reconnaisse que les ONG sont des partenaires du développement, ce système ne rassure pas dans ce sens que le gouvernement n'a pas d'emprise sur ces organisations et tout ce qu'elles reçoivent des partenaires extérieurs échappe au contrôle systématique du pouvoir public, alors que c'est en son nom que les bailleurs de fonds prétendent intervenir en faveur du pays.

Mais la plus grande inquiétude du gouvernement congolais est d'ordre sécuritaire. En effet, les bailleurs de fonds, en opérant le choix des ONG avec lesquelles ils coopèrent, le font sans associer les autorités de l'Etat, ce qui leur confère la possibilité de choisir des hommes à eux, à leur solde et capables de nuire aux intérêts de l'Etat pour des raisons financières.

Un bref rappel des événements de 1994 lors de l'afflux massif des réfugiés rwandais à l'Est du Congo, a favorisé l'entrée massive d'armes destinées aux rebelles par le biais des ONG étrangères installées à GOMA. La confiance dans les ONG demeure limitée et prudente à moins d'être suffisamment informé sur l'identité exacte de tous les autres bailleurs de fonds bi ou multilatéraux.

La seule solution réside dans la reprise de la coopération structurelle entre la RDC et tous ses bailleurs de fonds, d'où qu'ils viennent car, cette situation qui en principe devait à ce jour connaître son dénouement heureux conformément aux alinéas 2 et

3 de l'article 366 bis de la Convention de Lomé IV révisée qui stipule que : « Si une partie considère qu'une autre a manqué à une obligation concernant l'un des éléments essentiels visés à l'article 5, elle invite, sauf en cas d'urgence particulière, la partie concernée à procéder à des consultations en vue d'examiner de façon approfondie la situation, et le cas échéant d'y remédier ... Toute mesure est notifiée, au préalable à la partie concernée ; elle est levée dès que les raisons qui l'ont motivée disparaissent ».

Or, la mesure de suspension de cette coopération a été prise contre le pouvoir déchu : le régime politique a changé au Congo, la décision de l'UE reste maintenue. Quelle contradiction ?

Il convient de suggérer aussi à ce que l'UE diversifie ses rayons d'action à travers tout le pays. Jusqu'ici, il n'y a que certaines régions spécifiques qui sont bénéficiaires de cette aide et les centres urbains. L'UE doit aussi et surtout songer au milieu rural le plus affecté par les souffrances. D'où, le mieux que l'UE et d'autres donateurs étrangers puissent faire dans ces conditions, s'ils veulent à tout le moins contribuer au développement de l'ensemble de la population congolaise, c'est de veiller à ce que leur fonds soient destinés à des projets productifs qui permettent à la base de mieux s'organiser.

Voilà, les quelques suggestions que nous avons à formuler en vue d'améliorer la coopération entre la RDC et l'UE.

Nous nous sommes limités dans ce travail à présenter les différentes données et brosser le tableau général de la coopération RDC-UE.

Notre prochaine tâche sera de nous rendre sur terrain palper la réalité pour une présentation objective de la situation. Confirmer ou infirmer nos propos. Au besoin, confronter les différentes études et évaluations menées à cet effet par d'autres chercheurs afin de croiser les conclusions.

ANNEXES

Annexe 1 : Apport financier au programme d'aide d'urgence

- **Annexe 1(a) : Programme ONG**
- **Annexe 1(b) : Agences des Nations Unies 1997**
- **Annexe 1(c) : Famille des Croix Rouges**

Annexe 2 : Situation Programme PATS 1994-1997

- **Annexe 2(a) : Situation des engagements en Ecu au 31/12/97**
- **Annexe 2(b) : Situation finale des TABAT au 31/10/97**

Annexe 3 : Situation Financière du PSRR

Annexe 4 : Engagements financiers du PAR.

BIBLIOGRAPHIE

- A.G.C.D, « Répartir équitablement la prospérité, les nouvelles couleurs de la coopération Internationale », Bruxelles mars 1999.
- BANQUE MONDIALE, « Faire reculer la pauvreté en Afrique subsaharienne », *Résumé analytique*, Washington 1996.
- BAPA CAMARA, « Qu'est-ce que les coopératives ? » in *Economistes du monde*, n° 6 Nov-déc 1974.
- BERTHOLOME M., « Mondialisation de l'économie et coopération Nord-Sud : Quelles alternatives au modèle néo-libéral ? » *Actes du colloque de Bruxelles*, Bruxelles février 1997.
- C.A.D : « Note de synthèse Congo-Kinshasa, CAD 306 du 16/01/98, Bruxelles, janvier 1998.
- COMMISSION EUROPEENNE, « Le Zaïre et la Communauté Européenne » in *Bulletin d'information de la Commission des Communautés Européenne*, Bruxelles 1983.
- COMMISSION EUROPEENNE : « Coopération CEE-Zaïre » in *Le Courrier*, n° 110, Juillet-août 1988.
- COMMISSION EUROPEENNE, « La coopération Union Européenne – A.C.P en 1995 » .
- COMMISSION EUROPEENNE , « Les relations entre l'Union Européenne avec les Pays en développement » in *Bulletin de la Commission Européenne*, Bruxelles , Mars 1995.
- COMMISSION EUROPEENNE, « Livre vert sur les relations entre l'Union Européenne et les Pays ACP à l'aube du 21^{ème} siècle », Luxembourg 1997.
- COMMISSION EUROPEENNE, « Revue sur l'évaluation de l'aide de l'Union Européenne » *Bulletin ECHO*, Bruxelles 1997.
- COMMISSION EUROPEENNE, « Note de mise à jour au rapport des conseillers de l'Union Européenne, Bruxelles Mai 1998.
- COSCIA W, *Internationalisation des PME wallonnes et Pays en Développement*, FCD, Bruxelles, Mars 1994.

- DELEGATION DE LA COMMISSION EUROPEENNE : « Coopération entre l'Union Européenne et la République Démocratique du Congo », *Rapport annuel 1997*, Bruxelles 1997.
- EUROSAT, *Rapport sur les Pays A.CP.- Zaïre*, Bruxelles 1988.
- FRANCOIS F., *A la rencontre du Kivu libéré : carnet de route*, Ed. CRIP, Bruxelles 1998.
- FULUME G.M.F, « Potentialités agricoles : facteurs du Développement Communautaire et Intégral cas de la zone rurale de Ngungu », Facultés Catholiques de Kinshasa, Kinshasa 1994.
- GALAND P. & LEFEVRE G. , *La coopération belge au développement : aide au Business ?* , Ed. EVO, Bruxelles 1996.
- GIRIS J., « L'aide occidentale aide-t-elle le Tiers Monde ? » In *Financement, pillons-nous le Tiers Monde ?* Le Seuil Ed., Paris 1992.
- JACQUARD J., *Mieux comprendre l'exclusion sociale*, L'Harmattan, Paris 2000.
- LAROUSSE, *Dictionnaire encyclopédique illustré en couleurs*, Ed. Larousse, Paris 1997.
- MINISTERE DE LA COOPERATION : « Etat de la coopération RDC-UE », Kinshasa, juin 1998.
- MINISTERE DU PLAN ET DU COMMERCE, « Note de la coordination des ressources extérieures », Kinshasa 1999.
- MINISTERE DU PLAN ET DU COMMERCE, « Termes de référence à l'attention de son Excellence Monsieur le Ministre d'Etat chargé du Plan et du Commerce », Kinshasa 1996.
- NAHAVANDI F., Méthodologie de la recherche dans les P.V.D, *Cours de 2^{ème} année du DES en Coopération au Développement*, Université Libre de Bruxelles, Bruxelles 1998-1999.
- P.N.U.D : *Rapport Mondial sur le développement humain 1995*.
- PETIT B, Politiques Bilatérales et multilatérales de financement des projets de développement, *Cours de 1^{ère} année du DES en Coopération au Développement*, Université Libre de Bruxelles, Bruxelles 1997-1998.
- PNUD : Discours du représentant du PNUD en R.D.C à l'occasion du lancement du rapport mondial sur le développement humain 1996, Kinshasa juillet 1997.
- REY J.J & ROBERT E. , *Institutions Economiques Internationales*, 2^{ème} Ed., Bruylant, Bruxelles 1997.

- SAMIR AMIN, « Au service des peuples » in *Défis au Sud*, n° 33.
- TEVOEDJRE A., *Pour un contrat de solidarité*, I.I.E.S, Genève 1975.
- UNICEF : *Rapport annuel 1995*.
- VERHELST, T., *Des racines pour vivre, Sud-Nord : Identités culturelles et développement*, Ed. Duculot, Paris-Gembloux 1997.